



SYNTHÈSE

# **RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS**

**de la zone spéciale de conservation  
VALLÉE DU RIBEROT ET MASSIF DU MONT VALIER**

**FR 7300822**

**Département de l'ARIEGE**



*Jun 2005*



**Document d'Objectifs**  
de la Zone Spéciale de Conservation  
Ribérot et Massif du Valier  
Site FR 7300822

Réalisé par  
**Office National des Forêts – Agence Ariège**  
en partenariat avec  
Association des Naturalistes d'Ariège



**DOCUMENT DE SYNTHÈSE**  
Validé en comité de pilotage le 27 juin 2005

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local (liste page suivante)  
présidé par Monsieur le Préfet de l'Ariège



**Document d'Objectifs**  
de la Zone Spéciale de Conservation  
Ribérot et Massif du Valier  
site FR 7300822

**Liste des membres du Comité de pilotage local**

**Administrations :**

Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Pêche  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt  
Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement de Midi - Pyrénées  
Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports  
Monsieur le Préfet de l'Ariège  
Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement  
Monsieur l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines de l'Ariège

**Associations :**

Monsieur le Président du Groupement Pastoral de Soulas  
Monsieur le Président du G.P. d'Arreau  
Monsieur le Président du G.P. de Haute - Serre  
Monsieur le Président du G.P. du Trapech  
Monsieur le Président du Groupement Pastoral du Taus  
Monsieur le Président de l' A.I.C.A. du Castillonnais  
Madame la Présidente de l' A.C.C.A. de Seix  
Monsieur le Président de la Société de Pêche Le Cabillat du Canton D'oust  
Monsieur le Président de la Société de Pêche Les riverains du Balamet  
Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre  
Monsieur le Président de la Société de Pêche de Bordes sur Lez  
Monsieur le Président du Comité Ecologique Ariégeois  
Monsieur le Président de la Fédération Pastorale de l'Ariège  
Monsieur le Président de l' Office du Tourisme de Castillon  
Monsieur le Président de l' Office du Tourisme des Vallées

**Chambre Consulaire :**

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture

**Collectivités :**

Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Castillonnais  
Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Canton d'Oust  
Monsieur le Conseiller Général du Canton d'Oust  
Monsieur le Conseiller Général du Canton de Castillon  
Monsieur le Maire de la Commune de Bethmale  
Monsieur le Maire de la Commune d'Arrien-en-Bethmale  
Monsieur le Maire de la Commune de Bordes Sur Lez  
Monsieur le Maire de la Commune de Couflens  
Monsieur le Maire de la Commune de Seix  
Monsieur le Maire de la Commune de Sentenac d'Oust

**Entreprise**

Monsieur le Directeur de E.D.F. Energie Midi-Pyrénées



# AVANT-PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300822 « Ribérot et Massif du Valier » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les compte-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;
- d'une annexe à part, rassemblant l'ensemble des cahiers des charges écrits pour les mesures de gestion identifiées pour le site FR7300822.

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de l'Ariège à Foix, à la Sous-Préfecture de l'Ariège à Foix, et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Ariège à Foix.



# PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRESENTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS.....</b>	<b>11</b>
1.1	CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS .....	11
1.2	METHODE DE TRAVAIL .....	11
1.3	PARTENARIAT.....	12
<b>2</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DU SITE .....</b>	<b>13</b>
2.1	LES FACTEURS DU MILIEU.....	13
2.1.1	<i>Situation et géographie .....</i>	<i>13</i>
2.1.2	<i>Géologie, pédologie.....</i>	<i>13</i>
2.1.3	<i>Climatologie et hydrologie.....</i>	<i>14</i>
2.1.4	<i>Analyse paysagère du site .....</i>	<i>14</i>
2.1.5	<i>La végétation.....</i>	<i>15</i>
2.2	LES DONNEES ADMINISTRATIVES .....	17
2.2.1	<i>Les communes concernées.....</i>	<i>17</i>
2.2.2	<i>Les indicateurs socio-économiques.....</i>	<i>17</i>
2.2.3	<i>Les zonages écologiques .....</i>	<i>18</i>
2.2.4	<i>Les risques naturels .....</i>	<i>21</i>
2.2.5	<i>Le foncier : répartition par grand type de propriété.....</i>	<i>22</i>
<b>3</b>	<b>LE PATRIMOINE NATUREL.....</b>	<b>23</b>
3.1	DIRECTIVE HABITATS : LES HABITATS NATURELS .....	23
3.1.1	<i>Typologies utilisées.....</i>	<i>23</i>
3.1.2	<i>Méthode employée pour la cartographie.....</i>	<i>23</i>
3.1.3	<i>Surface et représentativité des habitats naturels d'Intérêt Communautaire.....</i>	<i>25</i>
3.1.4	<i>Description des habitats d'Intérêt Communautaires.....</i>	<i>25</i>
3.1.5	<i>Présentation des fiches Habitats.....</i>	<i>35</i>
3.2	DIRECTIVE HABITATS : LES HABITATS D'ESPECES.....	81
3.2.1	<i>Présentation de la démarche .....</i>	<i>81</i>
3.2.2	<i>Rappel sur les annexes de la Directive Habitats.....</i>	<i>81</i>
3.2.3	<i>Les espèces animales d'intérêt communautaire : .....</i>	<i>82</i>
3.3	LES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL.....	99
3.3.1	<i>Les espèces végétales.....</i>	<i>99</i>
3.3.2	<i>Les espèces animales.....</i>	<i>99</i>
<b>4</b>	<b>LES ACTIVITES HUMAINES.....</b>	<b>101</b>
4.1	AGRICULTURE ET PASTORALISME .....	101
4.1.1	<i>Les activités pastorales .....</i>	<i>101</i>
4.1.2	<i>Les activités agricoles .....</i>	<i>104</i>
4.2	ACTIVITES SYLVICOLES.....	104
4.2.1	<i>Gestion forestière.....</i>	<i>104</i>
4.2.2	<i>Surfaces boisées.....</i>	<i>105</i>
4.3	ACTIVITES CYNEGETIQUES .....	105
4.3.1	<i>Réserve domaniale de Chasse et de faune sauvage.....</i>	<i>105</i>
4.3.2	<i>Hors Réserve .....</i>	<i>106</i>
4.4	ACTIVITES PISCICOLES .....	106
4.4.1	<i>Territoires domaniaux.....</i>	<i>106</i>
4.4.2	<i>Territoires communaux et privés .....</i>	<i>107</i>
4.5	CUEILLETTE DES MYRTILLES ET RAMASSAGE DES CHAMPIGNONS .....	108
4.5.1	<i>Territoires domaniaux.....</i>	<i>108</i>
4.5.2	<i>Territoires communaux et privés .....</i>	<i>108</i>
4.6	ACTIVITES SPORTIVES ET TOURISTIQUES .....	109
4.6.1	<i>Les infrastructures.....</i>	<i>109</i>
4.6.2	<i>Types d'activité et répartition de la fréquentation.....</i>	<i>110</i>
4.6.3	<i>Les projets touristiques .....</i>	<i>112</i>
4.7	AUTRES ACTIVITES .....	113
4.7.1	<i>Météorologie.....</i>	<i>113</i>

4.7.2	<i>Activités hydroélectriques</i>	113
4.7.3	<i>Habitations</i>	113
<b>5</b>	<b>LES MESURES DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPECES</b>	<b>115</b>
5.1	LES ENJEUX SUR LE SITE	115
5.2	LES OBJECTIFS	115
5.3	MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : LES FICHES ACTION	117
5.3.1	<i>Contenu des fiches action</i>	117
5.3.2	<i>Financement des actions</i>	120
5.3.3	<i>Modalités d'application</i>	122
5.3.4	<i>Les fiches action</i>	125
5.3.5	<i>Programmation des actions</i>	165

# 1 PRESENTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

## 1.1 CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le présent document d'objectif prend en compte l'ensemble des habitats et des espèces relevant de la Directive Habitats du 21 mai 1992 s'appliquant sur le site « Ribérot et Massif du Valier ». Cet état des lieux sert de base pour la compréhension des actions envisagées.

Ainsi, le présent document contient :

- une **description et une analyse de l'existant** : état initial de la conservation et de la localisation des habitats d'espèces pour lesquels le site a été proposé ainsi qu'un état des lieux des activités socio-économiques en présence ;
- les **objectifs de développement durable du site** : définis à partir de l'analyse croisée des enjeux de conservation et de restauration des habitats naturels et habitats d'espèces et des enjeux socio-économiques actuels ;
- des **propositions de mesures contractuelles** permettant d'atteindre ces objectifs de conservation et de restauration ;
- les **cahiers des charges des mesures contractuelles proposées**, avec leur description, leur périmètre d'application, leur coût, leur durée, leurs modalités de suivi ;
- l'**indication des dispositifs**, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- la **description des dispositifs d'accompagnement**, de suivi et d'évaluation des actions et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces

## 1.2 METHODE DE TRAVAIL

L'élaboration du Document d'Objectifs est effectuée sous le contrôle de l'Etat (le Préfet de l'Ariège représenté par le Sous – Préfet de Saint – Girons) et d'un Comité de Pilotage Local qui regroupe les principaux acteurs territorialement concernés. Pour le site « Ribérot et Massif du Valier », la réalisation du Document d'Objectifs a été confiée à l'Office National des Forêts.

La mission confiée à l'Office National des Forêts comprend :

- L'association du Comité de Pilotage aux différentes phases de l'élaboration du Document d'Objectifs pour validation
- La mise en place d'une concertation locale par constitution de groupes de travail thématiques. Pour ce site, en fonction des activités socio – économiques recensées, trois groupes ont été effectivement mis en place :
  - tourisme, sports loisirs et projets de développement économiques ;
  - pastoralisme, agriculture, élevage et filière bois ;
  - gestion de la faune sauvage.
- L'inventaire cartographique détaillé des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire

- La restitution aux groupes de travail des résultats des inventaires et des analyses effectuées
- L'élaboration concertée (participation active des groupes de travail) des objectifs de site.
  - sur le long terme : en relation avec les activités existantes, vers quelles modalités de gestion souhaite-t-on orienter le site ?
  - a moyen terme : définition des principes et des priorités de gestion nécessaires pour la conservation des habitats naturels et habitats d'espèces (restauration, gestion courante, communication....)
- La définition concertée d'un programme pluriannuel de mesures de conservation, des principaux gestionnaires concernés, des coûts et financements disponibles pour la mise en œuvre du programme pluriannuel, des conventions à conclure avec chaque type de gestionnaire pour la mise en œuvre des mesures contractuelles, des programmes de recherche et de travaux scientifiques nécessaires et enfin, la définition d'indicateurs pertinents pour évaluer l'incidence des actions de gestion entreprises et leur cohérence avec les objectifs de site précédemment retenus.

### **1.3 PARTENARIAT**

Dans l'exercice de sa mission, l'Office National des Forêts intervient :

- sous la responsabilité de l'État (DIREN) représentant le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable,
- en collaboration étroite avec le Comité de Pilotage Local et les groupes de travail thématiques mis en place,
- avec le concours technique des partenaires institutionnels dont notamment :
  - Le Conservatoire National Botanique des Pyrénées
  - Les services extérieurs de l'État (DDAF, DRIRE, DIREN)
  - Les services techniques du Conseil Général de l'Ariège (Service Espace Rural)
  - La Fédération Départementale de la chasse
  - La Fédération Pastorale de l'Ariège
  - Les Etablissements publics nationaux ou locaux (ONCFS, INRA, CNRS)

Enfin, dans l'objectif de recueillir les informations les plus exhaustives possibles et d'obtenir un avis d'expert sur les actions à mettre en œuvre pour plusieurs habitats d'espèce, certaines expertises naturalistes ont fait l'objet de commandes spécifiques. Ainsi pour ce Document d'objectifs les habitats d'espèce qui ont fait l'objet d'une convention de sous-traitance sont les Habitats du Desman des Pyrénées, du Léopard des Pyrénées, des chiroptères et de la Rosalie des Alpes (convention avec l'Association des Naturalistes de l'Ariège). Des prospections pour vérifier la présence du Chabot ont été réalisées par le Conseil Supérieur de la Pêche. Le cabinet d'étude AMIDEV a effectué quelques relevés de terrain pour établir une partie de la cartographie des habitats en dehors de la réserve domaniale.

### 2.1 LES FACTEURS DU MILIEU

#### 2.1.1 Situation et géographie

Voir la carte Présentation du site.

Le Site Natura 2000 « Ribérot et Massif du Valier » se situe au centre de la chaîne des Pyrénées, dans le département de l'Ariège de la région Midi-Pyrénées. Ce site est localisé dans le Couserans, à l'Ouest du département.

Le site occupe une surface de **7 744,5 ha** et comprend la Vallée du Ribérot, l'amont de la vallée d'Estours et le Massif du Valier. Il s'échelonne de 630 m (Pont d'Ayer, Vallée du Ribérot), à 2838 m d'altitude (Mont Valier).

La frontière avec l'Espagne délimite le site dans sa partie méridionale. A l'Est, la délimitation suit la crête du tuc de Bérbégué en passant par le Col de la Courbe jusqu'au Col de Pause. Il comprend une partie de la forêt de Fonta. A l'Ouest, le site se termine par la forêt domaniale de Bordes jusqu'au Pic de Pomebrunet en passant par le Pic de Montgaié et le Tuc de Quer Ner.

#### 2.1.2 Géologie, pédologie

##### *a. Géologie*

Le territoire du site se trouve dans la zone primaire axiale des Pyrénées ou « Haute Chaîne Primaire ». On y rencontre à l'affleurement des terrains paléozoïques ayant subi l'orogénèse hercynienne avant d'être mobilisés lors de l'orogénèse pyrénéenne ou alpine.

Au point de vue structural, on retrouve une disposition des couches en éventail avec un déversement Sud et une orientation générale des structures Est-Ouest.

Les terrains y sont fortement affectés par la tectonique (compression Nord-Sud) avec notamment des plis de faible amplitude, un réseau dense de failles, des couches géologiques redressées. Ceci se traduit dans le paysage par un relief très découpé.

Au niveau lithologique, on recense dans ces terrains hercyniens une alternance et une combinaison de faciès pelitiques, schisteux et calcaires ; on peut citer pour mémoire les calcschistes Dévonien du Mont Valier.

Sur la partie Ouest du site, ces terrains sont recoupés par le pluton granitique du Ribérot et son auréole métamorphique.

Les pentes sont généralement très raides et enherbées.

Pour plus d'informations, se reporter aux cartes géologiques au 1/50 000ème du BRGM :

- Aulus-les-Bains (n° 1086), 1997
- Pic de Mauberné (n°1085), 1972.

##### *b. Aperçu pédologique*

La grande diversité des conditions climatiques d'altitude, de pluviométrie, d'exposition combiné à la nature plus ou moins calcaire ou acide du substrat fait qu'en théorie il existe une grande variabilité de sols.

En réalité, on s'aperçoit que si cette diversité existe belle et bien, elle est assez localisée. D'une manière générale, les sols se résument à des rankers en altitude et à des sols bruns plutôt acides dans le reste du secteur. En versant Sud, les sols sont souvent superficiels.

### **2.1.3 Climatologie et hydrologie**

#### ***a. Données climatiques***

Le climat spécifique de la région étudiée est montagnard de régime atlantique.

Les précipitations sont généralement supérieures à 1000 millimètres et il n'y a pas de déficit hydrique marqué sur l'ensemble de l'année. Ces conditions favorisent les essences ombrophiles de l'étage montagnard telles que le Sapin et le Hêtre, et privilégient le développement de la forêt jusqu'à 1500 à 1600 mètres. Les précipitations neigeuses débutent au mois d'octobre à partir de 1200 mètres ; l'enneigement moyen dure de novembre à avril. Les chutes de neige de printemps peuvent être fréquentes et abondantes et il courrait de voir subsister des secteurs enneigés au mois d'août, au dessus de 2400m dans les zones exposées au Nord.

Les températures moyennes sont relativement clémentes : 11° C entre 400 et 600 mètres, et 7 à 8° C au-dessus de 1000 mètres. Les risques de gel sont cependant présents, et peuvent être néfastes à la végétation au cours du printemps.

Deux types de vents sont dominants :

- le vent de Nord-Ouest qui provoque les plus longues pluies et de fortes chutes de neige printanières. Soufflant parfois en tempête, il peut occasionner d'importants châblis comme cela a été le cas lors de la tempête de la nuit du 7 au 8 février 1996 sur le massif de la côte.
- le vent du Sud-Est, ou vent d'Autan qui est souvent la cause d'un réchauffement brutal en toutes saisons, ce qui peut entraîner des situations de stress hydrique pour la végétation, ou encore déclencher des avalanches.

#### ***b. Le réseau hydrographique***

A cheval sur les versants Est et Ouest du Mont Valier, le site comprend la Vallée du Ribérot à l'ouest et la Vallée de l'Artigue à l'est. Ils se jettent respectivement dans le Lez et le Salat, rattachés au système de bassin de la Garonne.

La forte pente de l'ensemble du site, combinée à la nature du substrat fait que l'on ne rencontre pratiquement pas de secteurs à sols hydromorphes. L'ensemble de l'hydrographie se résume à des cours d'eau de débit variable ainsi qu'à quelques lacs ou étangs.

Les cours d'eau sont très nombreux, cumulant une longueur d'environ 30 km. On compte 8 lacs naturels de montagne. Les étangs rond et long sont les plus vastes. Les étangs de petite superficie sont essentiellement en amont du Ribérot (Milouga, Arauech, Couzous, Et<sup>qs</sup> de la Montagnette), sauf Areau et Prat Matau qui sont sur le côté est du Mont Valier.

On peut rencontrer quelques secteurs suintants, mais ils sont très peu répandus. De même, quelques petits névés existent dans des zones abritées à haute altitude, mais il n'est pas certain que tous parviennent, l'été, à se maintenir tous les ans.

La brièveté des cours d'eau ainsi que leur vitesse liée à la pente, font que la végétation s'en ressent et qu'il y a très peu de formations végétales propres aux milieux ripicoles, hydromorphes ou suintants.

### **2.1.4 Analyse paysagère du site**

Voir la carte des Faciès paysagers.

Les paysages sur le Valier sont typiques de l'Ariège et sont façonnés presque exclusivement par l'élevage et l'exploitation forestière. Les fonds de vallées sont constituées d'anciens prés de fauche, destinées à obtenir du fourrage pour le bétail l'hiver. La baisse de cette activité agricole provoque l'envahissement progressif de ces prés par la fougère aigle notamment. Ces prairies de fauche sont entourées de versants boisés jusqu'à environ 1500-1600 m

Site Natura 2000 FR7300822  
Vallée du Ribérot et massif du Mont- Valier  
(7744.5 ha)

Localisation du site

ONF-SIG-AD09  
LBS-11-2006



**SAINT-GIRONS**

**CASTILLON-  
EN-COUSERANS**

BETHMALE

BONAC-IRAZEIN

LES BORDES-SUR-LEZ

SEIX

COUFLENS

**OUST**

-  Territoire de la ZSC
-  Communes limitrophes
-  Communauté de Communes
-  CC d'Oust
-  CC du Castillonnais



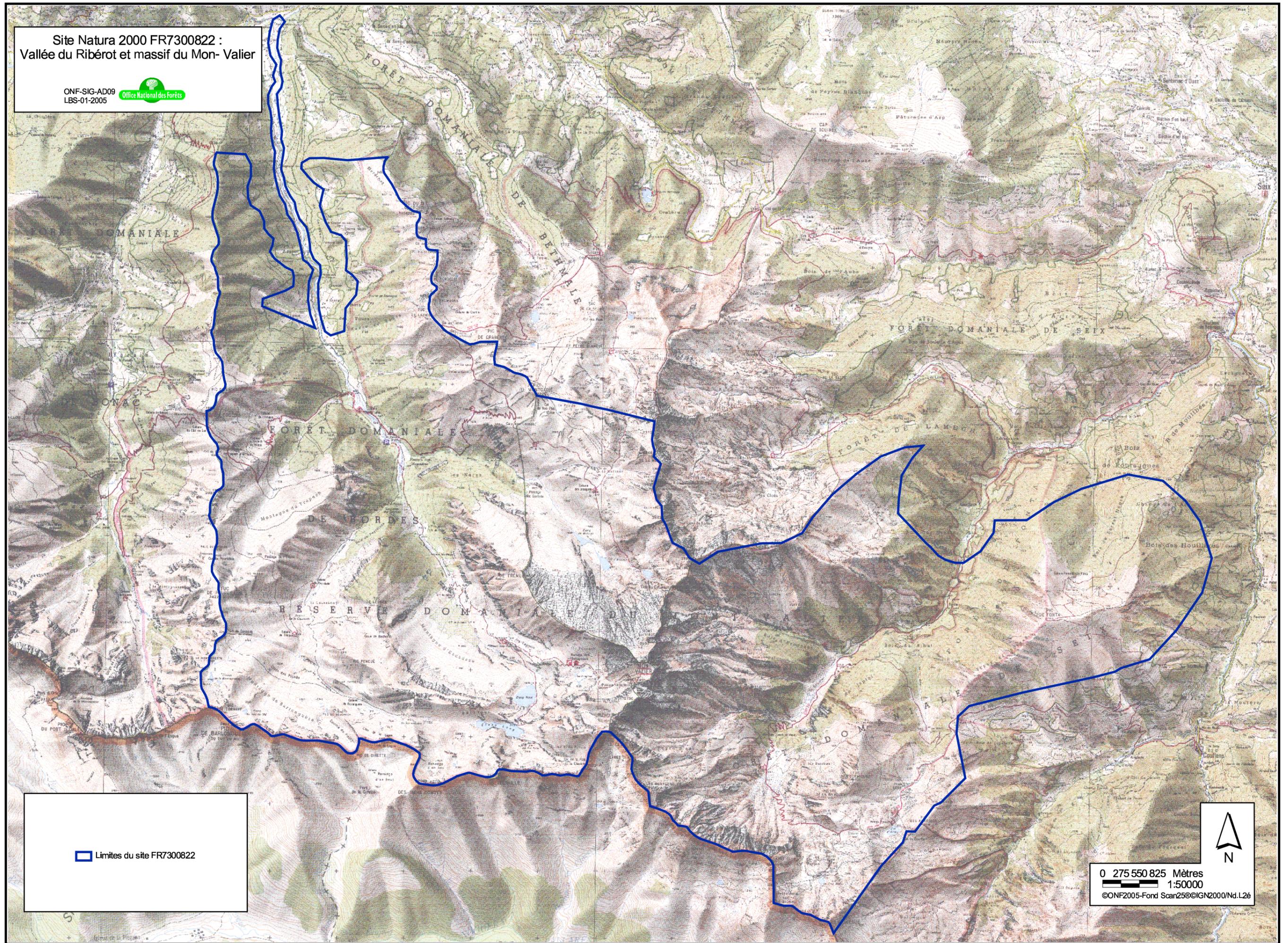
0 1.5 3 4.5 Kilomètres  
1:150000

©ONF2003-Fond BD CARTO©IGN2000/Nd.L2é



Site Natura 2000 FR7300822 :  
Vallée du Ribérot et massif du Mon-Valier

ONF-SIG-AD09  
LBS-01-2005



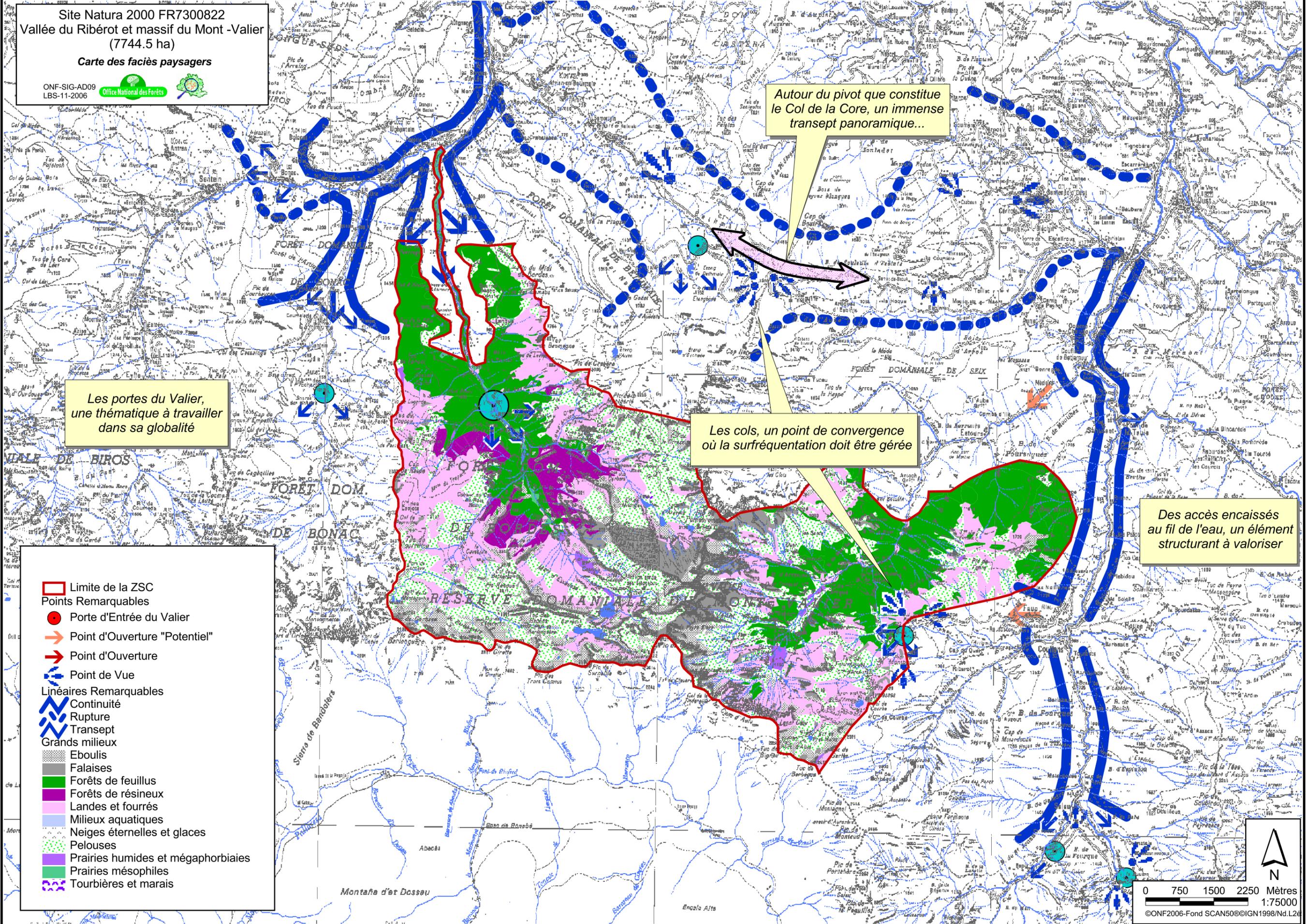
Limites du site FR7300822

0 275 550 825 Mètres  
1:50000  
©ONF2005-Fond Scan25©IGN2000/Nd.L26



Site Natura 2000 FR7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du Mont -Valier  
 (7744.5 ha)  
 Carte des faciès paysagers

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

Les portes du Valier,  
 une thématique à travailler  
 dans sa globalité

Autour du pivot que constitue  
 le Col de la Core, un immense  
 transept panoramique...

Les cols, un point de convergence  
 où la surfréquentation doit être gérée

Des accès encaissés  
 au fil de l'eau, un élément  
 structurant à valoriser

- ▭ Limite de la ZSC
- Points Remarquables
- Porte d'Entrée du Valier
- ➔ Point d'Ouverture "Potentiel"
- ➔ Point d'Ouverture
- ➔ Point de Vue
- Linéaires Remarquables
- ▬ Continuité
- ▬ Rupture
- ▬ Transept
- Grands milieux
- Eboulis
- Falaises
- Forêts de feuillus
- Forêts de résineux
- Landes et fourrés
- Milieux aquatiques
- Neiges éternelles et glaces
- Pelouses
- Prairies humides et mégaphorbiaies
- Prairies mésophiles
- Tourbières et marais

0 750 1500 2250 Mètres  
 1:75000  
 ©ONF2006-Fond SCAN50©IGN1998/Nd.L2d



d'altitude, généralement non exploités. Dans la partie la plus haute, se trouve le domaine des estives, où l'arbre a cédé la place aux pelouses depuis plusieurs siècles et où le bétail passe environ 6 mois de l'année dans ces prairies d'altitude. Selon les zones et l'importance de la pression par le bétail, ces estives vont se voir plus ou moins envahir par des plantes sous-ligneuses telles que la callune pour évoluer vers des landes, symboles de la déprise agricole.

Les signes de l'abandon de l'espace agricole dans cette région se traduisent également par la présence massive de granges, cabanes et autres abris de bergers en ruine. L'ensemble du site est constellé par ces ruines, souvent complètement immergées dans la forêt, et qui montrent combien le milieu a du être exploité autrefois.

## **2.1.5 La végétation**

### ***a. Coévolution de la forêt et de l'homme***

A la fin de la dernière période glaciaire, le Pin sylvestre dominait sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. Vers 5000 ans avant JC, une phase de réchauffement et d'humidification du climat a entraîné la substitution de ce résineux à l'étage collinéen par des espèces thermophiles telles que le Chêne, le Tilleul, le Frêne ou l'Erable. Dans le même temps, le Sapin remplace le Pin sylvestre à l'étage montagnard.

Le Hêtre n'est apparu dans les Pyrénées qu'à partir de 2000 - 3000 ans avant JC, grâce à l'anthropisation des zones de montagnes. En effet, le Hêtre a repoussé les autres espèces tant au collinéen qu'au montagnard, parallèlement aux phénomènes de déforestation causés par l'homme (JALUT, 1974 et 1988).

Cette exploitation intensive du massif forestier a permis de fournir du bois de chauffage et de construction, mais aussi a alimenté les différentes industries telles que l'artisanat, les tuileries et briqueteries, le charbonnage et la métallurgie (METAILIE, 1993). Le pâturage et les techniques liées au pastoralisme, comme l'écobuage, ont contribué à l'abaissement de la limite supérieure de la forêt, sans compter les prélèvements liés à l'usage industriel et domestique. D'autre part l'extension de l'agro-pastoralisme en fond de vallée associée à l'utilisation domestique ont provoqué l'élévation de la limite inférieure forestière.

Il s'en est suivi un morcellement important du massif forestier, généralement exploité en taillis ou en taillis-sous-futaie, ce qui a favorisé à l'étage collinéen les Chênes pédonculés et pubescents et le Châtaignier par rapport au Hêtre et au Chêne sessile ; et à l'étage montagnard les sapinières ont été remplacées par des hêtraies. Les sapinières et les hêtraies sapinières restantes se sont trouvées acculées dans les zones difficiles d'accès, éloignées ou peu attractives d'un point de vue agro-pastoral. Le Pin sylvestre a disparu totalement de l'Ariège.

Cette disparition de la couverture forestière, parfois sur des versants entiers, a enclin l'Etat à agir en réglementant l'exploitation et en limitant les droits d'usage. Cependant cette tendance s'est inversée suite à la révolution industrielle du XIXe siècle avec l'abandon des activités de charbonnage et la diminution des prélèvements liés aux usages domestiques, mais aussi dès le XXe siècle la recolonisation de la forêt s'est poursuivie grâce à la déprise agricole et pastorale causée par l'exode rural.

L'état actuel du système agro-sylvo-pastoral pyrénéen peut se résumer en une mosaïque relativement désorganisée des unités paysagères suivantes (SUFFERT - CARCENAC, 1978) :

- espaces cultivés,
- espaces marginalisés ou à l'abandon (friches, landes, etc.),
- espaces forestiers,
- espaces pastoraux (principalement des estives),
- haute montagne.

Sur le site Ribérot et Massif du Valier, en raison des conditions rudes du milieu, la majorité des milieux forestiers sont laissés à leur évolution naturelle depuis au moins un demi-siècle. Des interventions ponctuelles sont réalisées pour aider la recolonisation de la hêtraie par le sapin (plantations, dégagements, ...) dans les zones les plus intéressantes pour le Grand Tétrás. L'objectif de ces interventions est de créer ou d'améliorer des sites d'hivernage.

### ***b. Etages et séries de végétation***

Les étages bioclimatiques présents sur le site correspondent aux étages collinéen, montagnard, subalpin, alpin et pour les parties situées au-dessus de 2800 m.

- Etage collinéen

Très marginal sur le site, il correspond aux prairies pâturées ou de fauche situées sur la pointe nord de la vallée du Ribérot. Sur les secteurs encore utilisés, nous sommes en présence de prairies de fauche ou prairies pâturées. Sur les parcelles en voie d'abandon, ces anciennes prairies se transforment peu à peu en landes à fougère et taillis de noisetier.

- Etage montagnard

S'étageant de 800 à 1500 m d'altitude, il comprend l'essentiel des peuplements forestiers du site. Les hêtraies pures sont majoritaires : hêtraie neutrophile, hêtraie sur calcaire, hêtraie acidiphile. Quelques sapinières sont situées vers le Ribérot. En bordure de cours d'eau, on rencontre de la chênaie - frênaie.

On rencontre encore beaucoup de prairies fertilisées, de prairies de fauche, de pâturages mésophiles. Les pelouses en déséquilibre pastoral sont colonisées par des fourrés de noisetiers. Sur les sols où le bétail stagne, les cols surtout, on trouve des communautés à Patience alpine.

La limite supérieure de la forêt est marquée par une frange de Bouleaux. Au dessus de la forêt et dans la frange altitudinale avec l'étage subalpin, nous entrons dans le domaine des landes à Callune et à genêt et des landes à myrtille. L'ensemble de ces biotopes a une importance considérable pour le maintien d'un bon nombre d'espèces animales dont certaines sont d'intérêt communautaire (Grand-Tétrás, Perdrix grise de montagne, ...).

- Etage subalpin

Cet étage est classiquement celui du Pin à crochets mais celui-ci est quasiment inexistant sur le site toujours en raison de l'action passée de l'homme sur la forêt. On peut toutefois observer quelques individus isolés cantonnés sur les crêtes rocheuses, en Forêt Domaniale de Bordes uniquement. Les landes et pelouses sont dominantes sur l'ensemble de cet étage dont l'altitude inférieure est située à 1600m pour les ombrées et aux alentours de 1750m en soulane. La limite supérieure est estimée vers 2200 / 2300m.

La majorité des landes rencontrées à cet étage sont constituées dans la partie basse des landes à Rhododendron, de landes à myrtilles et de landes à Callune et à genêt. Les landes à genévrier nain sont très localisées, on les rencontre uniquement vers la Cabane des Espugues.

Plusieurs types de pelouses ont été identifiées selon leur situation géographique : pelouses à gispét, à nard raide, à Carex. Le pâturage extensif est présent sur l'ensemble de l'étage. Il contribue depuis son origine au maintien de ces milieux riches en espèces.

- Etage alpin

La limite inférieure de cet étage se situe vers 2200m en versant Nord et 2400m en versant Sud.

Au niveau des affleurements calcaires ou calcschistes Dévonien ou Carbonifères (par exemple au dessus du Port d'Aula ou dans les parties élevées du Mont-Valier), on rencontre des pelouses rocheuses à Elyna. Sur les sols plus acides où affleurent les schistes, les pelouses à Carex curvula succèdent aux pelouses à gispét et à nard.

Dans la partie supérieure de l'étage alpin, la neige fond tardivement dans les creux (dépressions, vallons). Dans ces combes à neige, on rencontre des formations végétales différentes selon la nature du substrat, calcaire ou siliceux.

Enfin, les falaises et éboulis sont très présents sur le site dont la représentation cartographique plane rend mal compte de leur réelle importance. Ces milieux sont le refuge d'espèces végétales souvent assez remarquable sur le plan patrimonial.

## 2.2 LES DONNEES ADMINISTRATIVES

### 2.2.1 Les communes concernées

Le site s'étend sur deux cantons : Oust et Castillon en Couserans. Il touche 6 communes : Bethmale, Arrien-en-Bethmale, Les-Bordes-sur-Lez, Couflens, Seix et Sentenac d'Oust.

### 2.2.2 Les indicateurs socio-économiques

A l'image de l'ensemble des communes du Couserans, ceux des cantons d'Oust et de Castillon sont très peuplés jusqu'au XXème siècle. Jusqu'à la fin du XIXème siècle, la population vivait (souvent fort mal) de l'agro-pastoralisme. Mines (fer, cuivre, plomb, tungstène, blende, galène), marbreries, usines de pâte à papier, four à chaux, fruitières constituaient les principales activités industrielles du site.

Puis, la dureté des conditions de vie et le passage d'une économie quasi-autarcique à une économie de marché ont favorisé l'exode rural. Parallèlement, la fermeture progressive des sites miniers vide les villages d'une grande partie de ses habitants ; la dernière, mine de tungstène de Couflens, cesse les extractions en 1986 (**Tableau 1**). Les cantons d'Oust et de Castillon connaissent alors plusieurs décennies de forte déprise.

Depuis les années 1980, ce territoire semble revivre, grâce au tourisme qui se développe : village de vacances, auberges, gîtes, campings et hôtels accueillent les touristes de passage. Aujourd'hui, les maisons sont de nouveau ouvertes et occupées essentiellement par des résidents secondaires (**Tableau 2**). Mais la population des résidents permanents diminue toujours (**Tableau 1**). Malgré cela, le tissu économique se reconstitue progressivement avec l'installation récente d'exploitants agricoles et artisans.

Commune	1982	1990	1999
Arrien-en-Bethmale	89	89	110
Bethmale	95	96	84
Couflens	260	70	63
Les-Bordes-sur-Lez	175	158	164
Seix	953	813	702
Sentenac d'Oust	98	98	97
<b>Total 6 Communes</b>	<b>1670</b>	<b>1324</b>	<b>1220</b>

**Tableau 1.** Evolution du nombre d'habitants pour les communes du site Natura 2000 entre 1982 et 1999. Source INSEE RP99

6 Communes	1990	1999
Résidences principales	602	611
Résidences secondaires	1858	1327

**Tableau 2.** Evolution du nombre de résidences principales et secondaires sur les 6 communes du site Natura 2000 entre 1990 et 1999. Source INSEE RP99

### **2.2.3 Les zonages écologiques**

Voir la carte des Sites remarquables.

#### **a. Réserve de Chasse et Faune Sauvage du Mont Valier**

La Réserve Domaniale de Chasse du Mont Valier a été créée en 1937, pour la protection et la reconstitution du gibier de haute montagne (Isard, Grand-Tétras, Lagopède) dont la destruction inconsidérée a mis en péril l'avenir de la chasse dans les montagnes ariégeoises. Plusieurs arrêtés ont donné un statut particulier à cette réserve. Le dernier arrêté préfectoral, du 19-09-2006, renouvelle pour une durée de 6 ans le statut de Réserve de Chasse et Faune Sauvage du Mont Valier.

Cette réserve, plus vaste que le site Natura 2000, a une surface de 9300 ha. Elle est gérée par l'ONF.

#### **b. Zone de grand Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.)**

Le site Natura 2000 est entièrement inclus dans la Z.I.C.O. de l'Union Européenne MP03 « Vallée des Melles, cols d'Aouéran et d'Artigascou, Mont Valier », qui porte sur une surface de 44000 ha. Les oiseaux inscrits à l'inventaire de la Z.I.C.O. ne sont pas tous nicheurs sur le site Natura 2000. Parmi les 12 espèces d'oiseaux étudiées, sont nicheurs sur le site :

- l'Aigle royal
- la Bondrée apivore
- le Circaète Jean-le-Blanc
- le Grand-Tétras
- le Lagopède
- la Perdrix grise
- le Pic noir
- le Gypaète barbu

Ne sont pas nicheurs mais présents sur le site :

- le Milan royal
- la Vautour fauve
- le Faucon pèlerin

Un projet de classement de la zone en Zone de Protection Spéciale (Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979) est en cours d'étude.

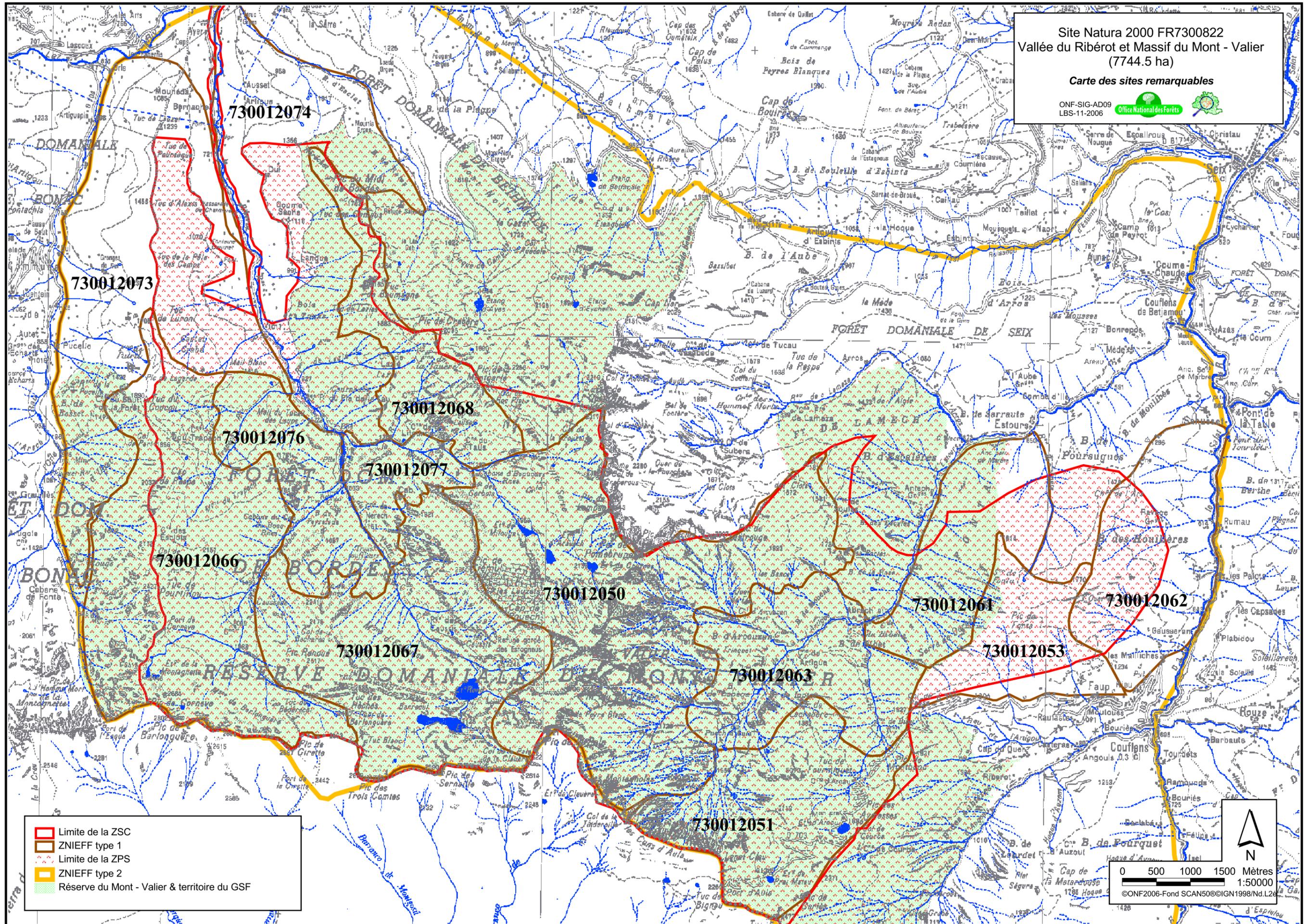
#### **c. Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.)**

Le territoire du site Natura 2000 comporte également de nombreuses Z.N.I.E.F.F., décrites en 1989 (Tableau 3). L'ensemble de ces Z.N.I.E.F.F. couvre tout le territoire de la Réserve de Chasse et de Faune sauvage.

Site Natura 2000 FR7300822  
Vallée du Ribérot et Massif du Mont - Valier  
(7744.5 ha)

Carte des sites remarquables

ONF-SIG-AD09  
LBS-11-2006



- Limite de la ZSC
- ZNIEFF type 1
- ... Limite de la ZPS
- ZNIEFF type 2
- Réserve du Mont - Valier & territoire du GSF

0 500 1000 1500 Mètres  
1:50000  
©ONF2006-Fond SCAN500©IGN1998/Nd.L2e



Type et N°	Nom	Surf. (Ha)	Eléments de classement en Z.N.I.E.F.F.		
			Intérêt faunistique	Intérêt floristique	Intérêt écologique et paysager
II 0104	Massif du Mont Valier	18250	Isard, Grand-Tétras, lagopède, perdrix grise, aigle royal, gypaète, zone d'alimentation du vautour fauve, données de présence d'ours sporadique.	Flore calcicole de montagne <i>Polystichum Braunii</i> dans les forêts exposées au Nord <i>Diphasium alpinum</i> sur les pâturages.	Zones karstiques, lacs, névés, parois rocheuses, tourbières.
I 0001	Hêtraie du Tuc du Coucou (Vallées d'Orle et du Ribérot)	1220	Isard et Grand tétras		Hêtraie pure
I 0002	Forêt du Pic du Midi de Bordes	1010	Isard et Grand tétras		Hêtraie pure
I 0004	Bois du Tuc de l'Auerade et de Peyralade	403	Isard, Grand Tétras Euprocte		Hêtraies Une des rares sapinières du secteur
I 0005	Bois des Neres, Sapinière de Nerech	184	Isard, du Grand Tétras (hivernage) Euprocte Zone potentielle de présence de l'ours	<i>Polystichum Braunii</i>	Hêtraie-sapinière
I 0007	Forêt de Lamech, Bois d'Escaleres	1210	Isard et Grand tétras Zone de chasse de l'aigle royal	Lys Martagon	Chênaies-hêtraies formant un vaste ensemble favorable à l'ours Hêtraies pures
I 0009	Forêt de Fonta	461	Isard et Grand Tétras Une donnée de présence de l'Ours en 1986	Parois rocheuses en partie haute avec flore typique	Hêtraie Sapinière (rare dans le massif)
I 0011	Bois d'Arcouzan, de Japtoï et de Bibet, Vallée de l'Artigue	580	Isard et Grand Tétras Une donnée de présence de l'Ours certaine en 1978 Zone de chasse de l'Aigle royal		Parois rocheuses et vallons suspendus
I 0014	Pic de Barlonguère	1220	Lagopèdes, grands rapaces...) Présence de l'Ours signalée dans les années 70	Flore des hautes montagnes calcaires ( <i>Geranium pyrenaicum</i> , <i>Oxytropis pyrenaicum</i> ....)	
I	Montagne d'Escausse et	967	Isard, Grands rapaces, lagopède		Succession de barres

0015	Tuc des Hêches		Euprocte.		rocheuses, étangs
I 0016	Crête du Pic de Midi de Bordes au Pic de Montgarié	354	Isard, Perdrix grise		
I 0017	Montagnes de Crabère, Montgarié Ker-Ner	776	Isard, marmottes, grands rapaces, lagopèdes...		Parois rocheuses, zones humides et lacs
I 0018	Mont Valier	1500	Isard, marmottes, grands rapaces, lagopèdes, corvidés nicheurs, tichodromme.	Plantes endémiques ( <i>Saxifraga practermissa</i> , <i>Rhapunticum cynaroïdes</i> , <i>Pedicularis rosea</i> ) et typique de milieux en mouvement ( <i>Crepis pigmaea</i> , <i>Galium cometerhizon</i> )	Haute montagne calcaire et schisteuse, l'une des randonnées les plus connues d'Ariège
I 0019	Montagne d'Aula	661	Isard, marmottes, grands rapaces, lagopèdes, niverolle Zone de passage occasionnel de l'Ours.	<i>Aquilegia pyrenaïca</i> , <i>Geranium cinereum</i> , plantes de haute montagne calcaire, plantes d'éboulis ( <i>Crepis pygmea</i> ) ou rares comme <i>Dethawa tenuifolia</i> ou esthétiques peu communes comme <i>Campanula speciosa</i> , <i>Saxifraga media</i> ou <i>Draba pyrenaïca</i>	Hautes montagnes calcaires

Tableau 3. Liste des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) présentes sur le territoire du site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier.

#### **d. *Projet de Parc Naturel Régional d'Ariège***

Le projet de Parc Naturel Régional d'Ariège porte sur une superficie d'environ 2500 km<sup>2</sup> et regroupe 145 communes du Couserans, du Volvestre, de la Vallée de la Lèze, du Séronnais, du Val d'Ariège et du Vicdessos. Sa création est prévue pour 2008.

La totalité du site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier est incluse dans le périmètre du projet de PNR.

#### **e. *Réserve Naturelle du Milieu Souterrain***

Un projet de réserve naturelle souterraine de l'Ariège est en cours d'instruction au niveau National. Les cavités présentes sur le Valier y seraient incluses.

Ce projet de réserve naturelle est la première application de la politique qu'il conviendrait de mener pour une protection adaptée des habitats et des espèces souterraines : à ce titre, la Réserve Naturelle éclatée de l'Ariège pourrait servir de référence nationale pour ce type de projets.

Le but est également de couvrir l'ensemble des types d'habitats souterrains en Ariège, en ne se limitant pas aux seules grottes, et de prendre en compte un échantillon représentatif des espèces protégées, souterraines strictes ou n'utilisant le milieu souterrain que durant une partie de leur cycle vital. Au total 23 sites ont été sélectionnés ; ils sont concentrés en majorité dans la moitié occidentale de l'Ariège, la plus riche de ce point de vue, et la mieux connue. Le centre de gravité se situe dans le Couserans, autour de Moulis, concentration qui en facilitera la gestion.

#### **f. *Grand Site Forestier***

La politique des « Grands Sites Forestiers » est une démarche volontaire et novatrice de l'ONF. Elle doit permettre de valoriser les forêts remarquables sur le plan patrimonial et de les inscrire dans une dynamique territoriale. Elle est fondée sur quatre ambitions :

- Valoriser le patrimoine forestier
- Intégrer la forêt au territoire
- Favoriser l'accueil du public en forêt
- Gérer la fréquentation des sites

Sur le territoire de la réserve du Mont – Valier, un programme d'action visant à la mise en place d'un Grand Site Forestier transfrontalier a été élaboré en collaboration avec les collectivités locales et les représentants des territoires concernés sur le versant espagnol. Les actions principales visent à orienter les visiteurs sur des secteurs préférentiels du site (limitation de l'impact de la fréquentation) tout en favorisant la découverte du milieu. L'ensemble des aménagements et des actions prévus a été conçu selon les principes du développement durable (équité entre les volets économiques, sociaux et environnementaux). Seuls les projets à faible impact sur l'environnement et à retombées économiques locales escomptées ont été retenus. C'est le cas en particulier du projet Retrouvance (circuit de randonnée à la semaine) qui est en cours de réalisation sur le site.

### **2.2.4 Les risques naturels**

Voir la carte des Risques naturels

Les risques naturels dans un secteur de haute montagne sont considérables. Sur le site Natura 2000, de nombreuses zones sont menacées par les avalanches ou des chutes de blocs. Des risques de glissement de terrain mais également de crue torrentielle sont à prendre en compte.

Il est important de rappeler le rôle prépondérant des peuplements forestiers pour la protection des vallées.

La cartographie des phénomènes naturels sur le site Natura 2000 a été élaborée principalement grâce aux informations historiques recensées au service de Restauration des Terrains en Montagne.

Une analyse des photographies aériennes a permis de délimiter les contours des phénomènes connus.

Les risques d'incendies existent et sont essentiellement liés aux pratiques pastorales ; l'écobuage est une pratique traditionnelle de « restauration » des pâtures d'altitude. Le problème actuel réside dans le fait que l'embroussaillage et la colonisation ligneuse, dus à la déprise, multiplient les stocks combustibles disponibles, qui conduisent en cas de mise à feu à une augmentation considérable des surfaces brûlées à chaque incendie.

### **2.2.5 Le foncier : répartition par grand type de propriété**

La majorité du site est propriété privée de l'Etat. En effet, 90 % du territoire est domanial alors que 10% des terres sont privées ou communales.

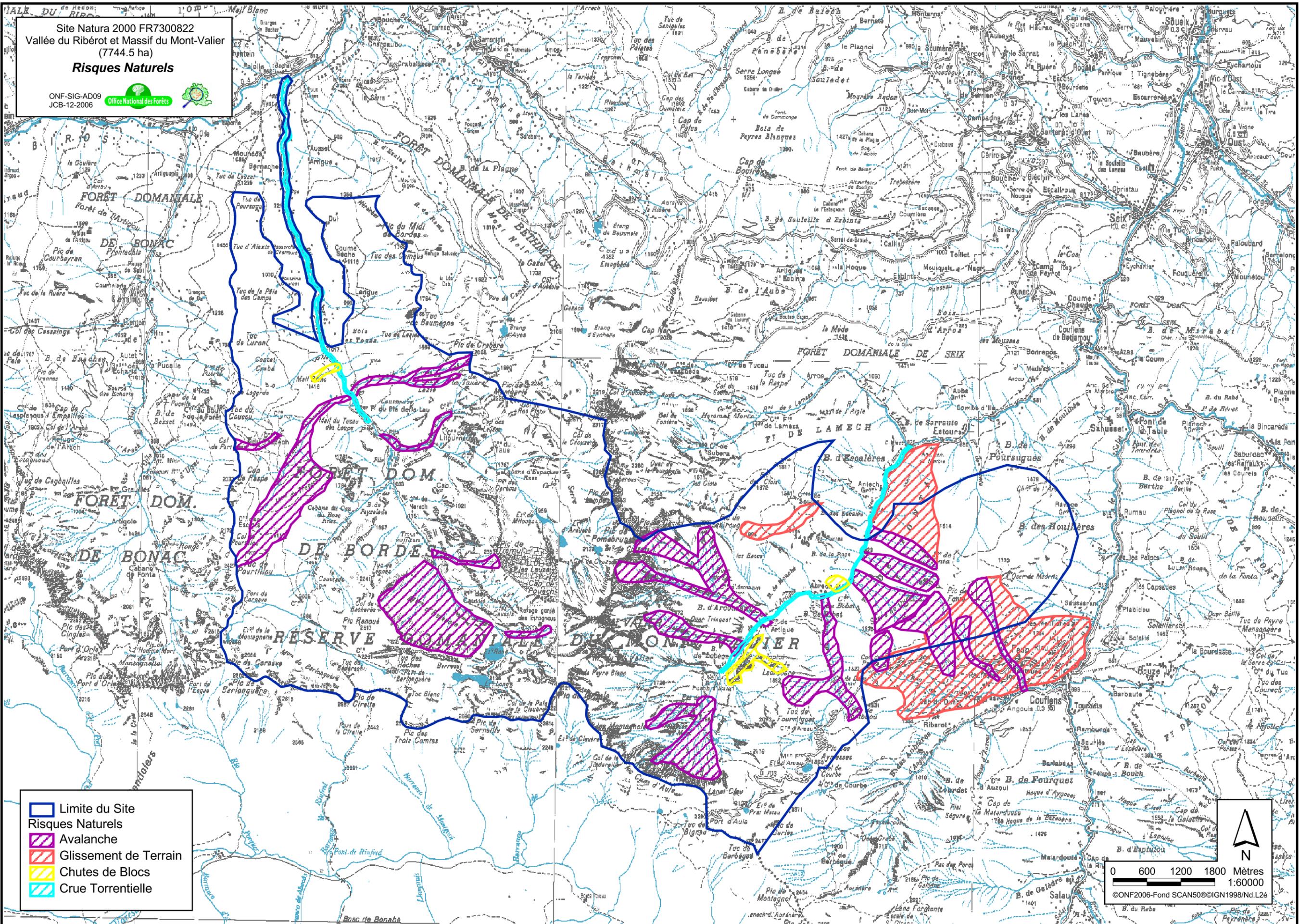
Le non domanial correspond à des terrains privés le long de la rivière du Ribérot et des parcelles communales consistant en des pelouses pâturées. Une partie du fond de vallée d'Estours et l'enclave de l'Abrech appartiennent à la commune de Seix.

Le territoire domanial est divisé en Forêts Domaniales grevées de droits d'usage. Ils furent accordés par un Jugement Souverain de la Réformation du 27 juillet 1668 et confirmées à la suite d'une insistance judiciaire par un Arrêt de la Cour Royale de Toulouse du 26 mars 1834. Ces droits d'usage comprennent des droits d'usage au bois et au pâturage.

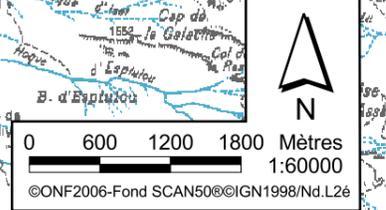
<b>Forêt Domaniale</b>	<b>Communes usagères</b>
Seix	Seix
Bethmale	Bethmale, Arrien-en-Bethmale (Arret, Ayet, Samortein, Tournac, Villargien)
Bordes sur Lez	Arrout, Audressein, Bordes, Castillon, Cescau, Engomer, Salsein, Sor

**Tableau 4.** Communes bénéficiant des droits d'usage des FD sur le site "Ribérot et Massif du Valier".

Site Natura 2000 FR7300822  
 Vallée du Ribérot et Massif du Mont-Valier  
 (7744.5 ha)  
**Risques Naturels**



-  Limite du Site
-  Risques Naturels
-  Avalanche
-  Glissement de Terrain
-  Chutes de Blocs
-  Crue Torrentielle



0 600 1200 1800 Mètres  
 1:60000  
 ©ONF2006-Fond SCAN50©IGN1998/Nd.L2é



## 3 LE PATRIMOINE NATUREL

### 3.1 DIRECTIVE HABITATS : LES HABITATS NATURELS

#### 3.1.1 Typologies utilisées

L'habitat d'une espèce est défini par les conditions physiques et biotiques dans lesquelles cette espèce se maintient à l'état spontané. Les caractéristiques biogéographiques (type de sol, étage altitudinal, climat...) et la faune et flore associées définissent de manière conjointe et indissociable ces habitats.

L'identification des habitats naturels présents sur le site du Ribérot et du Massif du Valier s'est appuyée sur la typologie « Corine biotopes ». Cette classification est exhaustive, c'est à dire qu'elle permet de décrire l'ensemble des habitats que l'on rencontre sur le territoire européen. Elle se base pour partie sur les données phytosociologiques existantes. La phytosociologie est une science évolutive qui étudie les associations végétales et des espèces au sein de ces associations, en fonction de leurs affinités et des relations biogéographiques, écologiques et dynamiques qui existent entre elles.

Parmi les habitats décrits dans la typologie Corine biotopes, certains ont été déclarés par les experts de la communauté européenne comme « importants » à préserver soit par ce que ces habitats sont rares à l'échelle européenne, soit par ce qu'ils sont menacés ou encore pour des raisons de grand intérêt écologique (diversité spécifique élevée par exemple). Ces habitats sont dits « d'Intérêt Communautaire » (IC) et doivent faire l'objet d'une gestion particulière, dont la planification et la mise en œuvre est précisée lors de la rédaction des documents d'objectifs. La liste exhaustive de ces habitats est présentée en annexe I de la Directive Habitats.

Le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne ou « EUR15 » décrit les habitats d'Intérêt Communautaire et les codifie selon un code à quatre chiffres. Ce code, appelé code EUR15 regroupe plusieurs habitats de la typologie Corine biotope.

Par exemple, le code EUR15 « 4060 » (Landes alpines et subalpines) englobe les habitats du Corine Biotope présentés dans le tableau ci – dessous :

CODE EUR15	LEGENDE EUR 15	CODE CORINE	HABITAT
4060	Landes alpines et subalpines	31.41	Landes naines à Azalée et <i>Vaccinium</i>
		31.42	Landes à <i>Rhododendron</i>
		31.43	Fourrés à Genévrier nain
		31.44	Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>
		31.47	Landes à <i>Arctostaphylos uva-ursi</i>
		31.49	Tapis à Dryade

Certains habitats de la Directive sont dits « prioritaires ». Cette notion indique que l'union européenne porte une responsabilité particulière vis à vis de leur conservation. C'est le cas en particulier des habitats dont une grande part si non la totalité de leur aire de répartition est incluse dans le territoire européen.

Il n'en existe pas sur le site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier.

#### 3.1.2 Méthode employée pour la cartographie

La cartographie du site Natura a été effectuée en plusieurs temps. L'ONF a réalisé l'inventaire floristique du territoire compris dans la Réserve de chasse et de faune sauvage du Mont Valier (en 1998, 1999 et 2001), le bureau d'études AMIDEV a cartographié toutes les surfaces situées hors réserve, en 1998.

La méthodologie retenue par l'ONF pour la cartographie des habitats naturels comporte cinq phases :

**a. Les recherches bibliographiques**

Ces recherches, réalisées avant la phase de prospection sur le terrain, ont permis de rassembler les informations existantes sur la géologie, le climat, les données écologiques et floristiques du site. De l'ensemble de ces paramètres, il résulte un pré-inventaire des habitats potentiels et de la flore présents sur la zone.

**b. Le pré-zonage des habitats par analyse des photos aériennes**

Un pré-zonage des unités de végétation homogènes a été effectué à partir d'ortho-photos plans (BD ORTHO IGN 1998). Chaque zone fera l'objet d'une visite sur le terrain, pour identifier l'habitat selon le code Corine.

**c. La réalisation de relevés phytosociologiques**

L'ensemble du site a été parcouru pendant les saisons de végétation 1998, 1999 et 2001. Des relevés floristiques ont été effectués de façon systématique pour chaque milieu rencontré, dont le rattachement au Corine Biotope ne semblait pas évident au premier abord.

**d. Le rattachement des relevés à la typologie Corine Biotopes**

L'ensemble des relevés effectués a fait l'objet d'une analyse phytosociologique fine. Leur rattachement à la typologie Corine n'est intervenue qu'en second lieu en fonction des données bibliographiques existantes. Conformément au cahier de charges, la taille minimale des polygones est le quart d'hectare. Les complexes d'habitats sont retranscrits par des mélanges ou mosaïques au sein des polygones.

**e. La saisie informatique des données sur Système d'Information Géographique (SIG)**

Chacun des polygones ainsi défini a été digitalisé puis renseigné dans le système d'information géographique. Ainsi, outre la localisation et le rattachement au code corine, des données telles que les surfaces relatives de chacun des polygones, de l'ensemble des polygones rattachés à un habitat ou encore le nombre de polygones par habitat sont directement accessibles.

L'utilisation du système d'information géographique permet également le croisement de ces données avec d'autres types d'informations (équipements du site, répartition du foncier...) déjà intégrées dans nos tables de données ou encore l'intégration des données provenant des résultats des études qui ont été sous-traitées (Tableau 5).

<b>Etude réalisée</b>	<b>Source des données</b>	<b>Année</b>
Cartographie des habitats situés en dehors du périmètre de la Réserve de Chasse du Mont Valier.	AMIDEV	1998
Synthèse des connaissances et répartition géographique des espèces suivantes : - Le Desman des Pyrénées - Les Chauves-souris - Le lézard des montagnes	Lab. Souterrain CNRS, ANA	2002
Prospection pour vérifier la présence du chabot (finalement non présente)	Conseil supérieur de la Pêche	2000

Tableau 5. Etudes et cartographies réalisées par des prestataires autres que l'ONF dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier.

### 3.1.3 Surface et représentativité des habitats naturels d'Intérêt Communautaire

Le tableau ci-dessous décrit l'ensemble des habitats d'intérêt communautaires présents sur le site Natura 2000. Ils représentent une superficie de 3 195 ha, soit 58% de la surface du site. Un seul habitat d'intérêt communautaire et prioritaire (\*) a été inventorié, de 37 ha (0,66% de la surface du site).

CODE N2000	LEGENDE	Surf. (Ha)	Surf. (% du site)
<b>▪ Pelouses et prairies</b>		<b>850</b>	<b>15,4</b>
6140	Pelouses siliceuses pyrénéennes à Gispet	287	5,20
6170	Pelouses à Laïche sempervirente	127	2,31
	Pelouses des crêtes à Elyne	38	0,69
6210	Pelouses dominées par le Brachypode penné	302	5,47
6230*	Pelouses à Canche flexueuse	37	0,66
6410	Zones humides à Molinie bleuâtre	14	0,25
6430	Mégaphorbiaies	16	0,30
6520	Prairies de fauche	29	0,52
<b>▪ Landes</b>		<b>1 336</b>	<b>24,17</b>
4030	Landes montagnardes à myrtille	73	1,33
	Landes à callune et genêt	517	9,35
4060	Landes à rhododendron	716	12,95
5130	Formations à genévrier	30	0,54
<b>▪ Forêts</b>		<b>396</b>	<b>7,16</b>
9120	Hêtraie acidiphile	230	4,16
9150	Hêtraie calcicole	123	2,22
9430	Forêts de pin à crochets à rhododendron	37	0,66
	Forêts de pin à crochets des soulanes pyrénéennes	6	0,11
	Reboisement de pin à crochets	0,4	0,01
<b>▪ Eboulis, falaises, grottes</b>		<b>613</b>	<b>11,10</b>
8110	Eboulis siliceux	236	4,28
8130	Eboulis calcaires	157	2,85
8210	Falaises calcaires	128	2,32
8220	Falaises siliceuses	91	1,65
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	0	-

Tableau 6. Liste des habitats d'intérêt communautaires décrits par l'Annexe I de la Directive Habitats présents sur le site Natura 2000, surfaces et représentativité. L'habitat suivi d'une astérisque (\*) est dit prioritaire.

### 3.1.4 Description des habitats d'Intérêt Communautaires

#### a. *Les landes et fourrés*

Les landes et fourrés constituent les habitats les mieux représentés sur le site. On relève facilement sur le site plusieurs types de landes tels qu'ils sont décrits dans Corine Biotopes. Cependant, il est parfois difficile de définir leurs limites géographiques car elles peuvent s'imbriquer en mosaïque avec d'autres formations, ou avoir dans certaines zones une composition traduisant un stade intermédiaire dans un processus dynamique (souvent lié à l'activité pastorale). Les limites représentées sur la carte s'attachent donc à représenter les habitats dont le faciès inclut majoritairement un même type de lande.

## 4060 – Landes alpines et boréales

### 31.42 Landes à Rhododendron

C'est l'habitat extra-forestier le mieux représenté sur le site. Son extension fulgurante est liée à l'abandon du pastoralisme abordé précédemment. La lande à rhododendron se rencontre préférentiellement à l'étage subalpin, aux expositions les plus froides. Néanmoins, toujours en raison de son expansion, on la rencontre également sur des expositions plus chaudes. L'ensemble des relevés appartient au *Rhododendro ferruginei – Pinetum uncinatae* (Rivas-Martinez 1968).

Trois faciès sensiblement différents ont été observés et rattachés au 31.42 :

- Des landes à rhododendron types correspondant à l'association. La caractéristique des landes du site (comme dans de nombreuses zones de montagne en Ariège) réside en l'absence de la strate arborée. Elles sont plutôt sur les versants Nord, longtemps recouverts par la neige.
- Des landes à rhododendron boisées où landes arborées subalpines (REY, 1982) que nous pourrions définir comme le croisement de deux habitats : 31.42 x 41.B3 dans la nomenclature du code Corine. Leur correspondance phytosociologique est la sous – association *betuletosum* O. Bolos et Monts. 1960. Cette formation a également été décrite par DENDALETCHÉ (1974) qui avait noté le long du versant Nord des Pyrénées, une « ceinture altimontaine » de bouleaux qu'un phytosociologue pourrait qualifier de *Sorbo-Betuletum*. Enfin selon GRUBER (1978), il s'agit d'une colonisation de la rhodoraie subalpine dans sa frange inférieure qui ne nécessite pas la création d'une association distincte.
- La rhodoraie alticole (GRUBER, 1978) présente sur le subalpin supérieur qui se traduit par un enrichissement en *Vaccinium uliginosum* et caractérisée par la sous-association *vaccinietosum* Rivas – Martinez 1968.

Devant l'étendue de plus en plus importante de cet habitat au détriment de nombreux autres, il est envisagé de rédiger des préconisations de gestion visant à ne maintenir qu'une proportion raisonnable de la lande à rhododendron sur les milieux qui lui sont favorables (versants Nord du subalpin). Pour le reste de la lande, si sa régression est propice soit à la « récupération » d'un autre habitat ou d'un habitat d'espèce et sous réserve que les actions menées soient gérées à long terme (utilisation des milieux réouverts), des actions de réouvertures du milieu ont été envisagées.



Landes à rhododendron, ONF, 2001

## 4030 – Landes sèches européennes

### 31.226 - Landes montagnardes à *Calluna* et *Genista*

Les espèces présentes sont :

*Calluna vulgaris*

*Vaccinium myrtillus*

*Genista pilosa*

*Galium saxatile*

*Deschampsia flexuosa*

*Helictotrichon sulcatum*

Sur le site, les landes montagnardes à callune correspondent à l'association décrite par M. GRUBER, 1978 : *helictotricho sulcati* - *Callunetum vulgaris*.

Ces landes occupent des surfaces importantes dans l'étage subalpin, en moyenne entre 800 et 2000 m, colonisant les versants ensoleillés, sur les sols acides (essentiellement dans les zones de schistes), superficiels et pauvres, généralement sur fortes pentes.

Il apparaît ainsi que leur présence et leur maintien en bon état de conservation est fortement liée à la présence d'une activité pastorale sur le site et aux pratiques qu'elle induit (écobuages).



Landes à callune et à genêt, ONF, 2001

### 31.215 - Landes sub-montagnardes pyrénéo-cantabriques à *Vaccinium*

Ce sont des landes basses, très denses avec une forte dominance de *Vaccinium myrtillus*. On les rencontre sur le haut de l'étage montagnard (entre 1300m et 1900m en exposition Nord et Est). Les landes à myrtille sont installées sur des sols plus profonds que la lande à Callune, toujours acides (affleurements de schistes siluriens surtout, rarement sur des zones de Dévonien décalcifiées en surface).

On peut observer des groupements presque purs de Myrtille lorsque ces conditions sont réunies, par exemple au versant nord du mamelon surplombant le Col de Pause, ou au NO de la Cabane d'Aréou.

Très localement, vers le haut, quelques pieds de *Vaccinium uliginosum* peuvent accompagner la myrtille ; plus fréquemment, on y voit :

*Anthoxanthum odoratum*

*Hypericum quadrangulum*

*Potentilla tormentilla*

*Carlina acaulis*

*Dianthus barbatus*

*Calluna vulgaris*

*Lycopodium clavatum*

*Festuca rubra*

*Agrostis vulgaris*

*Deschampsia flexuosa*

Cet habitat est estimé en bon état de conservation. Les activités qui ont pu être recensées comme ayant un rapport avec l'habitat sont la cueillette de myrtilles et les écobuages.

### **5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires** **31.882 - Landes à Genévriers**

On rencontre cet habitat à l'étage montagnard où il marque la transition entre les milieux boisés et les milieux extra forestiers. Il occupe les situations les plus sèches, sur des zones rocheuses en soulanes. Les landes à Genévrier forment des îlots relativement peu étendus sur des arêtes de schistes ou calcschistes.

Le Genévrier commun atteint 1500 à 1700m ; il est relayé par le Genévrier nain en altitude (jusque 2100 m). Dans les zones siliceuses, la Callune accompagne les Genévriers, tandis que dans les zones plus ou moins calcaires, apparaissent localement le Raisin d'Ours (*Arctostaphylos uva-ursis*) et *Cotoneaster integerrima*. La végétation herbacée est réduite et comprend essentiellement des Graminées xérophiles (*Agrostis*, *Festuca gr. ovina*)

On rencontre les landes à Genévrier principalement au dessus de Bethmale, réparties de façon imbriquée avec les pelouses. Les zones qu'elles colonisent ont été défrichées par le passé et depuis un certain temps déjà ne subissent plus aucune pression ou une pression moindre (pression pastorale en général).

Intéressant du point de vue de la biodiversité des milieux et des niches que cet habitat offre en particulier pour l'avifaune, sa dynamique naturelle tend à le faire disparaître pour laisser la place à des boisements climaciques.

### **4060 - Landes alpines et boréales**

#### **31.41 - Landes naines à Azalée et à Vaccinium**

Ces formations se rencontrent en altitude près des sommets dans des zones de situations ventées. La végétation y est basse, prostrée voire de type lichénique. On connaît leur présence sur les flancs du Mont Valier et du Mont du Petit Valier. Néanmoins, ce type d'habitat couvre des zones de surface inférieure au seuil de perception de la cartographie et n'est donc pas cartographiable.

Elles contiennent les espèces suivantes :

*Loiseleuria procumbens*  
*Vaccinium uliginosum*  
*Vaccinium myrtillus*  
*Empetrum nigrum*

*Homogyne alpina*  
*Gentiana verna*  
*Gentiana alpina*  
*Juniperus communis subsp. nana*

#### **b. Les pelouses**

Le site du Ribérot et du Massif du Valier présente un grand nombre de types de pelouses dont la variété en terme de surface, de composition et d'intérêt sont très variés ; de ce fait, leur cartographie exhaustive à une échelle fine pour une zone aussi grande pose des problèmes de clarté évidents.

### **6210 - Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire**

#### **34.323 - Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par *Brachypodium***

Les pelouses dominées par le très social Brachypode penné occupent de grandes surfaces dans l'étage montagnard, généralement sur des pentes à sol profond, avec un substrat calcaire plus ou moins lessivé, en exposition bien ensoleillée. La graminée, largement dominante, est généralement accompagnée par :

*Anthoxanthum odoratum*  
*Carex sempervirens*  
*Campanula glomerata*  
*Hippocrepis comosa*

*Briza media*  
*Helianthemum grandiflorum*  
*Helianthemum canum*  
*Trifolium montanum*

*Anthyllis vulneraria*  
*Centaurea nigra*  
*Stachys officinalis*  
*Clinopodium vulgare*  
*Rhinanthus major*  
*Laserpitium latifolium*  
*Trifolium pratense*

*Lotus corniculatus*  
*Dianthus monspessulanus*  
*Gentianella campestris*  
*Euphrasia stricta*  
*Origanum vulgare*  
*Prunella hastifolia*  
*Bupleurum falcatum*

### **6140 – Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia***

#### **36.314 - Pelouses pyrénéennes fermées à *Festuca eskia***

Sur les pelouses situées en ombrée, longtemps recouvertes par la neige avec une pente assez forte, le Gispet est largement représenté, accompagné de :

*Trifolium alpinum*  
*Meum athamanticum*  
*Geum montanum*  
*Pedicularis pyrenaïca*  
*Phleum alpinum*

*Jasione laevis*  
*Phyteuma hemisphaericum*  
*Nardus stricta*  
*Luzula nutans*  
*Carex sempervirens*

A la fonte des neiges, *Ranunculus pyrenaicus* et *Androsace carnea* y fleurissent abondamment (CNRS, 1979).

### **6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines**

#### **36.4112 - Pelouses pyrénéennes à *Laïche sempervirente***

Ce groupement se rencontre sur les pentes herbeuses à sol frais, en exposition assez variable mais à l'exclusion des versants secs. Il prolonge souvent vers le haut la pelouse montagnarde à *Brachypode*. Ses principaux constituants sont :

*Carex sempervirens*  
*Sesleria albicans*  
*Helictotrichon sedenense*  
*Festuca nigrescens*  
*Euphrasia alpina*  
*Stachys alopecurus*  
*Leucanthemum maximum*  
*Laserpitium latifolium*  
*Stachys recta*  
*Scabiosa pyrenaïca*  
*Trifolium badium*

*Allium ericetorum*  
*Acinos alpinus*  
*Campanula preclatoria*  
*Luzula nutans*  
*Briza media*  
*Seseli libanotis*  
*Anthyllis vulneraria*  
*Rhinanthus minor*  
*Bartsia alpina*  
*Bupleurum ranunculoïdes*  
*Scilla verna*

#### **36.42 - Pelouses des crêtes à *Elyna***

Au niveau des affleurements de calcaires ou calcschistes Dévonien ou Carbonifères (par exemple au dessus du Port d'Aula ou dans les parties élevées du Mont-Valier), la pelouse rocheuse alpine est composée de :

*Carex curvula subsp. rosae*  
*Poa minor*  
*Poa alpina*  
*Oxytropis halleri*

*Festuca glacialis*  
*Carex rupestris*  
*Elyna myosuroïdes*

Avec des floraisons abondantes de :

*Silene acaulis*  
*Cerastium alpinum*  
*Hutchinsia alpina*  
*Antennaria dioïca*  
*Saxifraga oppositifolia*

*Galium pyrenaïcum*  
*Leucanthemum alpinum*  
*Petrocallis pyrenaïca*  
*Dabra aizoïdes*  
*Saxifraga moschata*

**6230\* - Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes**

**35.13 - Pelouses à *Canche flexueuse* / 36.311 - Tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins**

Situées sur le haut de l'étage montagnard et pénétrant largement l'étage subalpin, ces formations constituent un stade de dégradation de pelouses en déséquilibre pastoral.

Sur les sols les plus acides, au niveau des schistes, se développent des pelouses peu denses dans lesquelles dominent localement, soit le Nard (*Nardus stricta*), soit le Fétuque rouge (*Festuca rubra*), soit l'avoine de montagne (*Helictotrichon montanum*), accompagnées d'autres graminées : *Danthonia decumbens*, *Deschampsia flexuosa*, *Anthoxanthum odoratum*, *Agrostis vulgaris*.

Le groupement 35.13, appartenant au *Nardion strictae*, comprend également :

<i>Potentilla tormentilla</i>	<i>Achillea millefolium</i>
<i>Jasione perennis</i>	<i>Alchemilla vulgaris</i>
<i>Carlina cynara</i>	<i>Betonica officinalis</i>
<i>Carlina acaulis</i>	<i>Hieracium pilosella</i>
<i>Conopodium majus</i>	<i>Thymus serpyllum</i>
<i>Trifolium repens</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Lotus corniculatus</i>	

avec, localement, des taches de Myrtille ou de Callune.

Le Nard domine aussi dans les pacages secs installés sur les replats et pentes douces, sur des sols assez épais (36.311). Cette nardaie sèche est relativement pauvre floristiquement, mais forme un gazon continu, dans lequel on trouve régulièrement :

<i>Festuca rubra</i>	<i>Alchemilla pubescens</i> s.sp <i>flabellata</i>
<i>Phleum alpinum</i>	<i>Cerastium arvense</i>
<i>Trifolium alpinum</i>	<i>Trifolium pratense</i>
<i>Dianthus destoides</i>	<i>Veronica serpyllifolia</i>

et par places :

<i>Potentilla pyrenaia</i>	<i>Luzula sudetica</i>
<i>Plantago alpina</i>	<i>Meum athamanticum</i>
<i>Thymus serpyllum</i>	<i>Taraxacum alpinum</i>
<i>Lotus corniculatus</i> v. <i>alpinus</i>	<i>Carex praecox</i>



Nardaie mésophile, ONF, 2001

### **c. Les habitats rocheux : éboulis et falaises**

Ces formations alpines et subalpines se caractérisent par des sols nus affleurants ou recouverts par des groupements caractéristiques des végétaux rupicoles.

La distinction des différents habitats rencontrés sur le site se fait sur la différence de structure du sol (rochers ou éboulis) et sur la nature géologique des roches (calcaire ou siliceuse), qui entraîne donc des associations végétales distinctes.

- Les éboulis :

La végétation rencontrée sur les éboulis est très clairsemée. Les zones d'éboulis les plus anciennes et les plus stables présentent des signes marquants de dynamique de recolonisation par les formations adjacentes ou isolément par des espèces pionnières arbustives (Bouleau, Saule, Pin à crochets).

#### **8110 – Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladanii*)**

##### **61.11 - Eboulis siliceux alpins**

Les espèces rencontrées sont :

*Cerastium alpinum*

*Sedum alpestre*

*Galium cometerrhizon*

*Androsace alpina*

*Linaria alpina*

*Leucanthemum alpinum*

*Poa cenisia*

*Oxyria digyna*

#### **8130 – Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles**

##### **61.34 - Eboulis calcaires pyrénéens**

Les espèces rencontrées sont :

*Trifolium thalii*

*Carduus carlinoides*

*Crepis pygmaea*

*Arabis alpina*

*Veronica alpina*

*Hutchinsia alpina*

*Sedum atratum*

*Geranium cinereum*

*Linaria alpina*

*Festuca glacialis*

*Doronicum grandiflorum*



Eboulis calcaires, ONF, 2001

- Les rochers et falaises

Au sein de ces formations, on peut retrouver de façon mélangée ou isolée, suivant le relief ou l'exposition, des communautés ou des plantes pouvant être codées dans d'autres catégories :

par exemple, formations à *Dryas octopetala* (31.49), formations herbeuses à *Sedum* (36.2), formations à Azalées naines (31.41).

## **8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique**

### **62.12 - Falaises calcaires des Pyrénées centrales**

La végétation qui s'installe sur les parois rocheuses est très variée. On peut rencontrer à l'étage subalpin :

<i>Potentilla alchemilloides</i>	<i>Oxytropis pyrenaicum</i>
<i>Asperula hirta</i>	<i>Erinus alpinus</i>
<i>Teucrium pyrenaicum</i>	<i>Alchemilla hopeana</i>
<i>Globularia nana</i>	<i>Alyssum montanum</i>
<i>Hieracium saxatile</i>	<i>Biscutella laevigata</i>
<i>Saxifraga aizoon</i>	<i>Calamintha alpina</i>
<i>Saxifraga media</i>	<i>Laserpitium siler</i>

A l'étage alpin, la végétation est plus réduite, avec :

<i>Potentilla nivalis</i>	<i>Erigeron frigidum</i>
<i>Silene acaulis</i>	<i>Agrostis alpina</i>
<i>Petrocallis pyrenaica</i>	<i>Sedum atratum</i>
<i>Saxifraga caesia</i>	<i>Sempervivum arachnoideum</i>
<i>Saxifraga oppositifolia</i>	<i>Artemisia eriantha</i>

## **8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique**

### **62.21 - Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes**

La flore est relativement pauvre. A l'étage subalpin, on rencontre :

<i>Alchemilla alpina</i>	<i>Saxifraga aizoon</i>
<i>Silene rupestris</i>	<i>Agrostis rupestris</i>
<i>Sempervivum montanum</i>	<i>Veronica saxatilis</i>
<i>Saxifraga nervosa</i>	

A l'étage alpin, par exemple au versant Sud du Mont Valier, s'y ajoutent :

<i>Potentilla nivalis</i>	<i>Phyteuma hemisphaericum</i>
<i>Saxifraga bryoides</i>	<i>Armeria alpina</i>
<i>Leucanthemum alpinum</i>	<i>Linaria alpina</i>



Falaises et rochers siliceux, ONF, 2001

#### **d. Forêts de feuillus**

Les forts dénivelés sur le site induisent un étagement de la forêt des altitudes les plus basses aux plus hautes avec plusieurs types : hêtraie et sapinière à l'étage montagnard et pinède à

l'étage subalpin. Chacun de ces types de forêt peut présenter des différenciations suivant les conditions d'exposition ou de substrat géologique.

Il est à noter que les limites entre deux formations forestières sont parfois difficiles à représenter car les deux formations s'imbriquent l'une dans l'autre lorsque le relief ne les limite pas. C'est en particulier le cas pour la hêtraie-sapinière qui est une formation végétale traduisant ici une dynamique forestière de transition entre la hêtraie et la sapinière. De ce fait, les limites représentées sur la carte correspondent parfois à une frontière hypothétique où l'on a 50% d'une essence et 50% de l'autre, en particulier pour les zones communes au hêtre et au sapin.

### **9120 - Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus*** **41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles**

Principales plantes rencontrées :

*Vaccinium myrtillus*  
*Ilex aquifolium*  
*Digitalis purpurea*  
*Blechum spicant*  
*Deschampsia flexuosa*  
*Pteridium aquilinum*

*Lathyrus montanus*  
*Luzula maxima*  
*Oxalis acetosella*  
*Solidago virgaurea*  
*Veronica montana*



Hêtraie acidiphile, ONF, 2001

### **9150 - Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*** **41.16 - Hêtraies sur calcaire**

Principales plantes rencontrées :

*Buxus sempervirens*  
*Sorbus aria*  
*Daphne laureola*  
*Hepatica triloba*  
*Dryopteris carthusiana*  
*Sesleria albicans*  
*Euphorbia amygdaloides*

*Brachypodium pinnatum*  
*Veronica montana*  
*Lathyrus montanus*  
*Betonica officinalis*  
*Helleborus viridis*  
*Neottia nidus-avis*

#### **e. Forêts de résineux**

### **9430 - Forêts à *Pinus uncinata* (\* sur substrat gypseux ou calcaire)**

#### **42.413 - Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à *Rhododendron***

On trouve cette formation en ombrée, sur sols siliceux ou décalcifiés en zone calcaire. Elle comprend :

*Pinus uncinata*  
*Rhododendron ferrugineum*  
*Vaccinium myrtillus*  
*Homogyne alpina*  
*Deschampsia flexuosa*

*Oxalis acetosella*  
*Juniperus sp.*  
*Solidago virgaurea*  
*Dryopteris carthusiana*

#### **42.424 - Forêts de Pins de montagne des soulanes pyrénéennes**

Cette formation domine sur des soulanes à l'étage subalpin. On y rencontre :

*Arctostaphylos uva-ursis*  
*Erica vagans*  
*Calluna vulgaris*  
*Cotoneaster integerrimus*  
*Rhamnus alpinus*

*Valeriana montana*  
*Teucrium pyrenaicum*  
*Hippocrepis comosa*  
*Hepatica nobilis*  
*Helictotrichon sedenense*

#### **42.43 - Reboisement de Pins de montagne**

Il s'agit de plantations réalisées dans le cadre de l'aménagement des biotopes favorables au Grand Tétras.

#### **f. Les prairies**

##### **6520 - Prairies de fauche de montagne**

##### **38.3 - Prairies à fourrage des montagnes**

Ces prés de fauche mésophiles sont riches en espèces (*Campanulo patulae* - *Violetum cornutae*), avec :

*Holcus mollis*  
*Viola cornuta*  
*Dactylis glomerata*  
*Polygonatum bistorta*  
*Geranium sylvaticum*

*Daucus carotta*  
*Arrhenatherum eliatum*  
*Astrantia major*  
*Anthoxanthum odoratum*  
*Geranium pratense*

Ces prairies étaient autrefois fauchées et irriguées, avec pâturage des animaux en retour d'estive. Elles sont actuellement soumises à un pâturage extensif. Certaines sont encore fauchées.

#### **6430 - Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnard à alpin**

##### **37.83 - Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques**

Cet habitat est bien représenté sur le site, mais toujours très ponctuel. Il est constitué de groupements de hautes herbes à limbe foliaire généralement large et de grande taille. On le trouve dans les stations à humidité constante et à faible amplitude thermique (stations ombragées).

*Adenostyles alliariae*  
*Peucedanum ostruthium*

*Cicerbita plumieri*  
*Scrophularia alpina*

#### **6410 - Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)**

##### **37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées**

Ces prairies humides se développent sur des sols acides. Le groupement, appartenant au *Juncion acutiflori*, est caractérisé par *Molinia caerulea* et *Juncus acutiflorus* présents en abondance, accompagnés de *Succisa pratensis* et de *Deschampsia cespitosa*.

### **3.1.5 Présentation des fiches Habitats**



**Code Corine : 31.215**

**Intérêt : communautaire**

**Landes sub-montagnardes pyrénéo-cantabriques à *Vaccinium***

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 73 ha soit 1,3% des 5 527 ha du site et 2,3% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Montagne du Trapech, Pic du Midi de Bordes, estives de Soulas et d'Arréau.

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Landes basses de l'étage montagnard dominées par la Myrtille et situées en ombree sur des substrats siliceux. Habitats présentant un fort taux de recouvrement (90 à 10%)

**Principales espèces** : *Vaccinium myrtillus*

**Dynamique** : Relativement faible.

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☹

Pas de dégradation observée. Etat de conservation satisfaisant mais habitat peu représenté.

**Valeur économique et sociale** : cueillette de myrtilles. Terrains de parcours bovins et ovins. Habitat peu fréquenté pour la randonnée et la chasse.

**Menaces** : Pas de menaces actuelles. Une menace potentielle serait la non régénération de la lande due à une prédation trop importante par les cervidés.

**Indicateurs de suivi** : surface de l'habitat, relevés de végétation, exclos.

#### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** :

1. Contrôler les populations de cervidés pour éviter les dégradations
2. Gérer la cueillette

**Stratégies** :

1. Suivre les populations de cervidés pour éviter les dégradations.
2. Estimer les ressources pour définir un plan annuel de prélèvement.

**Préconisations de gestion** :

1. Mise en place d'indicateurs de suivi (exclos) pour définir l'impact des cervidés ; estimation de la population ; définition et mise en œuvre d'un plan de prélèvement si nécessaire.
2. Définition et mise en œuvre d'un plan de prélèvement de myrtille : localisation des secteurs, enregistrement des prélèvements, adaptation annuelle.



Myrtille, *Vaccinium myrtillus*



Callune, *Calluna vulgaris*

**Code Corine : 31.226****Intérêt : communautaire****Landes montagnardes à *Calluna* et *Genista*****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 517 ha soit 9,4% des 5 527 ha du site et 16,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : sur l'ensemble de l'étage montagnard.

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Landes basses de l'étage montagnard dominées par la Callune et le Genêt, situées sur des substrats siliceux. Landes typiques des Pyrénées ariégeoises et aranaises avec abondance de l'avoine sillonnée (*Helictotrichon sulcatum*). Habitats présentant un fort taux de recouvrement (90 à 100%). Après abandon pastoral, ces landes se piquètent de hêtre, sapin, bouleau et genévrier.

**Principales espèces** : *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa*, *Helictotrichon sulcatum*, *Deschampsia flexuosa*

**Dynamique** : Relativement faible. Une tendance au boisement a été observée sur de très faibles surfaces. Ces landes constituent un stade intermédiaire qui traduit soit la progression de la forêt montagnarde (après abandon du pâturage), soit sa régression (après destruction de la hêtraie-sapinière). Sur les secteurs où la lande à callune ne subit plus de pression de pâturage ou de brûlage, la Callune devient sénescente. En extension sur certains secteurs : nardaies de la Pâle longue à proximité de Milouga, de Cour Vic et Muscadet.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

- zones envahies par des fougères (au Muscadet)
- zones où quelques arbres apparaissent (Peyralade)
- zones où le rhododendron apparaît (Trinquet et Cour Vic)
- landes parfois peu denses en mosaïque avec des pelouses (Castel Crabé et fonte)
- zones en bon état (Port d'Aula).

**Valeur économique et sociale** :

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** :

- Reconquête forestière
- Sénescence sur certains secteurs
- Développement abondant de l'Asphodèle blanc, suite aux fréquents feux et sur les secteurs très dégradés.
- Envahissement par la fougère aigle.

**Indicateurs de suivi** : surface de l'habitat ; relevés de végétation ; suivi des actions et évaluation de l'impact

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** :

- Éviter le boisement ou la sénescence de la lande
- Agir sur les secteurs en mauvais état de conservation
- Définir la pression pastorale adéquate à la pérennité de ces milieux

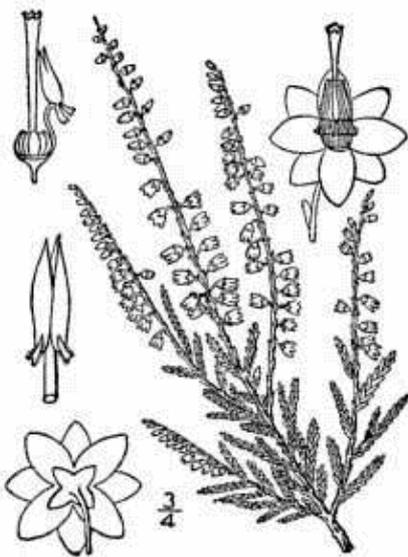
- Prendre en compte la présence de la Perdrix grise des montagnes

**Stratégies :**

- Intervenir sur les ligneux (stades arbustif et arboré) en cas de colonisation. Ecobuages contrôlés.
- Restaurer les secteurs envahis par la Fougère aigle.
- Définir et mettre en œuvre un plan de pâturage tenant compte des exigences écologiques de l'habitat.
- Intégrer les recommandations liées à l'habitat d'espèce.

**Préconisations de gestion :**

- Réaliser et appliquer un cahier des charges pour les brûlages dirigés (périodes de brûlage, surfaces et méthodes, fréquence, avec prise en compte de l'habitat d'espèce).
- Réaliser des interventions mécaniques pour lutter contre le boisement ou la fermeture des landes. - Définir un cahier des charges prenant en considération les exigences liées à la présence des galliformes.
- Réaliser et mettre en œuvre un cahier des charges fournissant les moyens techniques pour intervenir sur les zones envahies par la fougère aigle.
- Favoriser le pâturage extensif : mettre en place un cahier des charges définissant la charge pastorale adaptée à l'entretien du milieu, mettre en place des structures de gardiennage pour la conduite des troupeaux (installation d'un berger, restauration des cabanes à vocation pastorales, pose de parcs mobiles..), mettre en place d'indicateurs de suivi sur les actions entreprises.
- Contrôler la cohérence de la gestion mise en œuvre avec les recommandations définies au titre de la Directive Oiseaux.



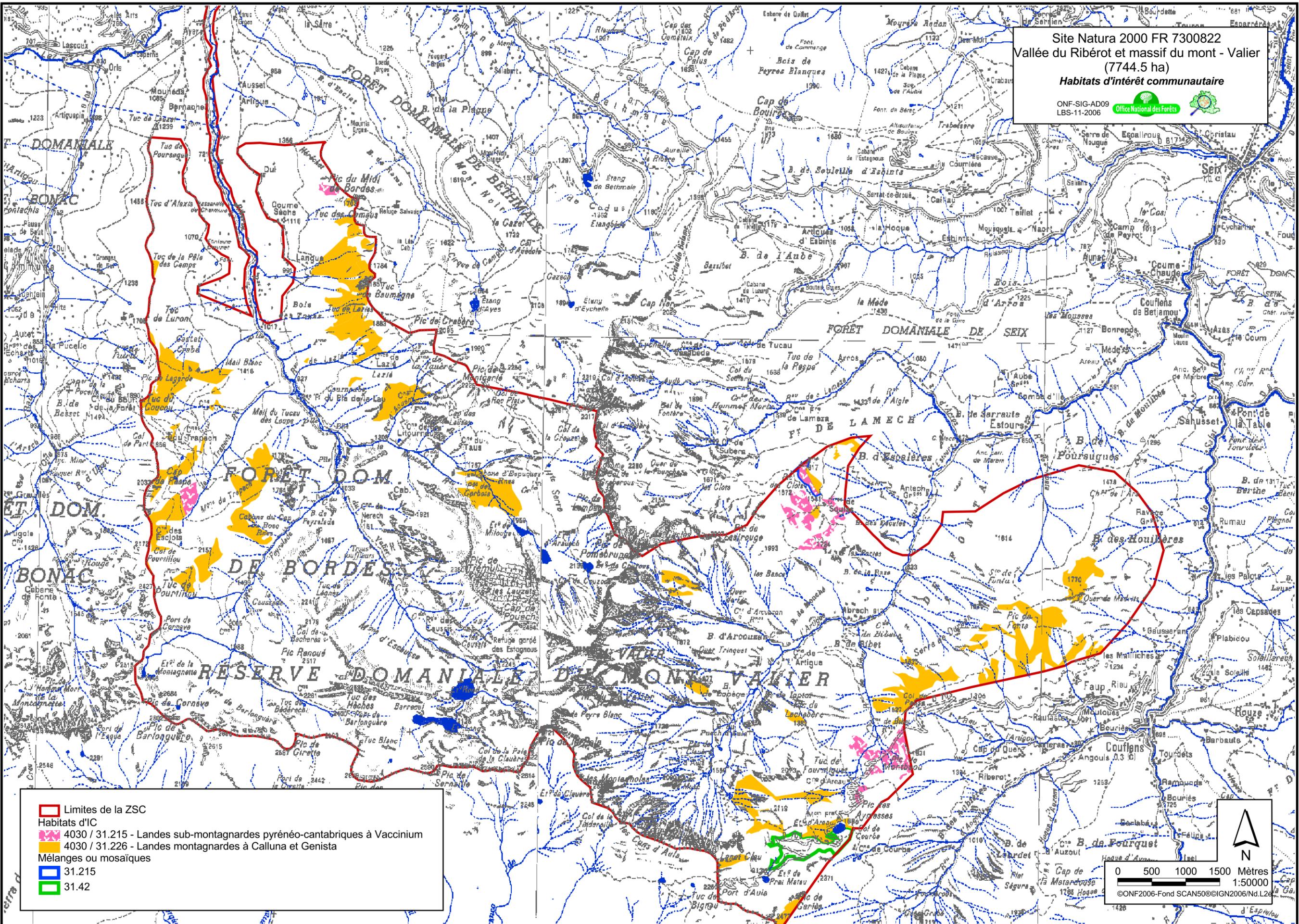
Callune, *Calluna vulgaris*



Genêt poilu, *Genista pilosa*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 4030 / 31.215 - Landes sub-montagnardes pyrénéo-cantabriques à Vaccinium  
 4030 / 31.226 - Landes montagnardes à Calluna et Genista  
 Mélanges ou mosaïques  
 31.215  
 31.42



0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000  
 ©ONF2006-Fond SCAN500©IGN2006/Nd.L2e



**Code Corine : 31.42****Landes à rhododendron****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 716 ha soit 13% des 5 527 ha du site et 24,4% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : La lande à rhododendron domine l'étage subalpin avec une préférence pour les expositions les plus froides. Ces landes sont largement présentes sur tout le site.

**Statut de protection** : aucun

**Caractéristiques** : L'habitat se décline en trois faciès : une rhodoraie pure, une rhodoraie boisée qui correspond à une colonisation de la lande dans sa frange inférieure et une rhodoraie alticole qui se traduit par un enrichissement en Airelle des marais.

**Principales espèces** : *Rhododendron ferrugineum*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium uliginosum*

**Dynamique** : sur certains secteurs, la lande à rhododendron a tendance à se développer du fait de la déprise pastorale.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : activités pastorales, cynégétiques et de randonnées pratiquées sur cet habitat

**Valeur biologique et écologique** : Les landes subalpines en marge forestières constituent des habitats privilégiés pour le grand tétras (globalement sur une zone de 100m à partir de la lisière forestière).

**Menaces** : Les landes à rhododendron sont menacées à moyen terme par le retour de la végétation arborescente (transition à d'autres habitats de la Directive). En contre partie, la forte déprise pastorale observée sur le site favorise leur expansion aux dépens des pelouses. Par ailleurs, les landes à rhododendron ne supportent pas de charges en bétail trop importantes, sinon elles sont remplacées par des pelouses à Nard.

**Indicateurs de suivi** : surfaces, relevés de végétation, suivi photographique

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : augmenter la diversité biologique et limiter l'extension de la lande à rhododendron hors de son climax.

**Stratégies :**

- Réhabiliter le pastoralisme gardé
- Limiter l'habitat aux zones correspondant aux conditions bio-climatiques qui le définissent.

**Préconisations de gestion :**

Créer des réouvertures dans la lande à rhododendron lorsque :

- la présence de la lande dense empêche la circulation de la faune,
- les milieux seraient intéressants à rouvrir pour des exploitations pastorales,
- la lande est en train de s'installer sur une pelouse intéressante sur le plan pastoral.

Les actions de débroussaillage ou d'ouverture sur la lande à rhododendron sont à envisager au cas par cas, en prenant en considération les impératifs de la Directive (maintien d'une surface suffisante de l'habitat, préservation de l'habitat en bon état de conservation) et en les confrontant aux impératifs qu'imposent le maintien des activités pastorales sur le site (surface

de zones de pacage suffisante, circulation des bêtes d'un quartier à l'autre...). Une étude préalable jugera de la pertinence de les réaliser. Une visite sur le terrain avec les usagers permettra de définir concrètement les zones à réouvrir et la charge pastorale adéquate à l'entretien du milieu une fois le débroussaillage réalisé.



Myrtille, *Vaccinium myrtillus*



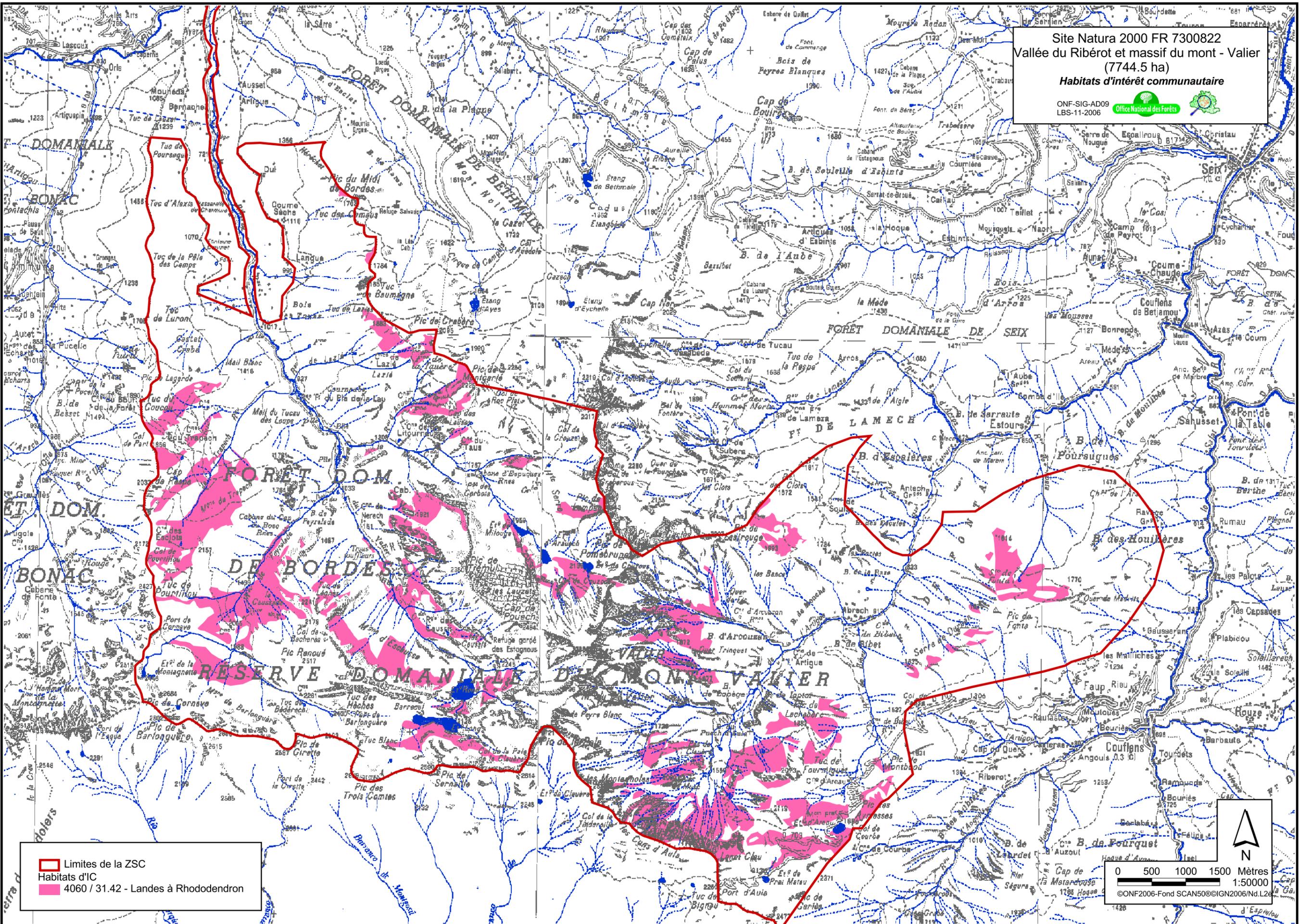
Airelle des marais, *V. uliginosum*



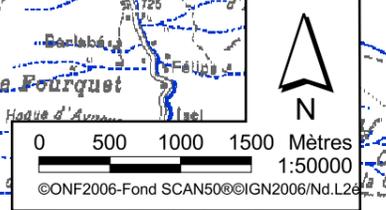
Rhododendron, *Rhododendron ferrugineum*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 4060 / 31.42 - Landes à Rhododendron





**Code Corine : 31.822**

**Landes à Genévrier**

**Intérêt : communautaire**

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 30 ha soit 0,5% des 5 527 ha du site et 0,9% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : FD de Bethmale, principalement au niveau du passage des Gerbots et au Col d'Estouère. Les landes à Genévrier sont imbriquées avec les pelouses de l'étage alpin.

**Statut de protection** : RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Ces landes correspondent à un faciès de recolonisation.

**Principales espèces** : *Agrostis capillaris*, *Juniperus communis*, *Arctostaphylos uva-ursis*

**Dynamique** : en progression sur les secteurs calcaires en déprise pastorale.

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** : activité pastorale importante , faible fréquentation touristique

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : actuellement non menacé. Potentiellement, le surpâturage pourrait constituer une menace.

**Indicateurs de suivi** : surface de l'habitat, suivi des actions et évaluation des impacts en cas de travaux pastoraux.

#### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** :

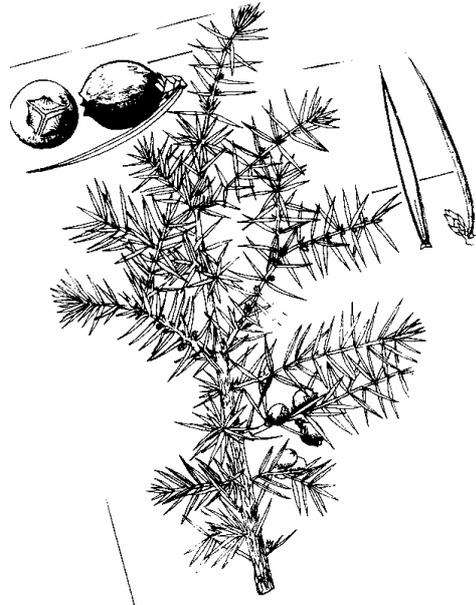
- ne pas laisser le milieu se fermer totalement, et maintenir le stade de lande
- intégrer les recommandations relatives à l'avifaune.

**Stratégies** :

- maintenir un pastoralisme extensif
- prendre en compte les exigences relatives à l'avifaune dans les travaux pastoraux.

**Préconisations de gestion** :

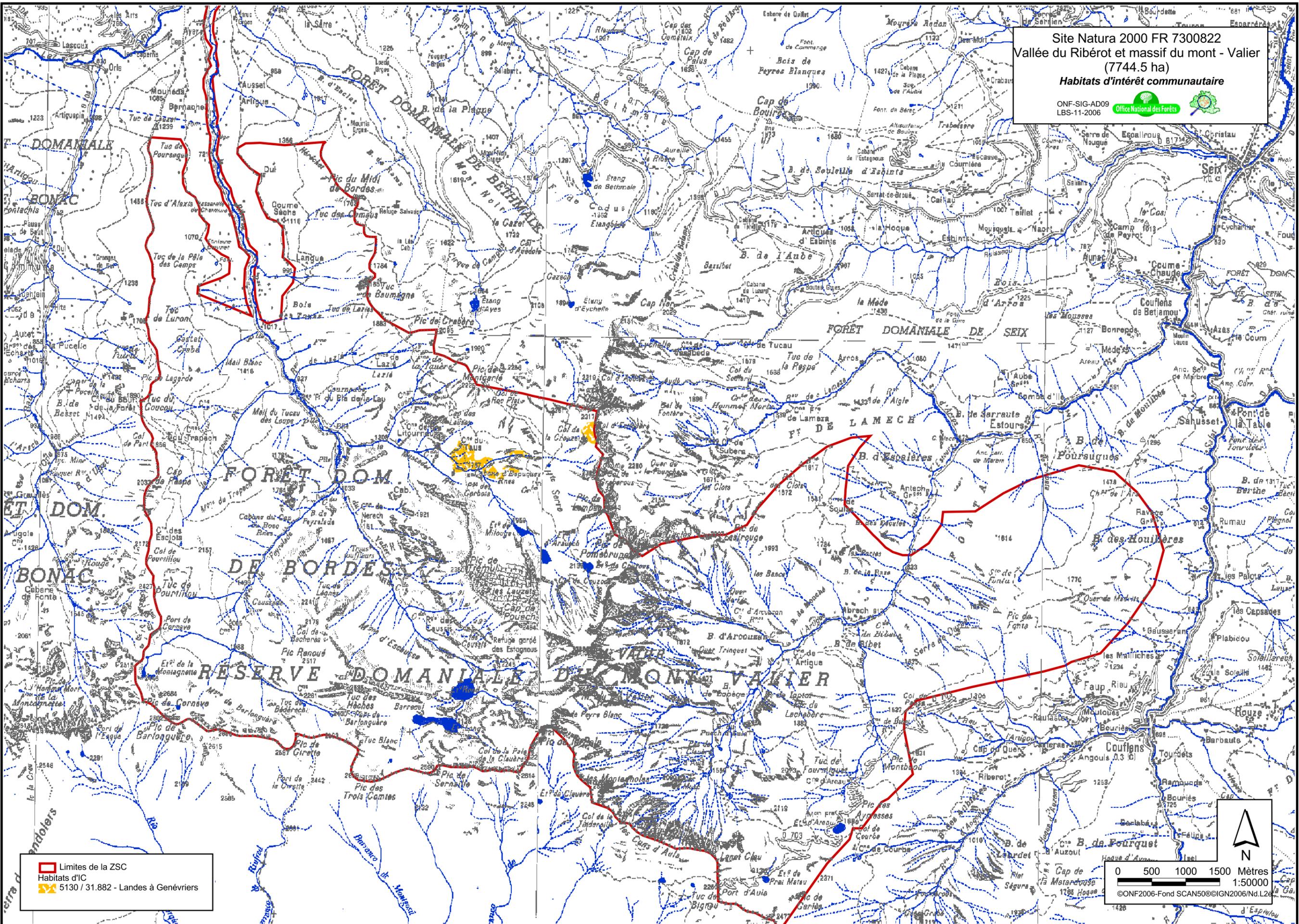
1. Favoriser le pâturage extensif : mettre en place un cahier des charges définissant la charge pastorale adaptée à l'entretien du milieu ; mettre en place des structures de gardiennage pour la conduite des troupeaux (installation d'un berger, restauration des cabanes à vocation pastorales, pose de parcs mobiles...).
2. Réaliser des interventions mécaniques pour lutter contre le boisement ou la fermeture des landes. Définir un cahier des charges prenant en considération les exigences liées à la présence des galliformes.



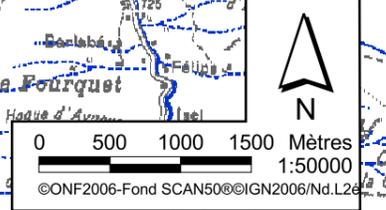
Genévrier, *Juniperus communis*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 5130 / 31.882 - Landes à Génévriers





**Code Corine : 36.314**

**Intérêt : communautaire**

**Pelouses pyrénéennes fermées à**

***Festuca eskia***

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 287 ha soit 5,2% des 5 527 ha du site et 9% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : ensemble du site, aux étages subalpin supérieur et alpin inférieur, sur substrat siliceux

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Pelouses denses à gispet, des étages subalpin et alpin, caractéristiques des secteurs où la neige reste longtemps (versants exposés au nord et dépressions). L'habitat exige une alimentation en eau continue et importante au moment de la fonte du manteau neigeux.

**Principales espèces** : *Festuca eskia* (endémique pyrénéenne), *Trifolium alpinum*, *Jasione laevis*, *Ranunculus pyrenaicus* (endémique pyrénéenne), plus d'autres espèces herbacées endémiques des Pyrénées.

**Dynamique** : Habitat en apparente stabilité tant que les conditions de couverture neigeuse ne sont pas modifiées. Un déficit des conditions neigeuses sur la frange supérieure de l'habitat le transforme en pelouse siliceuse sèche (36.34). Dans la zone inférieure, l'assèchement se traduit par l'apparition de la rhodoraie (31.42) ou d'une lande à *Vaccinium* (31.412).

### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : La valeur pastorale du gispet est assez médiocre. Au début de la saison d'estive les animaux broutent les jeunes pousses, animés par le souvenir d'un long hivernage. L'habitat abrite néanmoins de bonnes plantes fourragères comme : *Trifolium alpinum*, *Meum athamanticum*, *Plantago alpina*, *Thymus serpyllum*, *Lotus corniculatus*, *Selinum pyrenaicum* et diverses autres graminées (CLAUSTRE, 1968). Ainsi, même si l'habitat ne représente pas un grand intérêt sur le plan de sa valeur pastorale, il n'en est pas moins fréquenté par les animaux en estive. Les activités touristiques (sentiers) et cynégétiques sont présentes sur les pelouses à gispet.

**Valeur biologique et écologique** : Habitat riche en espèces végétales endémiques.

**Menaces** : Pas de menace particulière actuellement. L'habitat reste en apparente stabilité tant que les conditions hydriques du sol sont satisfaisantes. Ainsi, des variations des conditions hydriques du sol, directement imputables au réchauffement climatique, constituent une menace pour ce type d'habitat.

**Indicateurs de suivi** : surface de l'habitat, relevés de végétation (repérage d'espèces indicatrices de changement de structure)

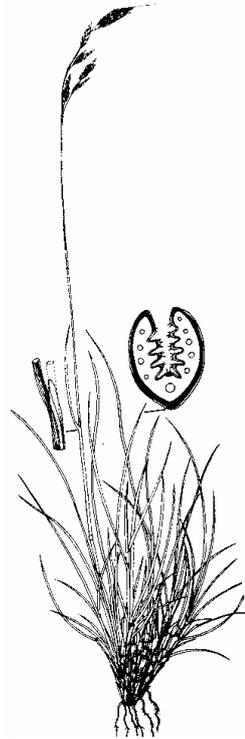
### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : Les formations à privilégier sont les pelouses fermées, denses à fort recouvrement. L'objectif conservatoire est le maintien de la surface de l'habitat sur le site.

**Stratégies** : Lorsque les formations à gispet laissent apparaître une forte proportion de trèfle alpin, il convient de guider les troupeaux afin d'éviter une stagnation des bêtes sur ces zones (le trèfle étant très appétant) et par conséquent une dégradation de l'habitat, voire érosion des sols à cet endroit.

Le maintien de l'habitat étant lié pour une grande partie au maintien des conditions locales d'humectation du sol, les moyens d'intervention dans le cas d'un déclin de l'habitat paraissent très limités et très lourds à mettre en œuvre.

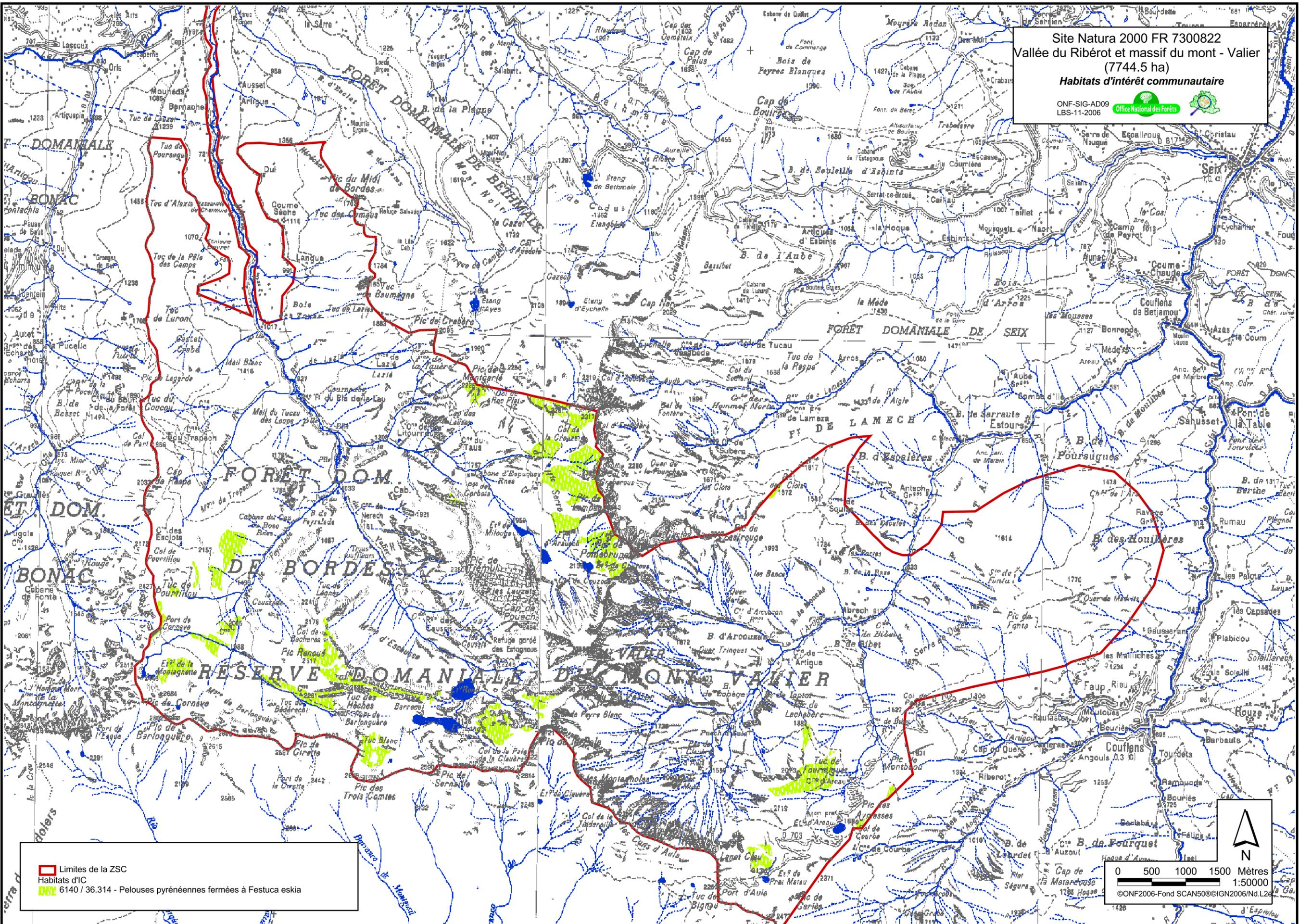
**Préconisations de gestion :** Gardiennage des troupeaux , mise en place d'un plan de pâturage adapté.



Gispet, *Festuca eskia*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6140 / 36.314 - Pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia

  
 N  
 0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000  
 ©ONF2006-Fond SCAN50©IGN2006/Nd.L2e



**Code Corine : 36.42****Pelouses des crêtes à *Elyna*****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 38 ha soit 0,7% des 5 527 ha du site et 1,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Etage supérieur du subalpin et étage alpin, sur substrat calcaire. Pelouses situées sur les crêtes, croupes et couloirs soumis au vent, entraînant un fort déficit d'enneigement hivernal, mais également sur des pentes modérées aux expositions froides. Bien représenté autour du Mont – Valier.

**Statut de protection** : aucun (secteur inscrit en ZNIEFF)

**Caractéristiques** : Pelouses non disposées en gradin formant en fonction de l'abondance de l'Elyne, des gazons drus et raides, à aspect de brosse et de coloration brunâtre.

**Principales espèces** : *Elyna myosuroides*, *Oxytropis halleri*.

**Dynamique** : Formations apparemment stables. Les pelouses des crêtes ont un caractère quasi – permanent en raison des fortes contraintes stationnelles, principalement liées au vent. Sur les stations moins ventées possible, ces pelouses peuvent évoluer lentement vers l'habitat 36.341.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : Faible pression pastorale. Les troupeaux stagnent préférentiellement au niveau des crêtes. Si la pression n'est pas trop importante, le pâturage est un élément favorisant le maintien de l'habitat. Il peut cependant se maintenir par le pâturage ponctuel d'herbivores sauvages (Isards, Marmottes...). La randonnée pédestre est forte au Mont Valier.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : Type d'habitat sensible et à faibles potentialités de régénération. Pas de réelles menaces, sauf dans les zones soumises à forte fréquentation touristique en période hivernale ou à un éventuel pacage ovin mal contrôlé.

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** :

- Eviter le sur – piétinement
- Contrôler les populations d'herbivores pour maintenir une pression pastorale adéquate à la pérennité de ces milieux.
- Suivi de l'état de conservation

**Stratégies** :

1. Adapter les calendriers de pâturage pour laisser la ressource pastorale se développer : réhabilitation du pastoralisme gardé
2. Définition de la capacité d'accueil du milieu
3. Suivi de l'état de conservation de ces pelouses
4. Maîtriser la fréquentation

**Préconisations de gestion** :

1. Mise en place d'une conduite en gardiennage pour éviter les passages répétés sur les crêtes et les risques de déprimage. La ressource en herbe est très tardive. Une pression pastorale en

juillet, avant que la pousse n'ait démarré, compromettrait totalement la saison de végétation et la ressource ne serait plus disponible en août pour subvenir aux besoins du troupeau.

2. Mise en place d'un protocole de suivi (à inclure dans le cahier des charges des estives concernées), définissant les mesures à prendre en cas de surpâturage.
3. Contrôle de la fréquentation touristique : baliser et réfection des sentiers existant afin d'éviter les itinéraires parallèles, information au public sur l'importance de rester sur les sentiers.



Elyne faux-Myosure,  
*Elyna (Kobresia) myosuroïdes*

**Code Corine : 36.4112****Intérêt : communautaire****Pelouses pyrénéennes à Laïche  
sempervirente****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 127 ha soit 2,3% des 5 527 ha du site et 4% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : versants faiblement accidentés de l'étage subalpin, à l'exclusion des versants secs. On les rencontre dans la zone Est du site.

**Statut de protection** : aucun (secteur inscrit en ZNIEFF)

**Caractéristiques** : Ces formations relativement fermées se rencontrent sur des sols profonds, frais et riches en base (substrat calcaire).

**Principales espèces** : *Carex sempervirens*, *Festuca nigrescens*, *Helictotrichon sedenense*

**Dynamique** : Régressive lente.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** : activités pastorales, et ponctuellement cynégétiques et touristiques. Anciens brûlages sur les zones à Brachypode.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : à basse altitude, avancée de la lande à rhododendron ou à callune dans les zones où la pression pastorale diminue. Localement, la pelouse est caractérisée par une forte dominance à Brachypode.

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : éviter l'embroussaillage et la colonisation par une espèce étrangère ou de moindre intérêt écologique

**Stratégies** :

- Maintenir une pression pastorale adéquate à la pérennité de ces milieux (maintien d'un recouvrement ligneux inférieur à 20%, taux de recouvrement herbacé au moins égal à celui de l'état initial)
- Suivre l'évolution des zones à brachypode
- Lutter contre l'envahissement du Brachypode.

**Préconisations de gestion** :

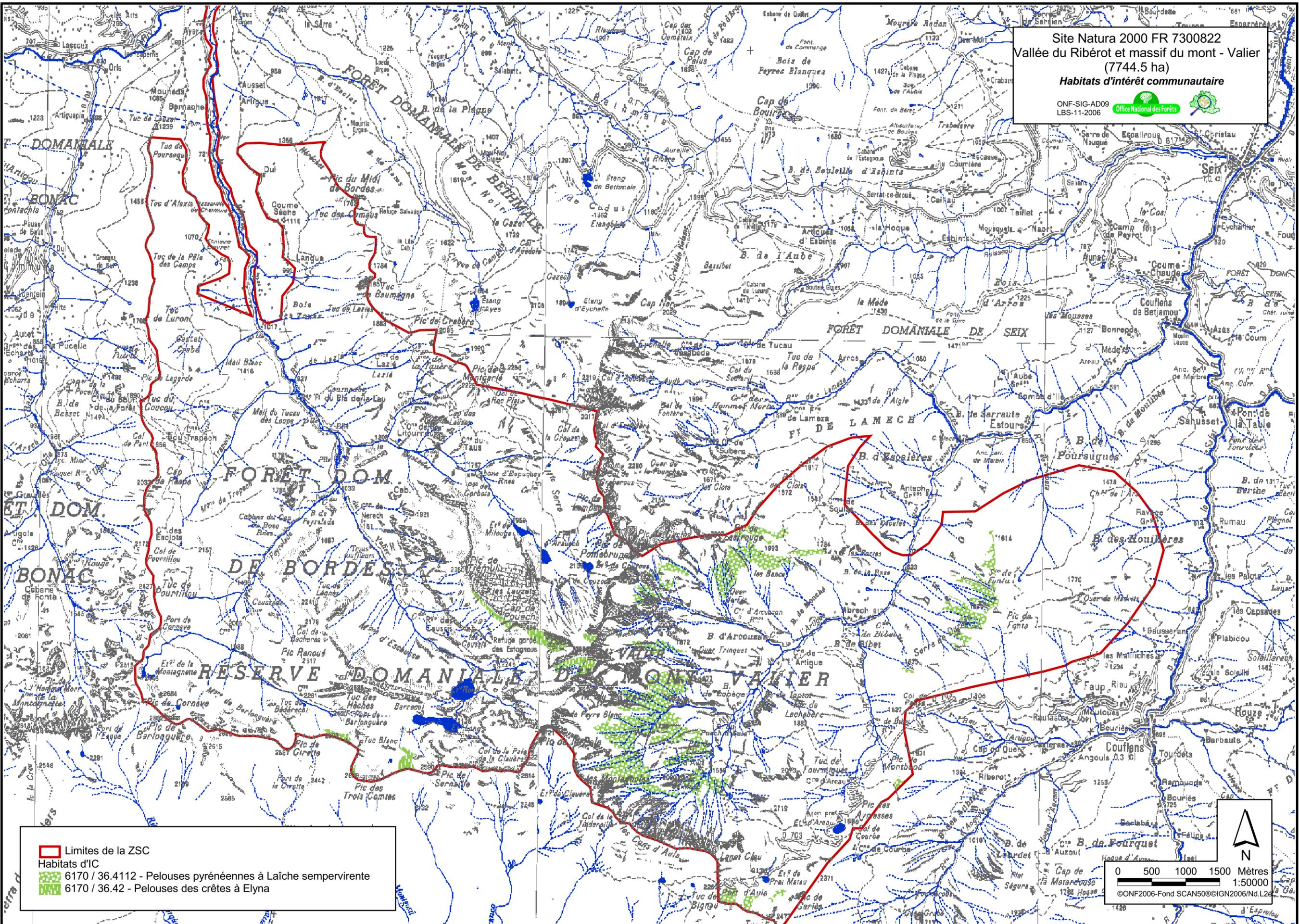
- Mettre en place une charge pastorale adaptée
- Mettre en place des indicateurs de suivi du milieu. Si les résultats démontrent une avancée de la lande, prévoir un gardiennage serré ou la mise en place de parcs mobiles pour en limiter l'extension.
- Mettre en place un protocole de suivi pour les zones à Brachypode et intervention si le terrain le permet : amélioration de la pelouse par fumure : proposer de faire dormir les bêtes sur les zones envahies ; utilisation de parcs de nuit.



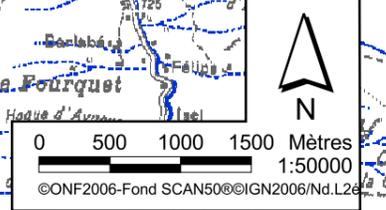
Laïche sempervirente, *Carex sempervirens*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6170 / 36.4112 - Pelouses pyrénéennes à Laiche sempervirente  
 6170 / 36.42 - Pelouses des crêtes à Elyna





6210 – Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-brometalia)

**Code Corine : 34.323**  
**Intérêt : communautaire**

**Pelouses semi-arides medio-européennes dominées par *Brachypodium***

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 302 ha soit 5,5% des 5 527 ha du site et 9,5% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Peyralade, Nord-Ouest de la RNCFS, Col de Pause, Arcouzan, Muscadet

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Les pelouses dominées par le très social *Brachypode* penné occupent de grandes surfaces dans l'étage montagnard, généralement sur les pentes à sols profonds, avec un substrat calcaire plus ou moins lessivé, en exposition bien ensoleillée.

**Principales espèces** : *Brachypodium pinnatum*, *Anthyllis vulneraria*, *Teucrium pyrenaicum*, *Helianthemum canum*, *H. grandiflorum*, *Hyppocrepis comosa*, *Stachys officinalis*, *Bupleurum falcatum*.

**Dynamique** : Milieu parfois menacé de fermeture, mais dans l'ensemble relativement stable. Avancée de la lande à certains endroits.

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : activités touristiques, pastorales et ponctuellement cynégétiques. Brûlage des zones à *Brachypode* (voir fiche 36.4112)

**Valeur biologique et écologique** : L'habitat abrite plusieurs espèces d'orchidées (nombre relativement important par espèce mais faible richesse en espèces). Il n'a pas été considéré comme prioritaire.

**Menaces** : Pression pastorale inadaptée :

- trop faible : envahissement par la Callune, par exemple à la Cabane d'Arcouzan.
- trop forte : envahissement par les orties (eutrophisation), par exemple à Peyralade

#### GESTION DE L'HABITAT

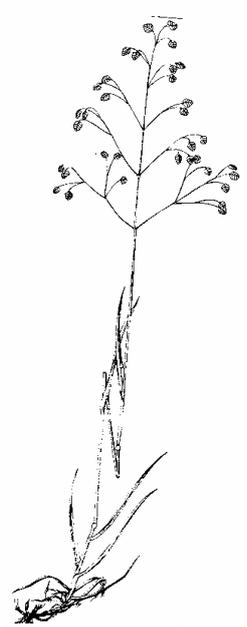
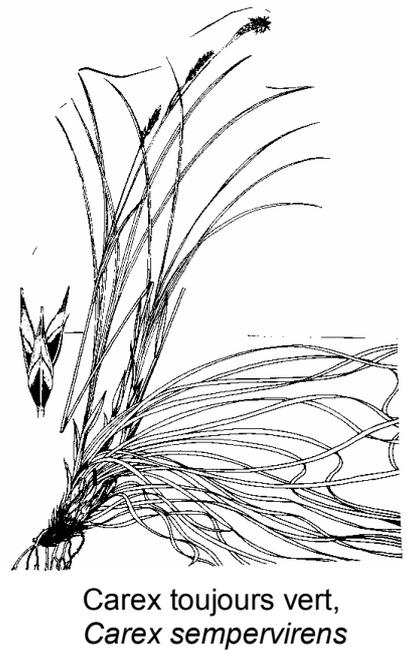
**Objectifs conservatoires** : Maintenir la surface de l'habitat.

**Stratégies** : Faire pâturer les pelouses à *Brachypode* les plus accessibles et mettre en place un suivi de l'état de conservation.

**Préconisations de gestion** : Gardiennage des troupeaux, mise en place d'un plan de pâturage adapté.

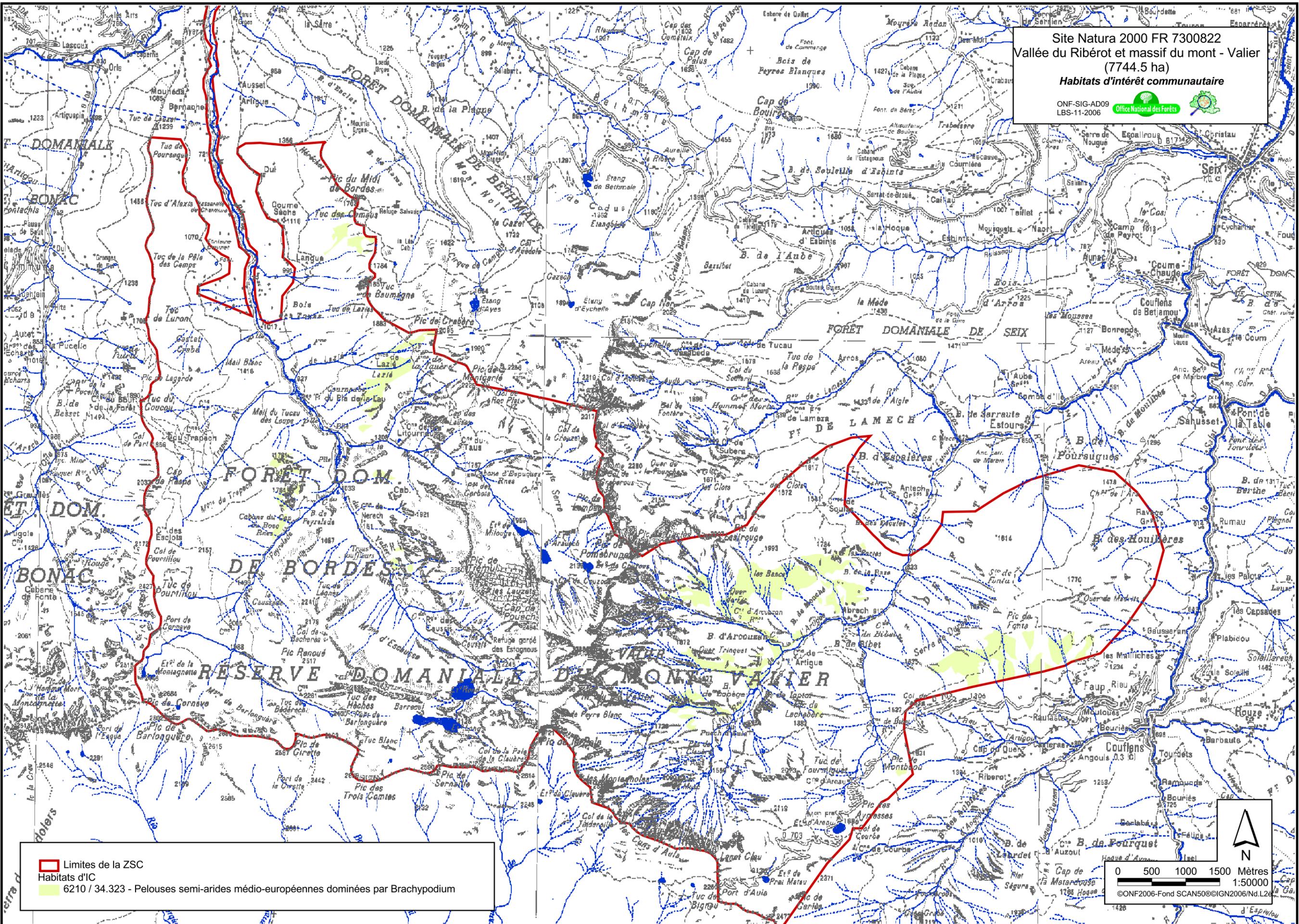
**Remarques** :

Le *Brachypode* est favorisé par les feux de surface. L'habitat « pelouses à Laïche sempervirente » peut présenter des faciès d'envahissement par le *Brachypode* penné qui ne correspondent pas à l'habitat ci – présent. La confusion entre les deux doit être évitée.

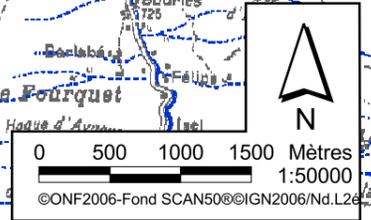


Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6210 / 34.323 - Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par Brachypodium





6230 – Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes

<b>Code Corine : 35.13, 36.311</b>	<b>Pelouses à Canche flexueuse</b>
<b>Intérêt : communautaire et prioritaire</b>	<b>Tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins</b>

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 37 ha soit 0,7% des 5 527 ha du site et 1,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** :

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Ces groupement dérivent de la dégradation des landes à callune et autres landes pastorales. Ils constituent un stade de dégradation des pelouses en déséquilibre pastoral.

**Principales espèces** : *Deschampsia flexuosa*, *Calluna vulgaris*, *Nardus stricta*, *Festuca rubra*

**Dynamique** :

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : activités pastorales, cynégétiques et touristiques.

**Valeur biologique et écologique** :

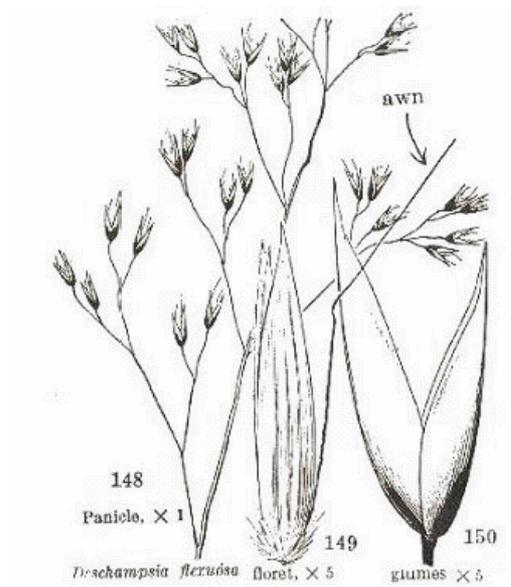
**Menaces** : pas de menaces réelles identifiées

#### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : maintenir les habitats

**Stratégies** : Maintenir une pression pastorale adéquate à la pérennité de ces milieux.

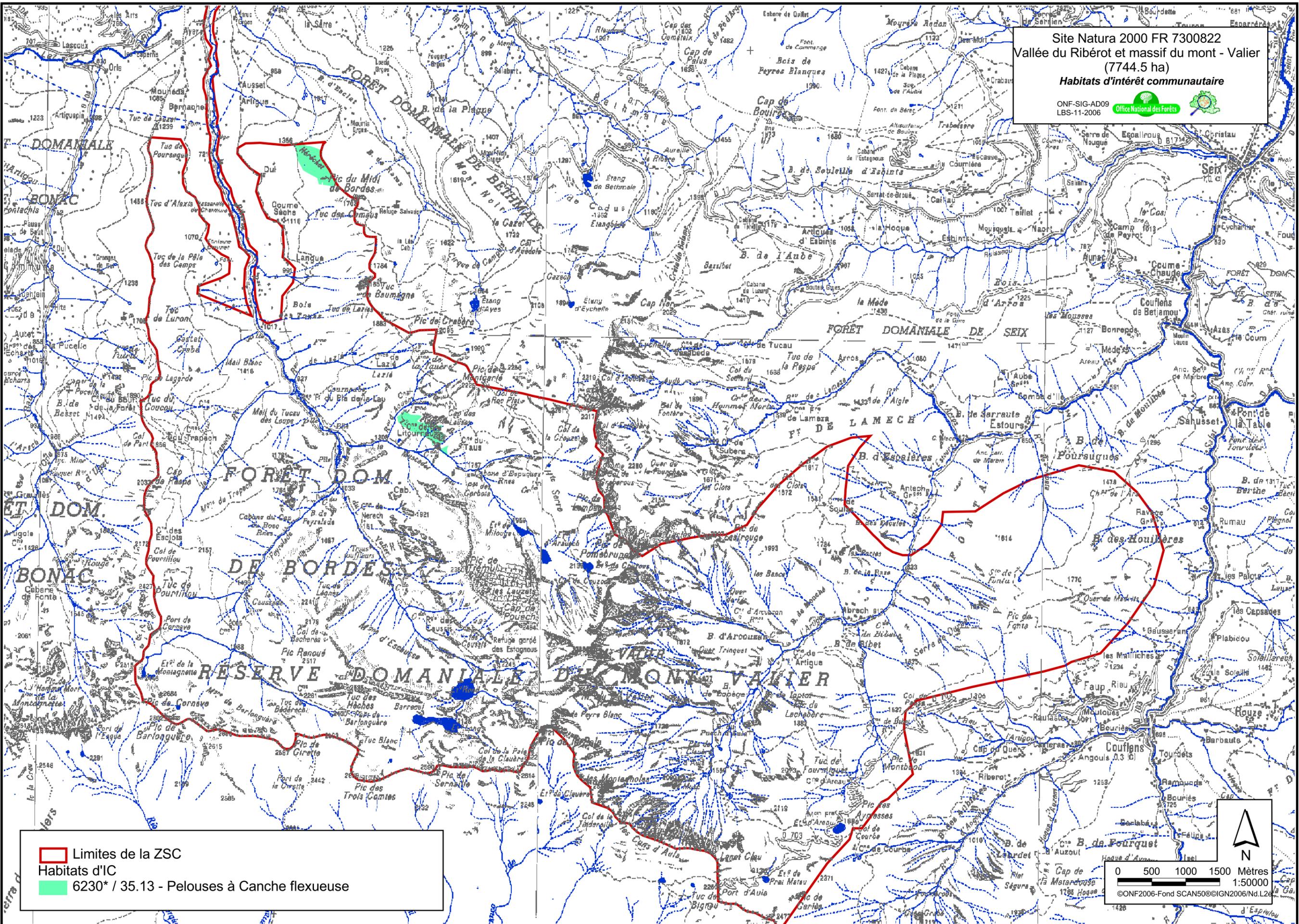
**Préconisations de gestion** : Mettre en place une charge pastorale adaptée



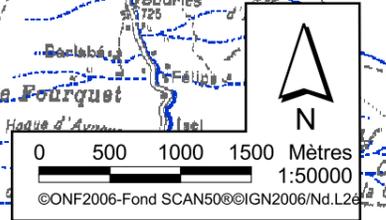
Canche flexueuse, *Deschampsia flexuosa*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6230\* / 35.13 - Pelouses à Canche flexueuse





**Code Corine : 37.31**

**Zones humides à Molinie bleuâtre**

**Intérêt : communautaire**

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 14 ha soit 0,25% des 5 527 ha du site et 0,4% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Etage subalpin. Cet habitat correspond à des mouillères de pente plus ou moins tourbeuses et à des replats à humidité permanente présentant des peuplements denses à Molinie. On en rencontre en sortant du bois vers la Peyralade et sur le chemin du Valier au niveau de la cabane des Caussis.

**Statut de protection** : aucun (secteur inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Prairies humides des sols pauvres en nutriments, non fertilisées et soumises à une fluctuation du niveau de l'eau.

**Principales espèces** : Composition variable. *Molinia caerulea*, *Succisa pratensis*, *Deschampsia cespitosa*. Au niveau de Peyralade, la diversité floristique est plus importante.

**Dynamique** : Liée aux variations de la qualité, du débit et du niveau de l'eau. Certaines zones sont envahies par la callune et le rhododendron.

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : activités pastorales et touristiques (sentier menant au Mont Valier).

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** :

- tourisme (piétinement)
- assèchement pouvant induire un envahissement par la Callune et le rhododendron.

**Indicateurs de suivi** : relevés de végétation et surfaces occupées par la callune et le rhododendron.

#### GESTION DE L'HABITAT

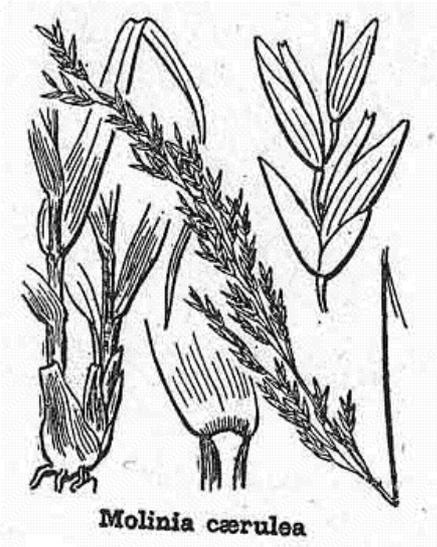
**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat et éviter le surpiétinement.

**Stratégies** :

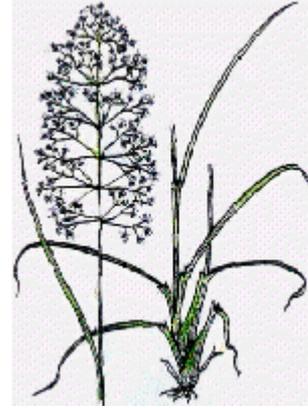
- suivre l'état de conservation des pelouses
- maîtriser la fréquentation touristique
- proposer des plans de pâturage adaptés.

**Préconisations de gestion** :

1. Mise en place d'un protocole de suivi visant à définir des mesures à prendre dans le cas d'une identification concrète d'un piétinement destructeur de l'habitat (à inclure dans le cahier des charges des estives concernées)
2. Contrôle de la fréquentation touristique :
  - Balisage et réfection des sentiers existant afin d'éviter les itinéraires parallèles
  - Information au public sur l'importance de rester sur les sentiers.



Molinie bleue, *Molinia caerulea*



Canche cespitose, *Deschampsia cespitosa*

**Code Corine : 37.83****Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 16 ha soit 0,3% des 5 527 ha du site et 0,5% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Le long de certains cours d'eau et au niveau de zones humides (suintements, eaux stagnantes, lisières forestières d'ombrées). Plus particulièrement dans la Vallée du Riberot, la Vallée de l'Estours (cabane d'Artigue) et l'Etang rond.

**Statut de protection** : aucun (secteur inscrit en ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Formations luxuriantes de hautes herbes méso - hygrophiles des étages montagnard et subalpin. Dans les zones plus basses en altitude, les mégaphorbiaies sont en mélange avec des fourrés subalpins et communautés de hautes herbes (31.6). On le rencontre également en situation primaire : couloir, ravin, bord de torrent.

**Principales espèces** : *Adenostyles alliariae*, *Cicerbita plumieri*, *Peucedanum ostruthium*

**Dynamique** : Très lente évolution vers une formation boisée. L'habitat est souvent lié à la dynamique des pâturages abandonnés et peu à peu reconquis par la forêt.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : habitat globalement non fréquenté

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : Découvert brutal, baisse des régimes hydriques. Toute action sur le cycle de l'eau a des conséquences sur ce type de milieu.

**Indicateurs de suivi** : qualité et débit de l'eau, relevés de végétation

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** :

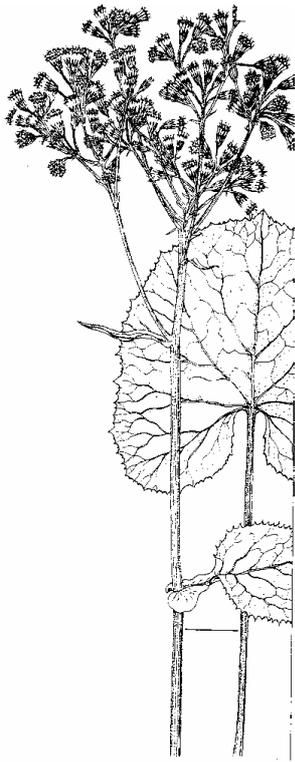
- Maintenir l'habitat,
- Maintenir les régimes hydriques,
- Préserver la qualité des eaux.

**Stratégies** :

- Respecter les débits réservés,
- Contrôler les prélèvements d'eau,
- Eviter les coupes rases sur les franges forestières concernées,
- Limiter les intrants.

**Préconisations de gestion** :

- Adapter les interventions sur les ripisylves aux exigences de l'habitat
- Appliquer l'article L.232-5 du code rural Loi sur l'eau
- Soumettre à autorisation les projets ayant un impact sur la qualité de l'eau
- Définir les produits sanitaires utilisables
- Informer sur les règles à respecter (ne pas utiliser de détergents)



Adénostyle à feuilles d'alliaire,  
*Adenostyles alliariae*



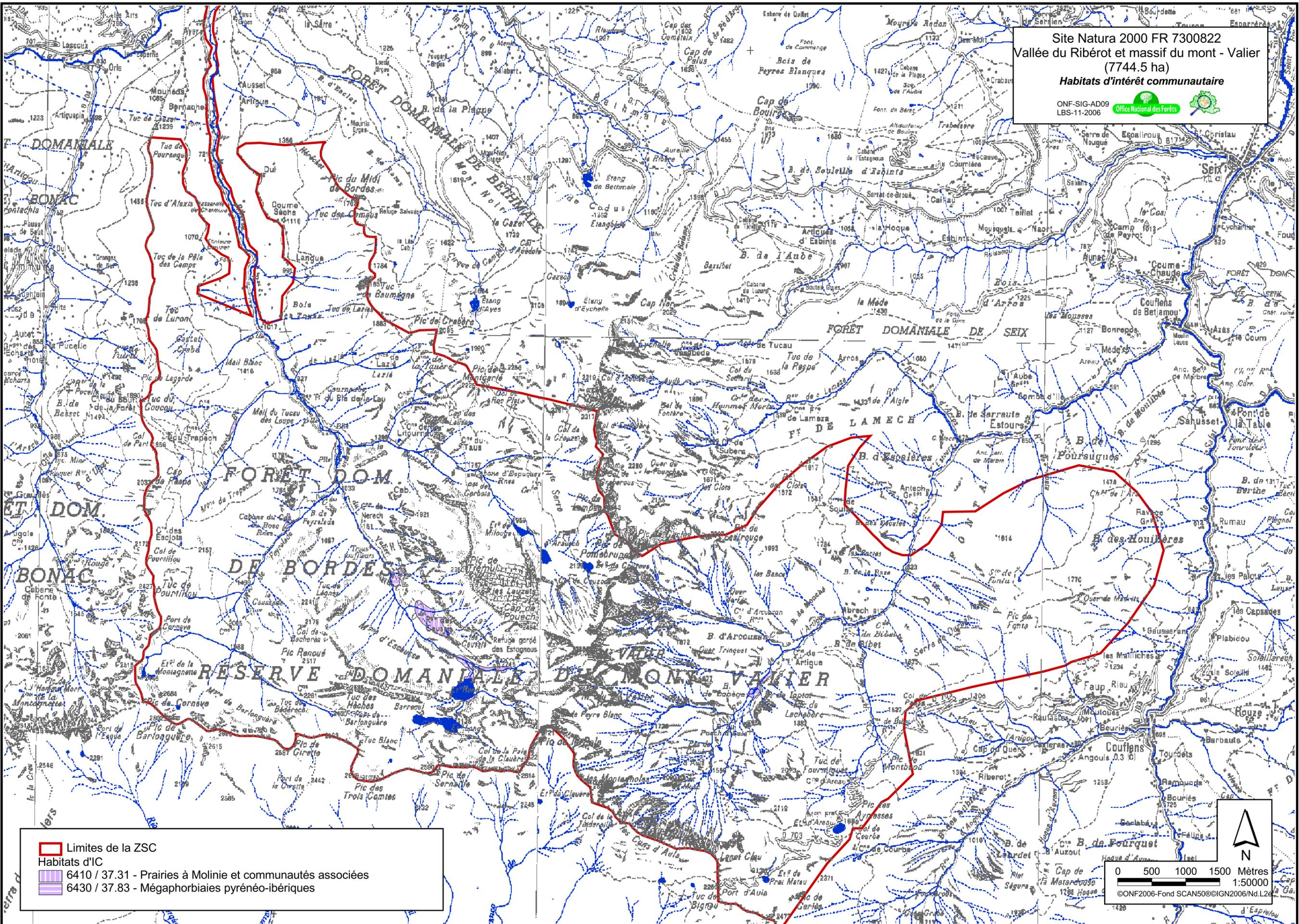
Laiteron de plumier,  
*Cicerbita plumieri*



Impériale, *Peucedanum ostruthium*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6410 / 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées  
 6430 / 37.83 - Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques



0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000  
 ©ONF2006-Fond SCAN500©IGN2006/Nd.L2e



**Code Corine : 38.3****Prairies de fauche de montagne****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 29 ha soit 0,5% des 5 527 ha du site et 1,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : fond de la Vallée du Ribérot.

**Statut de protection** : aucun

**Caractéristiques** : Prairies de fauche à fourrage mésophile d'altitude moyenne.

**Principales espèces** : *Viola cornuta*, *Arrhenatherum eliatum*, *Dactylis glomerata*, *Holcus mollis*, *Daucus carota*.

**Dynamique** : Tendance à la fermeture si les pratiques de fauche traditionnelles sont abandonnées.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** : Certaines prairies ne sont plus fauchées mais pâturées. De nombreuses parcelles sont abandonnées.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : Cet habitat est particulièrement menacé :

Le maintien de l'activité de fauche, sur les petites parcelles ou sur des parcelles difficiles d'accès est difficilement envisageable si l'on considère le coût de ce type de gestion et sa faible rentabilité. Le boisement naturel et l'embroussaillage conduisent à la fermeture et à la disparition à terme du milieu. Sur de nombreuses parcelles le reboisement est déjà bien avancé.

D'autre part, une fertilisation intensive fait dériver l'habitat vers des prairies plus pauvres en espèces fourragères au profit de grandes ombellifères (*Chaerophyllum aureum*, *Anthriscus sylvestris*).

Un pâturage intensif le fait dériver vers des prairies à *Alchemilla xanthochlora* et *Cynosurus cristatus* plus pauvres en espèces et de moindre valeur patrimoniale (38.1).

Certaines parcelles sont régulièrement retournées par les sangliers.

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** :

- Restaurer l'habitat
- Maintenir les surfaces existantes
- Éviter les dégradations

**Stratégies** :

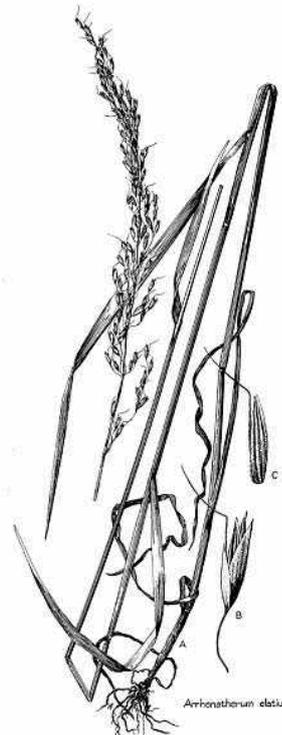
- Etablir une hiérarchisation des zones d'intervention : réaliser un zonage des prairies où la restauration est encore possible (milieux non complètement fermés, accessibles et en continuité avec d'autres milieux de ce type)
- Inciter à maintenir la fauche là où elle est encore pratiquée
- Réaliser des travaux de restauration
- Définir et mettre en place un nouveau mode de gestion sur les zones abandonnées
- Gérer les populations de sanglier

**Préconisations de gestion** :

- Débroussaillage initial et taille des haies (réouverture)
- Aides incitatives pour maintenir la fauche là où elle est encore pratiquée
- Mise en place d'indicateurs de suivi de la biodiversité (suivi de l'évolution des taux de ligneux, diversité floristique)
- Mise en place d'une cellule d'alerte pour une lutte plus efficace contre les dégâts causés par les sangliers sur cet habitat
- Faire des tirs sélectifs pour lutter contre les dégâts de sangliers



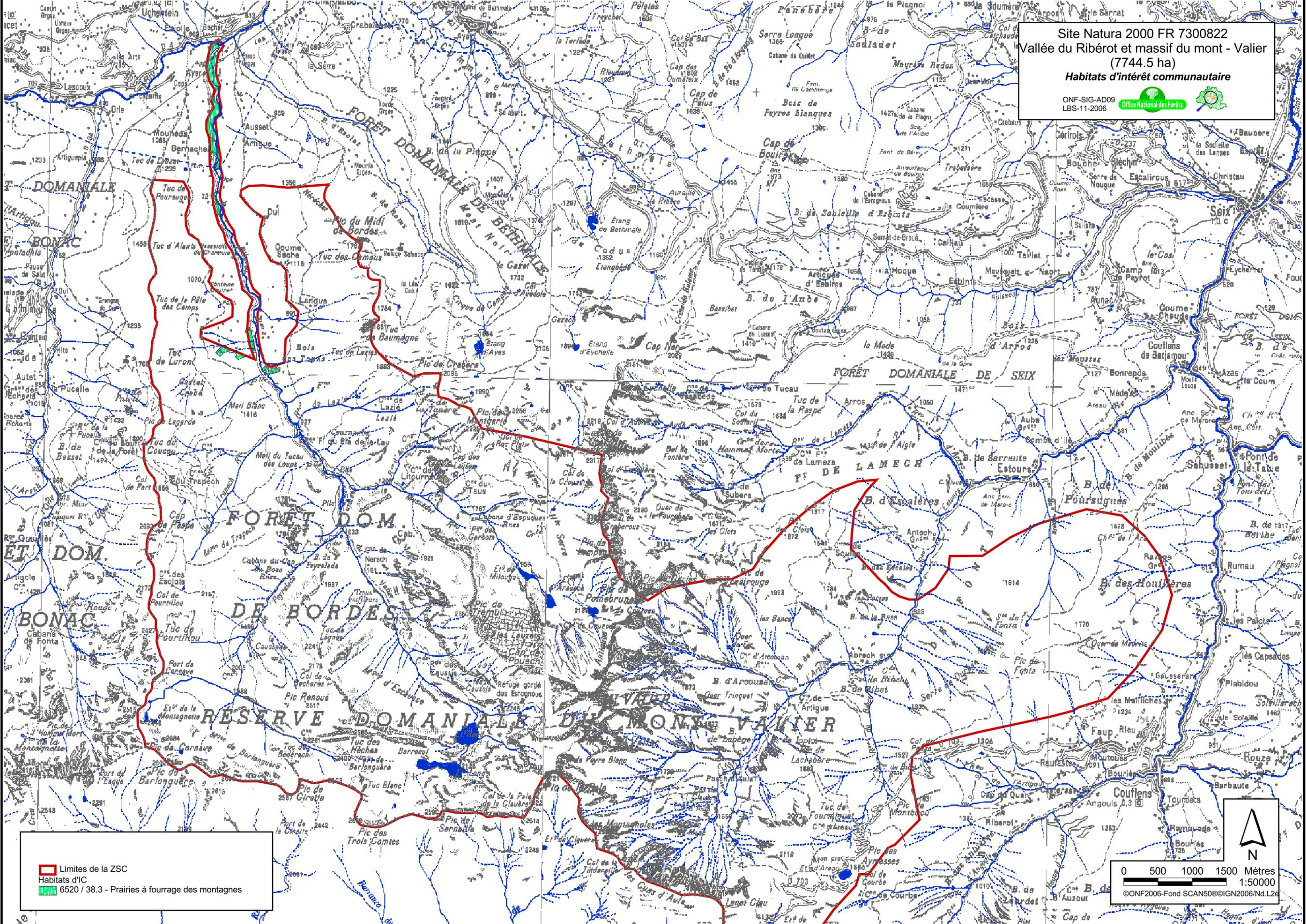
Houlque molle, *Holcus mollis*



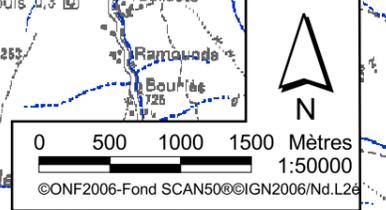
Avoine élevée,  
*Arrhenatherum elatius*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 6520 / 38.3 - Prairies à fourrage des montagnes





**Code Corine : 61.11**

**Eboulis siliceux alpins**

**Intérêt : communautaire**

**DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 236 ha soit 4,3% des 5 527 ha du site et 7,4% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Au pied des falaises siliceuses au niveau du Mont Valier, de Peyre blanc, Tuc des Hèches, pic de Trémuls et au-dessus de l'étang long.

**Statut de protection** : aucun (zone inscrite en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Eboulis siliceux, froids, humides des étages alpin et subalpin.

**Principales espèces** : *Oxyria digyna*, *Androsace alpina*

**Dynamique** : L'habitat est mobile par définition.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** : Randonnée pédestre importante au Mont Valier, plus faible au dessus de l'étang long et au Puic de Trémuls. Activités pastorales.

**Valeur biologique et écologique** : Richesse potentielle en plantes endémiques. Habitat du lézard des Pyrénées.

**Menaces** : Aménagement de sentiers et de pistes, pression pastorale élevée

**GESTION DE L'HABITAT**

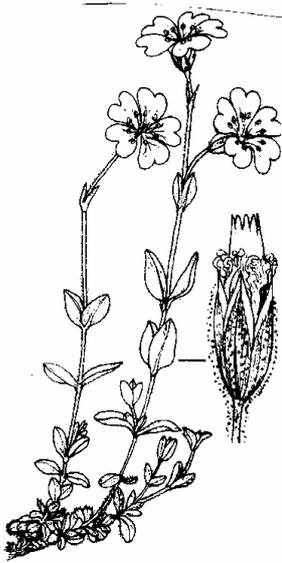
**Objectifs conservatoires** : Maintien de la surface de l'habitat

**Stratégies** : suivi de l'habitat

**Préconisations de gestion** : Mettre en place des indicateurs de suivi (surfaces et évolution des activités)



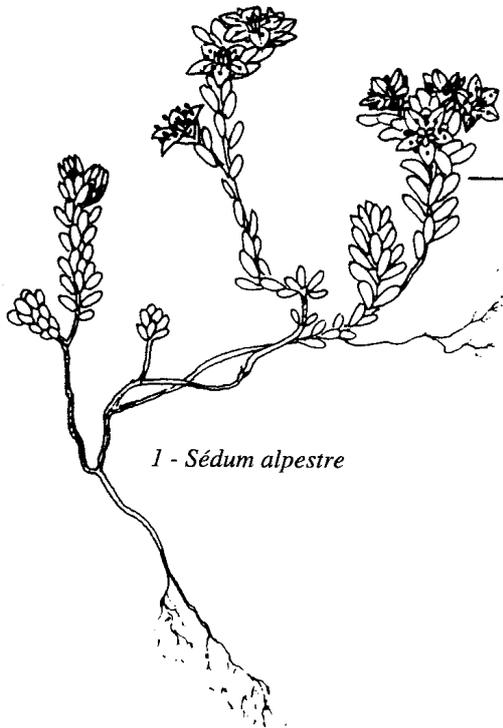
Linaire des Alpes, *Linaria alpina*



Céraiste des Alpes, *Cerastium alpinum*



3 - Leucanthème des Alpes  
Leucanthème des Alpes,  
*Leucanthemum alpinum*



1 - *Sédum alpestre*

**Code Corine : 61.34**

**Eboulis calcaires pyrénéens**

**Intérêt : communautaire**

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 157 ha soit 2,9% des 5 527 ha du site et 4,9% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Au niveau des zones d'affleurement des veines calcaires. Principalement à la Barlonguère et au Port d'Aula.

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Eboulis grossiers relativement secs sur des versants raides formant des cônes de débris au pied des falaises sur substrats calcaires. Ces éboulis sont des milieux remarquables pour leur diversité floristique qui apparaît sous la forme d'une végétation très clairsemée.

**Principales espèces** : *Doronicum grandiflorum*, *Carduus carlinoides*, *Hutchinsia alpina*

**Dynamique** : L'habitat est mobile par définition. Les zones d'éboulis les plus anciennes et les plus stables sont recolonisées par les milieux voisins ou isolément par des espèces arbustives comme le bouleau ou le saule.

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : Fréquentation touristique importante au Port d'Aula, et moindre à la montagne de Barlonguère. Activités pastorales.

**Valeur biologique et écologique** : milieux remarquables pour leur diversité floristique

**Menaces** : Fréquentation trop importante (piste du Port d'Aula)

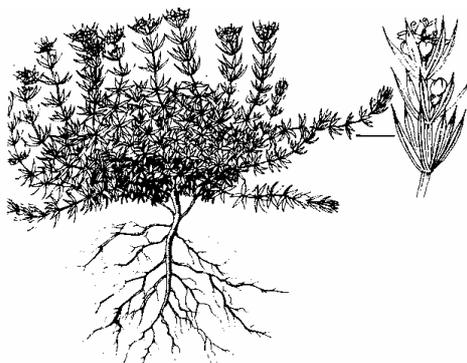
#### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat et éviter la fréquentation anarchique.

**Stratégies** : Maîtriser la fréquentation

**Préconisations de gestion** :

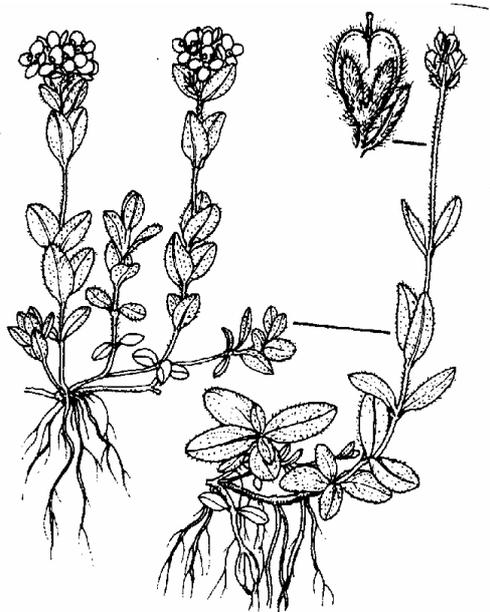
- Mettre en place des indicateurs de suivi,
- entretenir les sentiers pour éviter les itinéraires parallèles,
- communiquer sur l'importance de ne pas divaguer hors des sentiers.



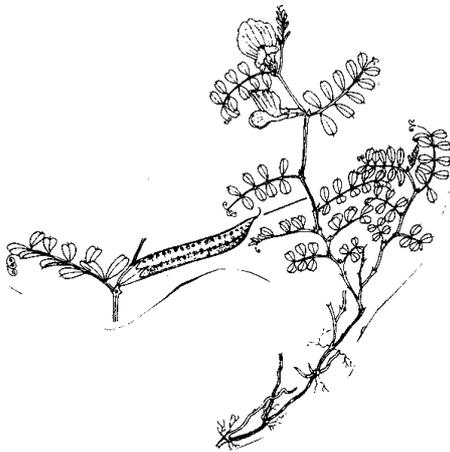
Gaillet des Pyrénées, *Galium pyrenaicum*



Géranium cendré, *Geranium cinereum*



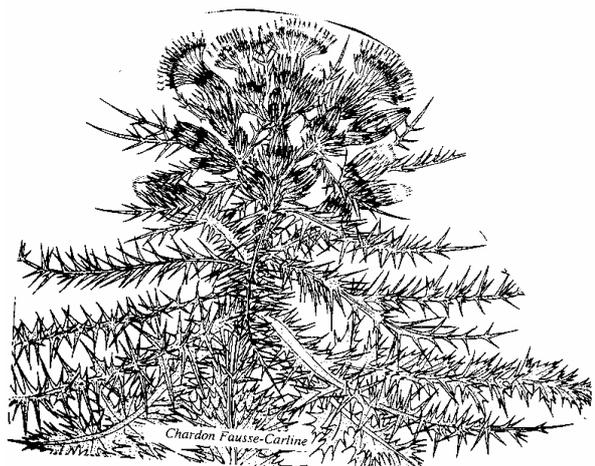
Véronique des Alpes, *Veronica alpina*



Vesce des Pyrénées, *Vicia pyrenaica*



Doronic à grandes fleurs,  
*Doronicum grandiflorum*



Chardon fausse-carline, *Carduus carlinoides*

## 8210 - Végétation chasmophyte des pentes rocheuses calcaires

**Code Corine : 62.12**  
**Intérêt : communautaire**

**Falaises calcaires des Pyrénées  
centrales**

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 128 ha soit 2,3% des 5 527 ha du site et 4% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Port d'Aula, Pic de Lasirouge, Barlonguère

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Végétation des fentes des falaises et pentes rocheuses calcaires

#### Principales espèces :

Milieus colonisés par les communautés végétales appartenant au *Saxifragion mediae*.

Etage subalpin : *Saxifraga media*, *Teucrium pyrenaicum*, *Potentilla alchemilloides*, *Oxytropis pyrenaica*

Etage alpin : *Petrocallis pyrenaica*, *Silene acaulis*, *Potentilla nivalis*

**Dynamique** : stable

### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** :

**Valeur biologique et écologique** : habitat important pour quelques grands rapaces

**Menaces** : Les deux menaces potentielles sont le pillage par prélèvements volontaires d'espèces caractéristiques de l'habitat et l'équipement des falaises en voies d'escalade, via ferrata ...

### GESTION DE L'HABITAT

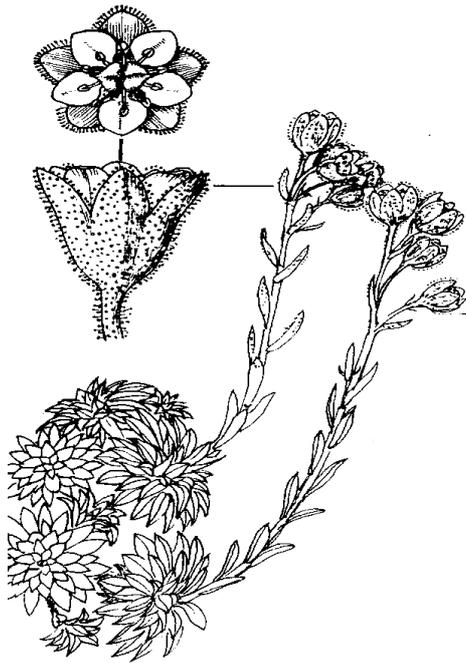
**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat en bon état de conservation

**Stratégies** : Suivre l'habitat, éviter l'équipement des falaises.

#### Préconisations de gestion :

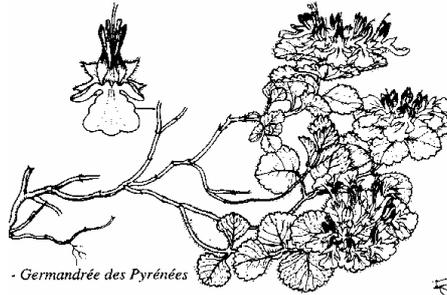
- Mettre en place des indicateurs de suivi,
- Soumettre les projets d'équipement à la structure animatrice pour avis.

**Etage subalpin :**



1 - Saxifrage intermédiaire

Saxifrage intermédiaire,  
*Saxifraga media*

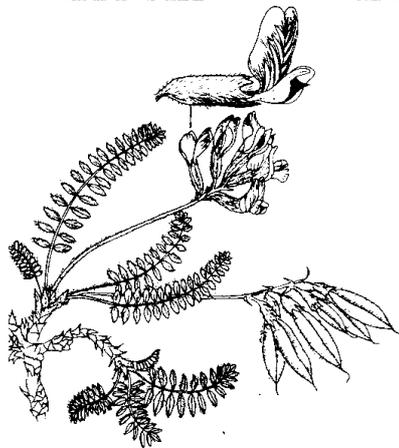


- Germandrée des Pyrénées

Germandrée des Pyrénées,  
*Teucrium pyrenaicum*

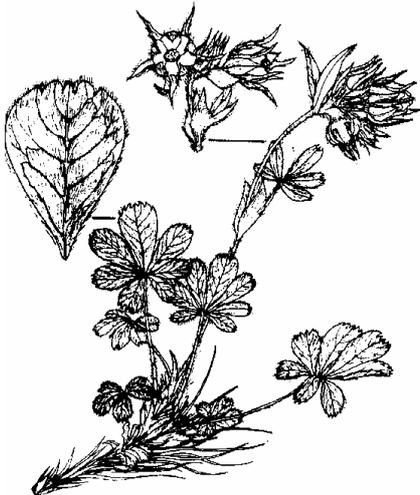


Potentille Fausse Alchemille,  
*Potentilla alchemilloides*

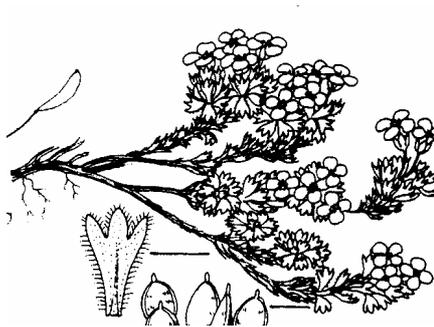


Oxytropis des Pyrénées,  
*Oxytropis pyrenaica*

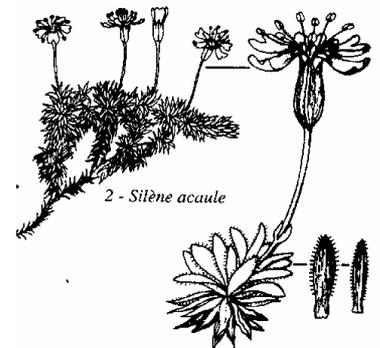
**Etage alpin**



Potentille des neige,  
*Potentilla nivalis*



Pétrocallis des Pyrénées,  
*Petrocallis pyrenaica*



2 - Silène acaule

Silène acaule, *Silene acaulis*

## 8220 - Végétation chasmophyte des pentes rocheuses

**Code Corine : 62.21**

**Intérêt : communautaire**

**Falaises siliceuses des montagnes**

**medio-européennes**

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 91 ha soit 1,7% des 5 527 ha du site et 2,8% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Etages subalpin et alpin des sites suivants : Mont Valier, Lauzets, au dessus de l'étang long, pic de Tremuls, Tuc des Hèches.

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Une végétation relativement pauvre est installée sur ces falaises.

**Principales espèces** :

Etage subalpin : *Alchemilla alpina*, *Saxifraga aizoon*, *Silene rupestris*.

Etage alpin : *Phyteuma hemisphaericum*, *Leucanthemum alpinum*, *Armeria alpina*

**Dynamique** : stable.

### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : Pratique de l'escalade occasionnelle sur la face est du Mont Valier et sur les 2 voies du Cap de Rouech ; via ferrata ; ski de randonnée.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : augmentation de la fréquentation et des équipements, prélèvement volontaire d'espèces végétales

### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat en bon état de conservation.

**Stratégies** : Suivre l'habitat, éviter l'équipement des falaises.

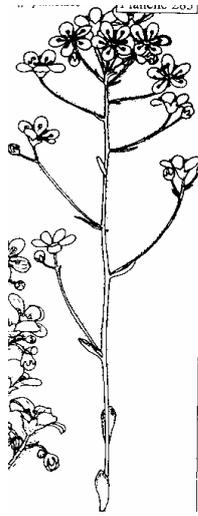
**Préconisations de gestion** :

- Mettre en place des indicateurs de suivi,
- Soumettre les projets d'équipement à la structure animatrice pour avis.

## Etage subalpin



Alchémille des Alpes,  
*Alchemilla alpina*



Saxifrage paniculée,  
*Saxifraga paniculata*

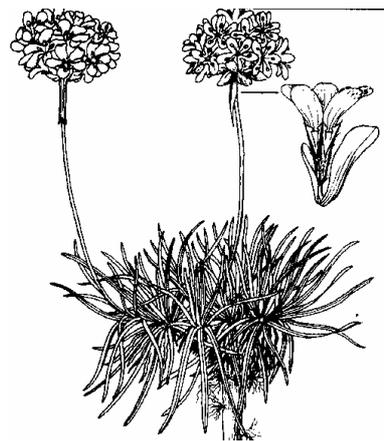


Silène rupestre,  
*Silene rupestris*

## Etage alpin



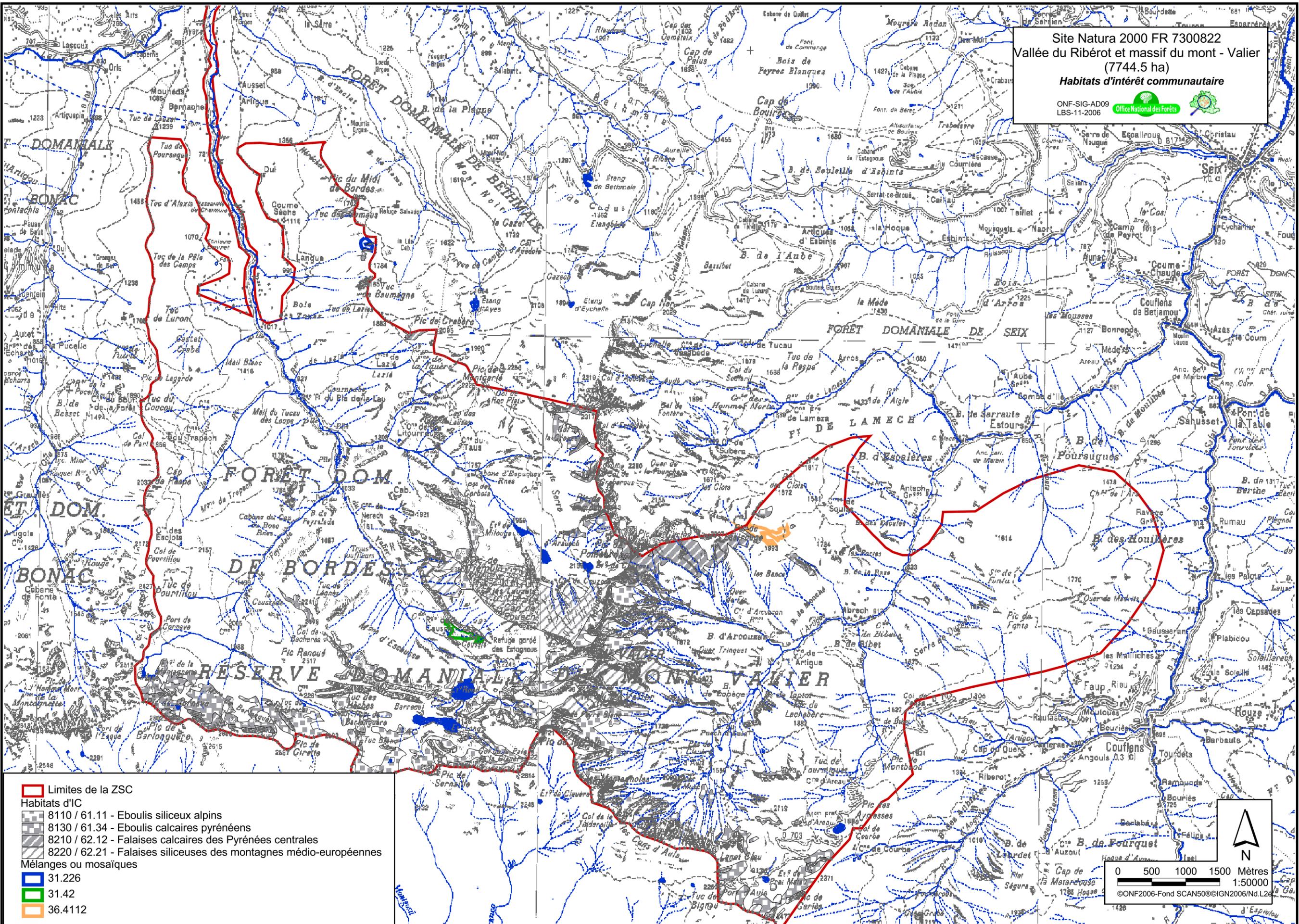
Raiponce hémisphérique,  
*Phyteuma hemisphaericum*



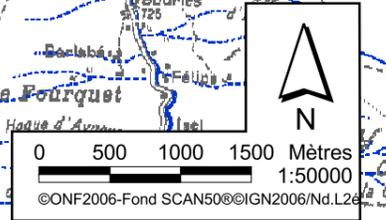
Armérie des Alpes, *Armeria alpina*

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

- Limites de la ZSC
- Habitats d'IC
- 8110 / 61.11 - Eboulis siliceux alpins
- 8130 / 61.34 - Eboulis calcaires pyrénéens
- 8210 / 62.12 - Falaises calcaires des Pyrénées centrales
- 8220 / 62.21 - Falaises siliceuses des montagnes médo-européennes
- Mélanges ou mosaïques
- 31.226
- 31.42
- 36.4112





**Code Corine : 65****Grottes****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT****Surface totale sur le site** : inestimable. 3 cavités inventoriées**Localisation** :

Cavité de l'Aven du Trapech d'en haut : Elle est caractéristique des gouffres d'altitude et abrite une faune cavernicole peu diversifiée mais très spécialisée : *Aphaenops maria-rosae* (espèce endémique et protégée n'étant connue que de ce gouffre), *Aphaenops carrerei* (espèce protégée) et *Paraspeonomus vandeli*

Grottes du Portillou : elles ont fait l'objet d'une étude réalisée par une association anglaise de spéléologues.

Grottes d'Espugues

**Statut de protection** : aucun (inscrit dans la RNCFS du Mont Valier), incluse dans le projet de création de Réserve Naturelle Souterraine.

**Caractéristiques** : Grottes et systèmes cavernicoles naturels non exploités par le tourisme susceptibles de constituer un refuge de reproduction et d'hivernage pour les chauves-souris ou d'abriter certains insectes.

**Principales espèces** : au minimum la Barbastelle (voir fiches espèces)

**Dynamique** : stable.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : Pratique de la spéléologie

**Valeur biologique et écologique** : refuge de reproduction et d'hivernage pour les chauves-souris ou abri de certains insectes cavernicoles

**Menaces** : fréquentation humaine non contrôlée

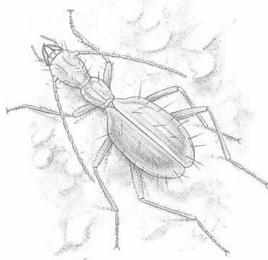
**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : Les objectifs de conservation fixés sont directement liés à la présence de chiroptères à l'intérieur de ces grottes (voir fiches espèces).

L'Aven du Trapech d'en Haut sera soumis au plan de gestion de la future réserve lorsqu'il existera.

**Stratégies** :

**Préconisations de gestion** :



*Aphaenops maria - rosae*



**Code Corine : 41.122****Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 230 ha soit 4,2% des 5 527 ha du site et 7,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : dans les Vallées du Riberot et de l'Estours.

L'habitat est largement représenté parmi l'ensemble des hêtraies du site. On le rencontre au-dessus de 500 m sur des situations topographiques diverses, sur des sols de type brun acide caractérisés par une mauvaise décomposition de la litière (faible activité biologique).

**Statut de protection** : ZNIEFF – RNCFS du Mont Valier

**Caractéristiques** : Sur le site, il s'agit de hêtraies du *Deschampsio – Fagetum*. Ce sont des hêtraies à houx sur substrats acides.

**Principales espèces** : *Deschampsia flexuosa*, *Pteridium aquilinum*, *Ilex aquifolium*

**Dynamique** : Milieu stable. On rencontre localement quelques ouvertures dues à des chablis.

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : Dans l'aménagement forestier concerné, l'habitat est actuellement classé en série de repos. L'habitat est traversé par des sentiers.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : Actuellement l'habitat n'est pas menacé. Une élimination systématique du houx lors des opérations de régénération pourrait dégrader l'habitat.

**Indicateurs de suivi** : surface, présence du houx.

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : Maintenir la hêtraie

**Stratégies** : Appliquer les règles de sylviculture énoncées ci-dessous.

**Préconisations de gestion** :

- Favoriser la régénération naturelle
- Eviter les coupes rases sur de trop grandes surfaces
- Eviter les introductions d'essences non spontanées
- Ne pas favoriser le sapin



**Code Corine : 41.16****Hêtraies sur calcaire****Intérêt : communautaire****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 123 ha soit 2,2% des 5 527 ha du site et 3,8% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Répartition très ponctuelle au niveau de la vallée du Riberot.

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : *Cephalanthero – Fagion*

Forêts développées sur des sols calcaires souvent superficiels, généralement sur des pentes abruptes avec une sous-strate habituellement garnie d'herbacées et d'arbrisseaux abondants.

**Principales espèces** : *Sesleria albicans*, *Brachypodium pinnatum*, *Neottia nidus-avis*, *Buxus sempervirens*

**Dynamique** : stable

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : pas d'activités particulières étant donné la localisation de l'habitat.

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : pas de menaces potentielles ou réelles étant donné les conditions d'accès de l'habitat.

**Indicateurs de suivi** : évolution des surfaces, proportion des différentes essences

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : Maintenir la hêtraie

**Stratégies** : Appliquer les règles de sylviculture énoncées ci-dessous.

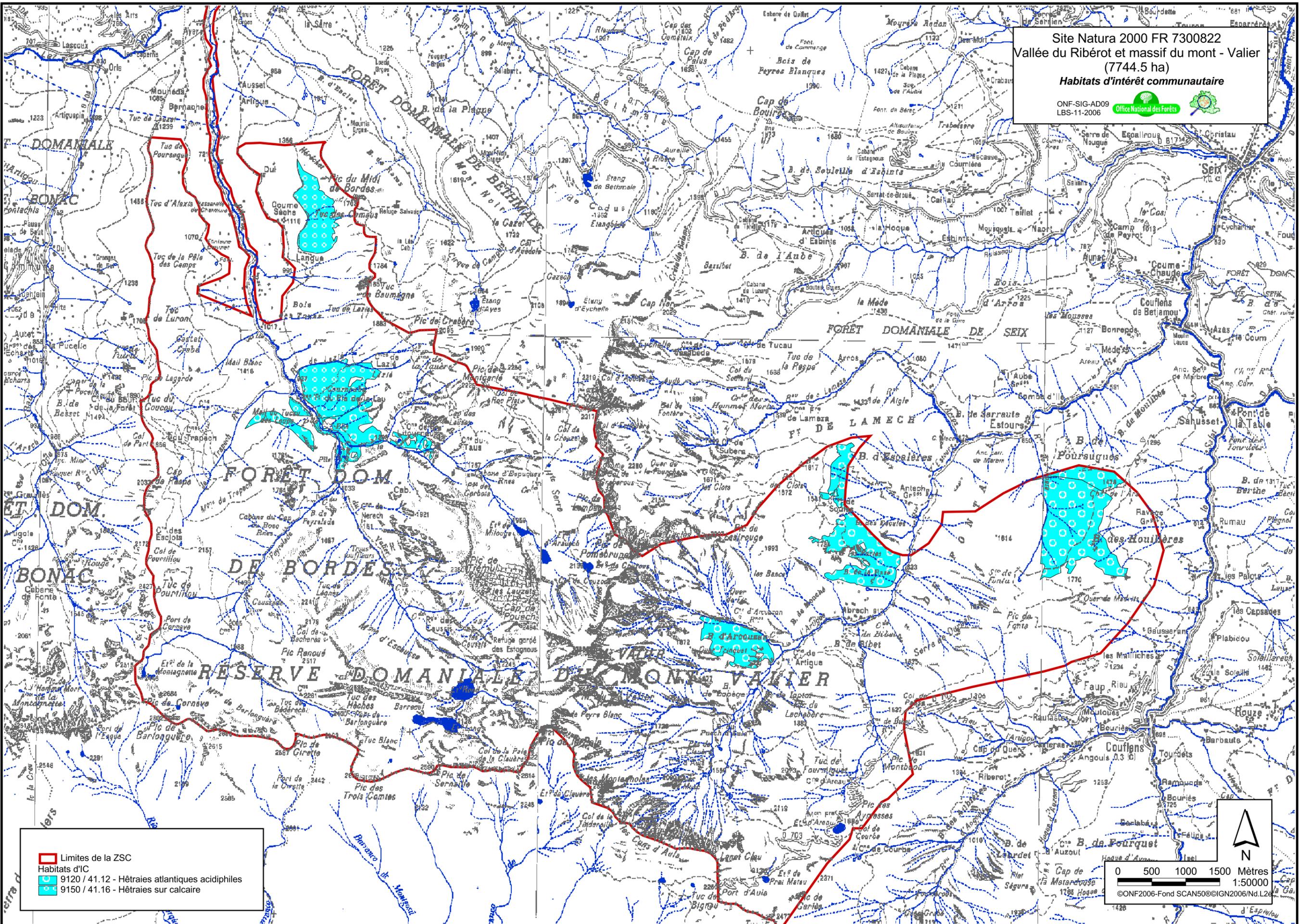
**Préconisations de gestion** :

- Favoriser la régénération naturelle
- Eviter les coupes rases sur de trop grandes surfaces
- Eviter les introductions d'essences non spontanées
- Ne pas favoriser le sapin

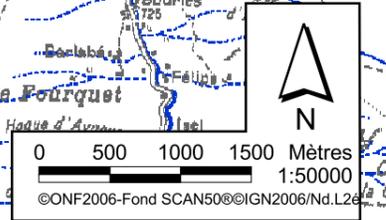


Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

 Limites de la ZSC  
 Habitats d'IC  
 9120 / 41.12 - Hétraies atlantiques acidiphiles  
 9150 / 41.16 - Hétraies sur calcaire





**Code Corine : 42.43**

**Intérêt : communautaire**

**Reboisements de Pins de montagne**

### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : moins de 1 ha

**Localisation** : Elles correspondent à de très faibles surfaces à différents endroits du site. Ces plantations ont été effectuées dans le cadre de l'amélioration du biotope du Grand tétras.

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Plantations de pins à crochet à l'intérieur ou au voisinage de l'aire naturelle de l'espèce.

**Principales espèces** : *Pinus uncinata*

**Dynamique** : progressive lente.

### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☹

**Valeur économique et sociale** : Activités cynégétiques : lot de chasse de Fonta ; randonnée.

**Valeur biologique et écologique** : plantations réalisées pour améliorer l'habitat local du Grand Tétras.

**Menaces** : Potentiellement, dégâts par les cervidés ou les troupeaux.

**Indicateurs de suivi** : suivi de la régénération

### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat

**Stratégies** : évaluer l'impact de la faune sur le peuplement

**Préconisations de gestion** :

- Mise en place d'indicateurs de suivi (exclus) pour définir l'impact de la faune sauvage
- Définition et application d'un protocole
- Définition et mise en œuvre d'un plan de chasse si nécessaire. Réaliser des tirs sélectifs.
- Mise en défend si dégradations observées



Pin à crochet, *Pinus uncinata*



**Code Corine : 42.413****Intérêt : communautaire****Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à rhododendron****DESCRIPTION DE L'HABITAT**

**Surface totale sur le site** : 37 ha soit 0,7% des 5 527 ha du site et 1,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Bois de Peyralade et forêt de Fonta.

Classiquement à cet étage, la forêt de pins à crochets devrait être accompagnée de bosquets et de fourrés de bouleaux et de sorbiers. Pour des raisons anthropiques, cette pinède a totalement disparu. Seuls quelques espaces boisés ou des bouquets d'arbres ont persisté par endroits ainsi que des individus isolés poussant au sein des landes ou sur des rochers.

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Forêts de Pins à crochets des ombrées des Pyrénées. Elles se développent sur des sols siliceux ou sur des sols décalcifiés des chaînes calcaires, dans les parties plus humides et enneigées de l'étage subalpin.

**Principales espèces** : *Pinus uncinata*, *Rhododendron ferrugineum*

**Dynamique** : stable

**ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT**

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : milieux non exploités, mais jouant un rôle important de protection vis-à-vis des risques naturels.

**Valeur biologique et écologique** : Habitat du Grand tétras.

**Menaces** : Une forte pression pastorale peut être une menace pour l'habitat, qui dériverait vers des landes ou des pelouses pâturées au dépend des forêts de pins.

**Indicateurs de suivi** : évolution des surfaces, proportion des différentes essences

**GESTION DE L'HABITAT**

**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat

**Stratégies** : Contrôler les surfaces, éviter la surfréquentation.

**Préconisations de gestion** :

- Maintenir les surfaces en séries d'intérêt écologique
- Mettre en défend en cas de dégradation observées



**Code Corine : 42.424**

**Intérêt : communautaire**

**Forêts de Pins de montagne des  
soulanes pyrénéennes**

#### DESCRIPTION DE L'HABITAT

**Surface totale sur le site** : 6 ha soit 0,1% des 5 527 ha du site et 0,2% des 3195 ha d'habitats d'intérêt communautaire ou prioritaire

**Localisation** : Répartition très ponctuelle au niveau du Pic de Trémul.

**Statut de protection** : aucun (inscrit en ZNIEFF et RNCFS du Mont Valier)

**Caractéristiques** : Forêts de pins à crochets des soulanes de l'étage subalpin des Pyrénées, développées sur des substrats aussi bien siliceux que calcaires. Le rhododendron y est absent où rare à la différence de l'habitat 42.413 précédent.

**Principales espèces** : *Pinus uncinata*, *Arctostaphylos uva-ursi*, *Erica vagans*

**Dynamique** : stable

#### ANALYSE ECOLOGIQUE DE L'HABITAT

**Etat de conservation** : ☺

**Valeur économique et sociale** : zone hors exploitation forestière

**Valeur biologique et écologique** :

**Menaces** : Comme pour le 42.413, une forte pression pastorale peut être une menace pour l'habitat, qui dériverait vers des landes ou des pelouses pâturées.

**Indicateurs de suivi** : évolution des surfaces, proportion des différentes essences

#### GESTION DE L'HABITAT

**Objectifs conservatoires** : Maintenir l'habitat

**Stratégies** : Contrôler les surfaces, éviter la surfréquentation.

**Préconisations de gestion** :

- Maintenir les surfaces en séries d'intérêt écologique
- Mettre en défend en cas de dégradation observées

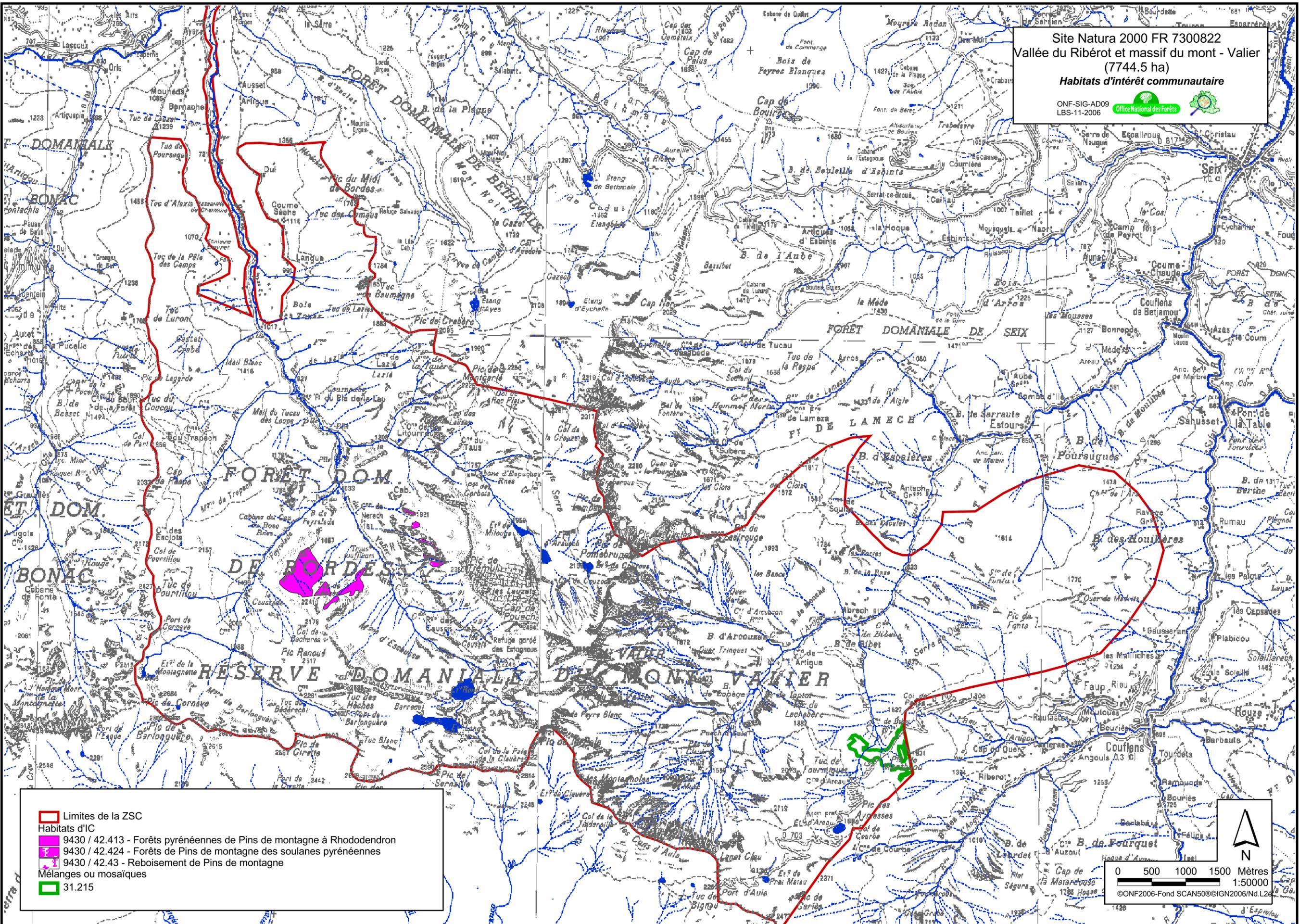


Raisin d'ours, *Arctostaphylos uva-ursi*

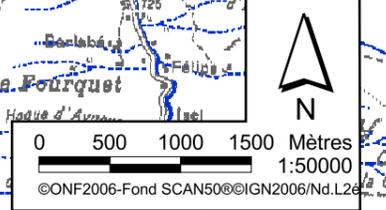


Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats d'intérêt communautaire

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

- Limites de la ZSC
- Habitats d'IC
- 9430 / 42.413 - Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron
- 9430 / 42.424 - Forêts de Pins de montagne des soulans pyrénéennes
- 9430 / 42.43 - Reboisement de Pins de montagne
- Mélanges ou mosaïques
- 31.215





## **3.2 DIRECTIVE HABITATS : LES HABITATS D'ESPECES**

### **3.2.1 Présentation de la démarche**

Des inventaires faunistiques ont été réalisés par l'Association des Naturalistes de l'Ariège. Ils ont permis de vérifier la présence des espèces d'intérêt communautaire sur le site et d'estimer la taille des populations. Ils rendent également compte des enjeux de préservation des habitats de ces espèces. Les rapports d'études sont intégrés dans le document de compilation. Pour la Rosalie des Alpes, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé. Sa présence suffit cependant pour formuler des recommandations sur la prise en compte de son habitat.

Les données des inventaires proviennent d'une part de la compilation d'observations réalisées de 1985 à 2000, dont certaines ont fait l'objet de publications, et d'autre part d'observations complémentaires réalisées au cours de prospections entre juin 2001 et septembre 2002.

Les prospections réalisées ne visent pas à l'exhaustivité quant à la connaissance globale de tous les sites de présence des espèces. Elles ont cependant permis d'avoir une idée concrète de la richesse biologique du site et de la rareté / abondance relative des populations étudiées ainsi que de leur distribution spatiale. Dans certains cas (en particulier pour certains chiroptères), les résultats nous ont conduit à ne pas prendre en compte dans l'élaboration du document d'objectifs les individus erratiques ne provenant pas de populations constituées.

### **3.2.2 Rappel sur les annexes de la Directive Habitats**

L'annexe 1 de la Directive 92/43 CEE fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Les annexes 2, 4 et 5 de la directive fixent des listes d'espèces auxquelles doit s'appliquer une réglementation spécifique :

- L'annexe 2 fixe la liste des espèces (animales et végétales) d'intérêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que l'habitat soit d'intérêt communautaire ou non).
- L'annexe 4 fixe la liste des espèces (animales ou végétales) qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. La plupart des espèces inscrites à cette annexe sont déjà protégées par la loi française.

Parmi les espèces inscrites à l'annexe 2, la plupart figurent également à l'annexe 4, sauf lorsqu'elles sont susceptibles d'être exploitées.

- L'annexe 5 fixe la liste des espèces (animales et végétales) dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

L'annexe 3 définit les critères d'évaluation de l'opportunité d'intégrer un site au réseau Natura 2000, par son classement en Zone Spéciale de Conservation.

L'annexe 6 fixe les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et les modes de transport interdits.

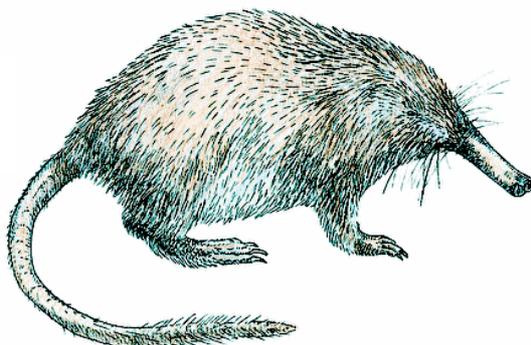
Toutes les espèces relevant de l'annexe 2 pour le site FR 7300822 font l'objet d'une fiche espèce et d'une cartographie de la répartition connue à ce jour.

### 3.2.3 Les espèces animales d'intérêt communautaire :

<b>Espèce</b>	<b>Code EUR15</b>
Le Desman des Pyrénées	1301
Le Grand Rhinolophe	1304
Le Petit Rhinolophe	1303
Le Petit Murin	1307
La Barbastelle	1308
Le Minioptère de Schreibers	1310
Le Lézard des Pyrénées	1995
* La Rosalie des Alpes	1087*

Tableau 7. Liste des espèces animales d'intérêt communautaire et d'intérêt communautaire et prioritaire (précédés d'un astérisque \*) rencontrés sur le site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier.

(Inventaire de la faune  
menacée de France,  
1994)



**STATUTS DE PROTECTION**

- Annexe II et IV Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge de France métropolitaine : Rare
- Liste rouge UICN : vulnérable
- Protection nationale intégrale

HABITATS / BIOLOGIE	MENACES Identifiées et potentielles
<p>Sur le versant français des Pyrénées, le Desman occupe la majorité des cours d'eau et lacs de moyenne altitude (au-dessus de 300-400m avec des variations aux extrémités de la chaîne).</p> <p>L'aire de répartition de l'espèce est très fragmentée. Néanmoins, les observations menées sur l'ensemble de la chaîne permettent d'avancer que tous les bassins versants peuplés par le Desman des Pyrénées sont caractérisés par des précipitations annuelles supérieures à 1000mm réparties en deux périodes maximum, en automne et au printemps. Régime alimentaire très spécialisé.</p> <p>Actuellement dans les Pyrénées le statut de l'espèce n'est pas connu (espèce menacée ?). Les observations qui sont toutes récentes ne permettent pas de se prononcer sur l'état des populations et leur fluctuations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les perturbations du débit des cours d'eau par les aménagements hydroélectriques et tout autres types de prélèvements d'eau qui affectent l'hydrologie.</li> <li>- Les pollutions et l'introduction de poissons non indigènes affectant directement les populations d'invertébrés.</li> <li>- Les sports de loisir aquatiques (canyoning)</li> <li>- L'aménagement des berges dans le fond des vallées</li> <li>- La gestion des bassins versants : agriculture, exploitation forestière, sports d'hiver, salage des routes en hiver...</li> <li>- La collecte des individus</li> </ul>
ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE	PRATIQUES ACTUELLES
<p><b>Dynamique de l'habitat :</b> lente</p> <p><b>Dégradation observée :</b> aucune</p> <p><b>Représentativité de l'habitat :</b> moyenne</p> <p><b>Dynamique de la population :</b> statut indéterminé.</p> <p><b>Responsabilité du site :</b> moyenne</p>	<p>Pas ou peu d'exploitations forestières</p> <p>Pastoralisme (salle de traite mobile, traitement des ovins en estive)</p> <p>Pêche, canyoning</p> <p>Présence d'une prise d'eau (ruisseau du Ribérot)</p>

### **OBJECTIFS CONSERVATOIRES :**

- 1- Limiter au maximum les perturbations des cours d'eau (débits, pollution, faune non indigène, adjonction de fines).
- 2- Avoir une meilleure connaissance des populations présentes sur le site.

### **STRATEGIES :**

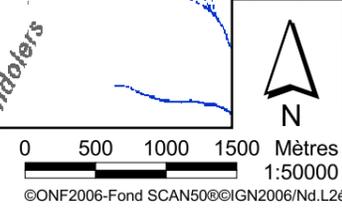
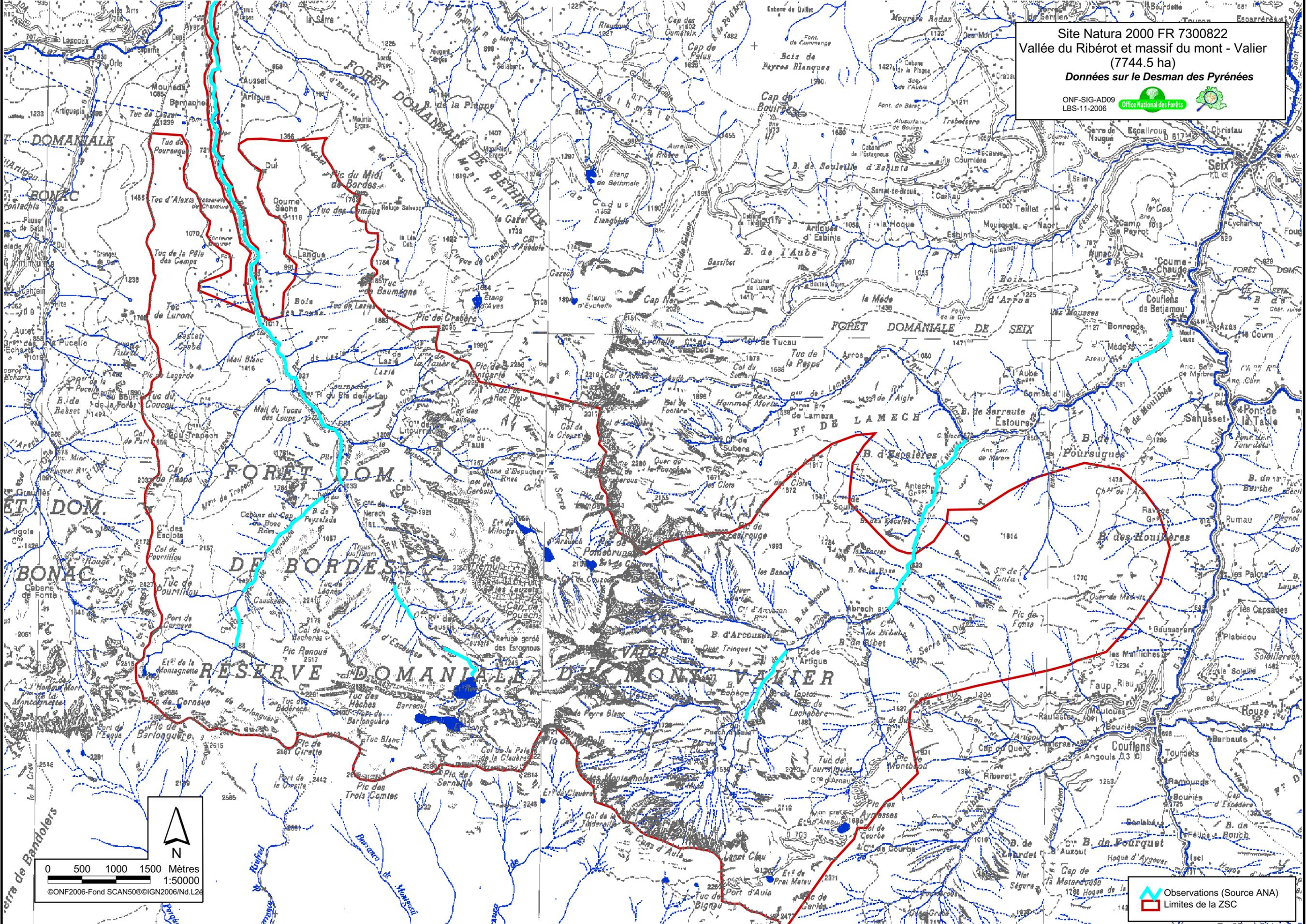
- 1- Application de l'Article L. 232-5 du Code Rural. – Prise en compte de l'espèce dans les plans de gestion piscicole.
- 2- Elimination de toute source de pollution. Proposer des solutions alternatives
- 3- Prévoir la mise en place d'équipements spécifiques dans les nouveaux projets de création de piste dans un périmètre à définir au cas par cas (étude d'incidence)
- 4- Adapter les ouvrages hydroélectriques
- 5- Mise en place d'un suivi scientifique des populations.

### **PRECONISATIONS DE GESTION**

- 1- Eviter l'introduction des poissons non indigènes dans les rivières et lacs (susceptibles de perturber les peuplements d'invertébrés aquatiques).
- 2- Respecter des débits réservés égaux à 10% du module (Application de l'Article L. 232-5 du Code Rural). Entrée en vigueur au moment du renouvellement de la concession.
- 3- Contrôler les intrants susceptibles de polluer les cours d'eau : utilisation de produits sanitaires non polluants (traitement des ovins en estive, produits de nettoyage des engins agricoles), utilisation d'huiles végétales pour les moteurs. Evaluation du surcoût pour prise en compte financière de cette préconisation.
- 4- Réaliser des prélèvements et les faire analyser par les services compétents en cas de suspicion de pollution de l'eau
- 5- Mise en place de bassins de décantation en aval des réseaux de pistes forestières en bord de cours d'eau pour limiter les apports de fine, revégétalisation avec des espèces locales des piste de débardage (l'étude d'incidence doit se prononcer sur la pertinence de la mise en place de ces mesures)
- 6- Adapter les structures hydroélectriques pour la prise en compte de l'espèce (appliquer les débits réservés).
- 7- Réalisation d'études scientifiques visant à améliorer les connaissances sur les populations présentes sur le site et les exigences inhérentes au maintien de leur habitat (étude de l'impact de la modification d'un débit réservé sur les populations de Desman des Pyrénées – étude sur la compétition alimentaire entre le Desman des Pyrénées, le Saumon de Fontaine, la Truite fario et le Cingle pêcheur.

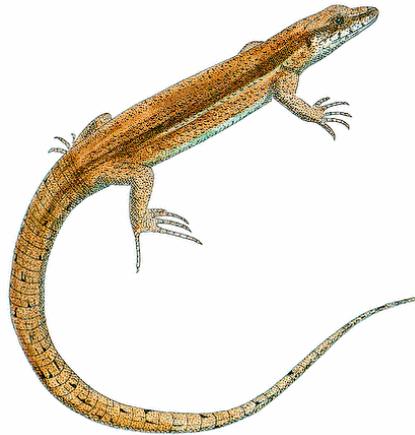
Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Données sur le Desman des Pyrénées

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006



Observations (Source ANA)  
 Limites de la ZSC





### STATUTS DE PROTECTION

- Annexe II et IV Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Liste rouge de France métropolitaine : Rare
- Liste rouge UICN : vulnérable
- Protection nationale intégrale

HABITATS / BIOLOGIE	PRATIQUES ACTUELLES
<p>Eboulis, cordons morainiques, cônes de déjection de haute montagne entre 1600 et 3100 m (altitudes minimale et maximale connues). Les populations occupent préférentiellement les interfaces éboulis / pelouse.</p> <p>L'espèce observée sur le site possède une très forte valeur patrimoniale. En effet, le lézard des montagnes présente trois formes géographiques dont la forme <i>Aranica</i> ou forme centrale possède une aire géographique restreinte.</p>	<p>Les habitats potentiels peuvent être ponctuellement confrontés à une fréquentation touristique (passage de sentier) ou pastorale.</p>
ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE	MENACES identifiées et potentielles
<p><b>Dynamique de l'habitat :</b> stable  <b>Dégradation observée :</b> néant  <b>Représentativité de l'habitat :</b> bonne  <b>Dynamique de la population :</b> ?  <b>Responsabilité du site :</b> forte</p>	<p>Pas de menace identifiée en dehors des phénomènes qui échappent à la gestion quotidienne du patrimoine naturel (changement climatique notamment). Potentiellement la mise en place d'infrastructures lourdes sur l'habitat constitue une menace ainsi que la collecte d'individus.</p>

### **Remarques préalables :**

Bien que les connaissances relatives à la répartition de l'espèce sur le site soient très limitées (la taille du site et le moyens alloués à la prospection n'ont permis de réaliser des prospections que sur 25% de la zone, prospections effectuées par l'A.N.A. en 2002), le site du Valier ne semble pas abriter d'importantes populations du Lézard des montagnes « *Archeolacerta monticola aranica* ».

Néanmoins, des prospections effectuées hors cadre de l'élaboration du docob au cours de l'été 2003 ont permis de découvrir deux nouvelles stations de Lézard des montagnes. Des efforts seront à fournir pour permettre la poursuite de ces prospections.

### **OBJECTIFS CONSERVATOIRES :**

- 1- Maintien des biotopes favorables à l'espèce.
- 2- Obtenir de meilleures connaissances sur les populations et leur répartition

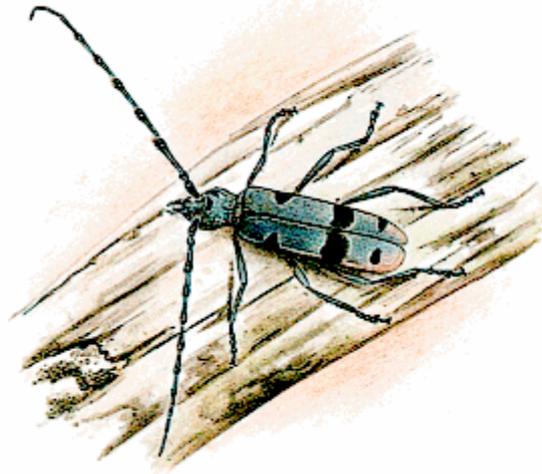
### **STRATEGIES :**

- 1- Eviter la surfréquentation des habitats potentiels
- 2- Mise en place d'un programme scientifique pour une meilleure connaissance des populations du site (répartition, estimation).

### **PRECONISATIONS DE GESTION :**

Analyse des projets de développement touristique pour éviter dans la mesure du possible la traversée d'habitats potentiels. Proposition de solutions alternatives.

- 1- Prise en compte de l'habitat d'espèce dans les études d'incidence.
- 2- Réaliser un programme de prospection complémentaire pour obtenir des connaissances satisfaisantes sur les populations du site.



**STATUTS DE PROTECTION**

- Annexe IV Directive Habitats : espèce prioritaire
- Annexe II de la Convention de Berne
- Inscrite sur la liste nationale des espèces protégées
- Espèce vulnérable selon le Livre Rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994)
- En danger selon la liste rouge des animaux menacés (UICN)

HABITATS / BIOLOGIE	PRATIQUES ACTUELLES
<p>La Rosalie pond sur des bois fraîchement coupés. La larve se développe dans les bois morts (micro-habitat) de hêtre, de frêne ou de saule.</p> <p>Globalement, l'espèce se rencontre dans les hêtraies, les aulnaies et les saulaies à toutes les altitudes.</p> <p>Le site du Massif du Valier présente la particularité de présenter une disjonction dans l'aire de répartition de l'espèce .</p>	<p>Valorisation forestière, entretien des berges.</p>
ETAT DE CONSERVATION DE L'HABITAT ET DE L'ESPECE	MENACES identifiées et potentielles
<p><b>Dynamique de l'habitat :</b> stable  <b>Dégradation observée :</b> néant  <b>Représentativité de l'habitat :</b> bonne  <b>Dynamique de la population :</b> ?  <b>Responsabilité du site :</b> faible</p>	<p>Espèce menacée dans certains pays de la communauté européenne (Royaume Uni, Benelux, Allemagne), où sa raréfaction semble liée à l'exploitation de gros hêtres et à l'enrésinement.</p> <p>Espèce appréciée par les collectionneurs.</p>

**OBJECTIFS CONSERVATOIRES :**

- Maintenir les biotopes favorables à l'espèce (maintien de bois morts, debout ou sur le sol, maintien de la hêtraie)
- Augmenter les connaissances sur la répartition de l'espèce

**STRATEGIES :**

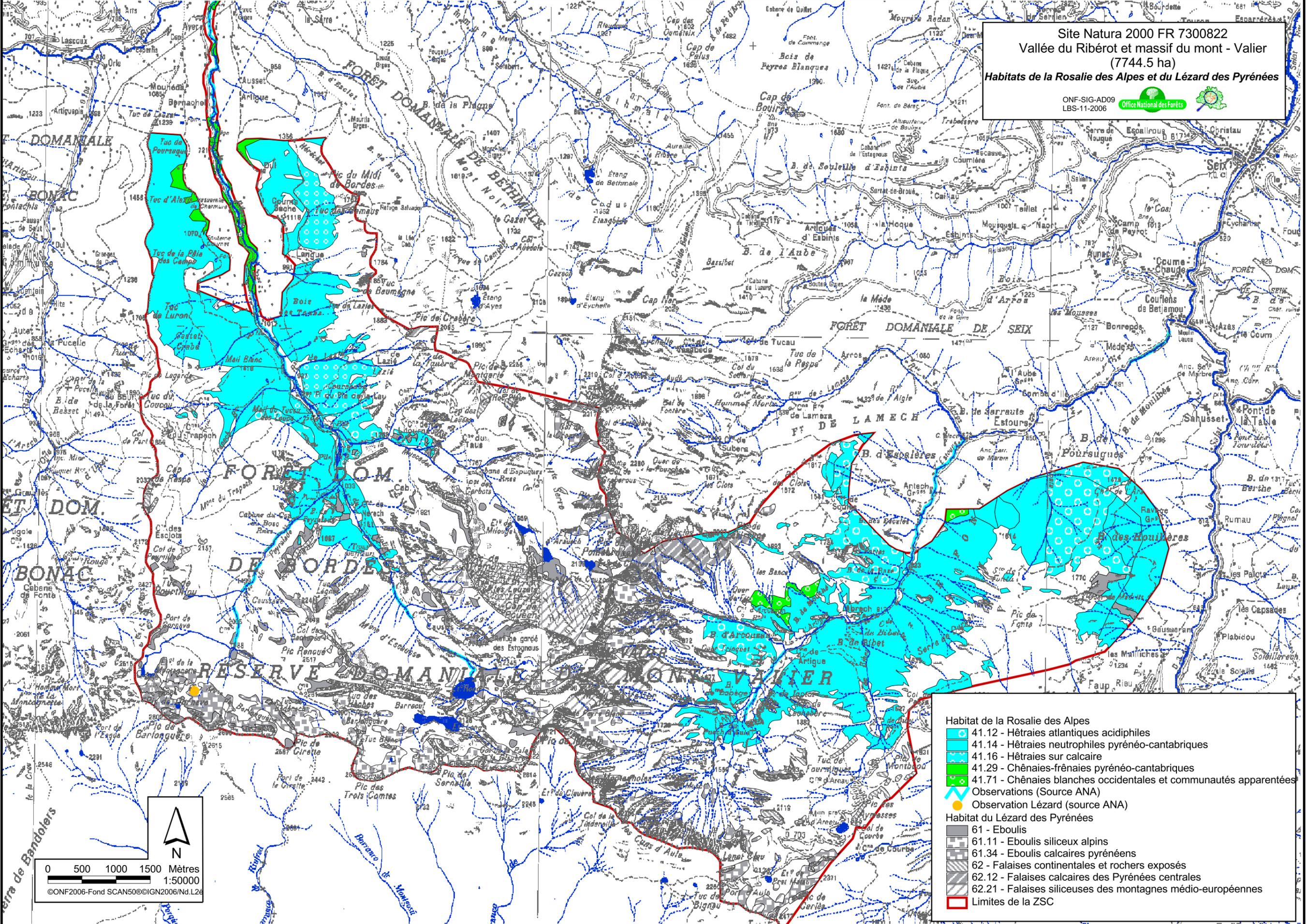
- Mettre en place des règles de sylviculture favorables à l'espèce (maintien de bois morts debout ou sur le sol, maintien de la hêtraie) et les inclure dans les aménagements forestiers.
- Réaliser une étude

**PRECONISATIONS DE GESTION :**

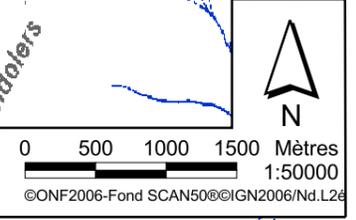
- Sur les parcelles exploitées : le maintien de la hêtraie n'impose pas de règles de gestion rigides. Ainsi, sur certaines parcelles où ce maintien n'apparaît pas comme être le meilleur des choix, l'essence objectif pourra être différente à condition de garder le hêtre en mélange à forte proportion (40%). Au cours des exploitations les arbres morts ou dépérissants seront laissés en place, sur pied ou au sol. S'ils sont absents, cela pourra être compensé par les surbilles avec houppiers non démontés qui seront laissés sur le sol à raison d'un ou deux arbres par ha. L'emplacement sera de préférence choisi en zone ouverte ou ensoleillée (bords de parcelles, clairières...).
- Sur les parcelles non exploitées les châblis seront laissés sur place dans la mesure où ils sont disséminés et de faible valeur commerciale.
- Réaliser une étude sur la répartition de l'espèce (mieux connaître et comprendre pourquoi le site présente une disjonction au niveau de l'aire de répartition de l'espèce)

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Habitats de la Rosalie des Alpes et du Lézard des Pyrénées

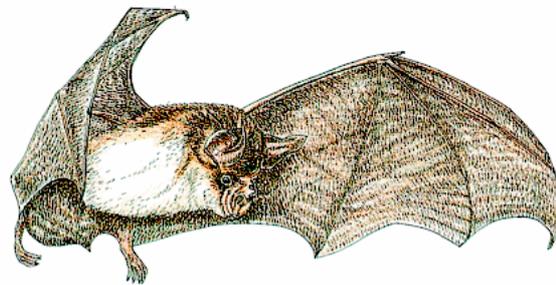
ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

- Habitat de la Rosalie des Alpes**
-  41.12 - Hêtraies atlantiques acidiphiles
  -  41.14 - Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques
  -  41.16 - Hêtraies sur calcaire
  -  41.29 - Chênaies-frênaies pyrénéo-cantabriques
  -  41.71 - Chênaies blanches occidentales et communautés apparentées
  -  Observations (Source ANA)
  -  Observation Lézard (source ANA)
- Habitat du Lézard des Pyrénées**
-  61 - Eboulis
  -  61.11 - Eboulis siliceux alpins
  -  61.34 - Eboulis calcaires pyrénéens
  -  62 - Falaises continentales et rochers exposés
  -  62.12 - Falaises calcaires des Pyrénées centrales
  -  62.21 - Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes
  -  Limites de la ZSC





**Grand Rhinolophe*****Rhinolophus ferrum-equinum***

Espèce rencontrée pour la première fois sur le site en 2001. dans la vallée du Ribérot ; le statut est à préciser mais probablement, le site est fréquenté par des animaux erratiques en période pré- et post-reproduction. L'existence de colonies de mise bas dans les granges et maisons n'est pas à exclure.

<b>STATUT DE PROTECTION</b>
-----------------------------

Annexe II et IV de la Directive Habitats Protection nationale intégrale Annexe II convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Liste rouge France : vulnérable ; liste rouge UICN : risque faible.
--

<b>HABITATS</b>	<b>PRATIQUES ACTUELLES</b>
-----------------	----------------------------

Les gîtes sont troglodytes en période d'hibernation et anthropophiles en période de reproduction ; Terrain de chasse en terrain ouvert ou sous bois peu dense. Régime alimentaire à base de « bousiers ».	Peu favorable en raison du recul des espaces ouverts et de l'agriculture et de l'accroissement de la surface forestières
--	--

<b>MENACES</b>	<b>OBJECTIFS CONSERVATOIRES</b>
----------------	---------------------------------

Dans l'état actuel des connaissances, cette espèce possède des populations ne constituant pas un enjeu de conservation évident pour le site.	Préciser le statut de l'espèce.
--	---------------------------------

<b>PRECONISATIONS DE GESTION</b>
----------------------------------

A préciser en fonction des études complémentaires.
--



**Petit Rhinolophe*****Rhinolophus hipposideros***

Espèce rencontrée pour la première fois sur le site en 2001. dans la vallée du Ribérot ; le statut est à préciser mais probablement le site est fréquenté par des animaux erratiques en période pré et post reproduction. L'existence de colonies de mise bas dans les granges et maison n'est pas à exclure.

STATUT DE PROTECTION
Annexe II et IV de la Directive Habitats Protection nationale intégrale Annexe II convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Liste rouge France : rare ; liste rouge UICN :Vulnérable

HABITATS	PRATIQUES ACTUELLES
Les gîtes troglophiles en période d'hibernation anthropophiles en période de reproduction ; Terrain de chasse en habitat plus forestier que le grand rhinolophe, forêt claire, haies ; etc ?	Peu favorable en raison du recul des espaces ouverts et de l'agriculture et de l'accroissement de la surface forestières
MENACES	OBJECTIFS CONSERVATOIRES
Il n'est pas sûr que cette espèce possède des populations constituant un enjeu de conservation évident pour le site.	Préciser le statut de l'espèce

PRECONISATIONS DE GESTION
préciser en fonction des études complémentaires





Connu uniquement par une capture au filet en 1989 dans le cadre d'opération de bagage ornithologique.

<b>STATUT DE PROTECTION</b>
-----------------------------

Annexe II et IV de la Directive Habitats Protection nationale intégrale Annexe II convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Liste rouge France : rare ; liste rouge UICN : non mentionné
---

HABITATS	PRATIQUES ACTUELLES
----------	---------------------

Gîtes troglodytes ou anthropophiles ; chasse en terrain ouvert ou sous bois peu dense.	
--	--

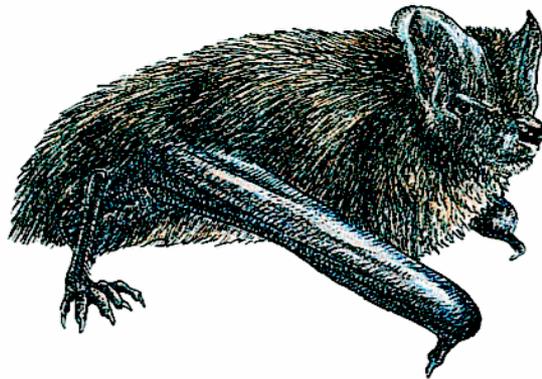
MENACES	OBJECTIFS CONSERVATOIRES
---------	--------------------------

A préciser Il n'est pas sûr que cette espèce possède des populations constituant un enjeu de conservation évident pour le site.	
--	--

<b>PRECONISATIONS DE GESTION</b>
----------------------------------

Très probablement aucune mesure nécessaire, la présence de cette espèce étant « anecdotique » dans ce site.
---





Cette espèce paraît être bien représentée et mérite probablement une attention particulière. C'est la seule espèce de la DH qui sur le site se reproduit en altitude.

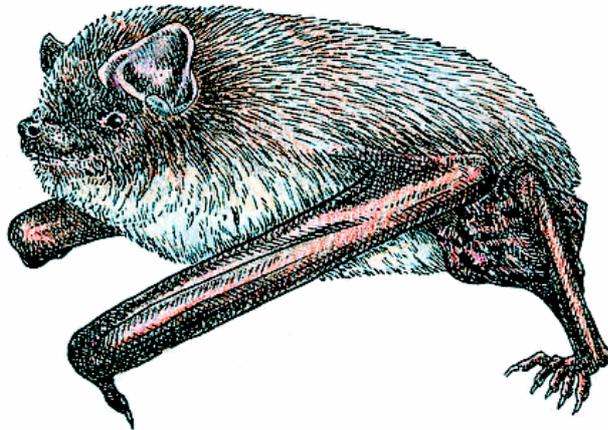
<b>STATUT DE PROTECTION</b>
-----------------------------

Annexe II et IV de la Directive Habitats Protection nationale intégrale Annexe II convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Liste rouge France : rare ; liste rouge UICN : non mentionné
---

HABITATS	PRATIQUES ACTUELLES
Gîtes troglodytes ou anthropophiles ; chasse en terrain ouvert ou sous bois peu dense.	Globalement favorables ?
MENACES	OBJECTIFS CONSERVATOIRES
Pas de menace clairement identifiée	

<b>PRECONISATIONS DE GESTION</b>
Il importe avant toute chose de mettre en œuvre des moyens de connaissance du statut et de l'écologie de l'espèce sur le site.





Espèce contactée au détecteur à ultrasons durant l'été 2001 en chasse dans la basse vallée du Ribérot et par une capture au filet en 1989 dans le cadre d'opération de bagage ornithologique.

<b>STATUT DE PROTECTION</b>
Annexe II et IV de la Directive Habitats Protection nationale intégrale Annexe II convention de Berne Annexe II de la convention de Bonn Liste rouge France : vulnérable ; liste rouge UICN : risque faible

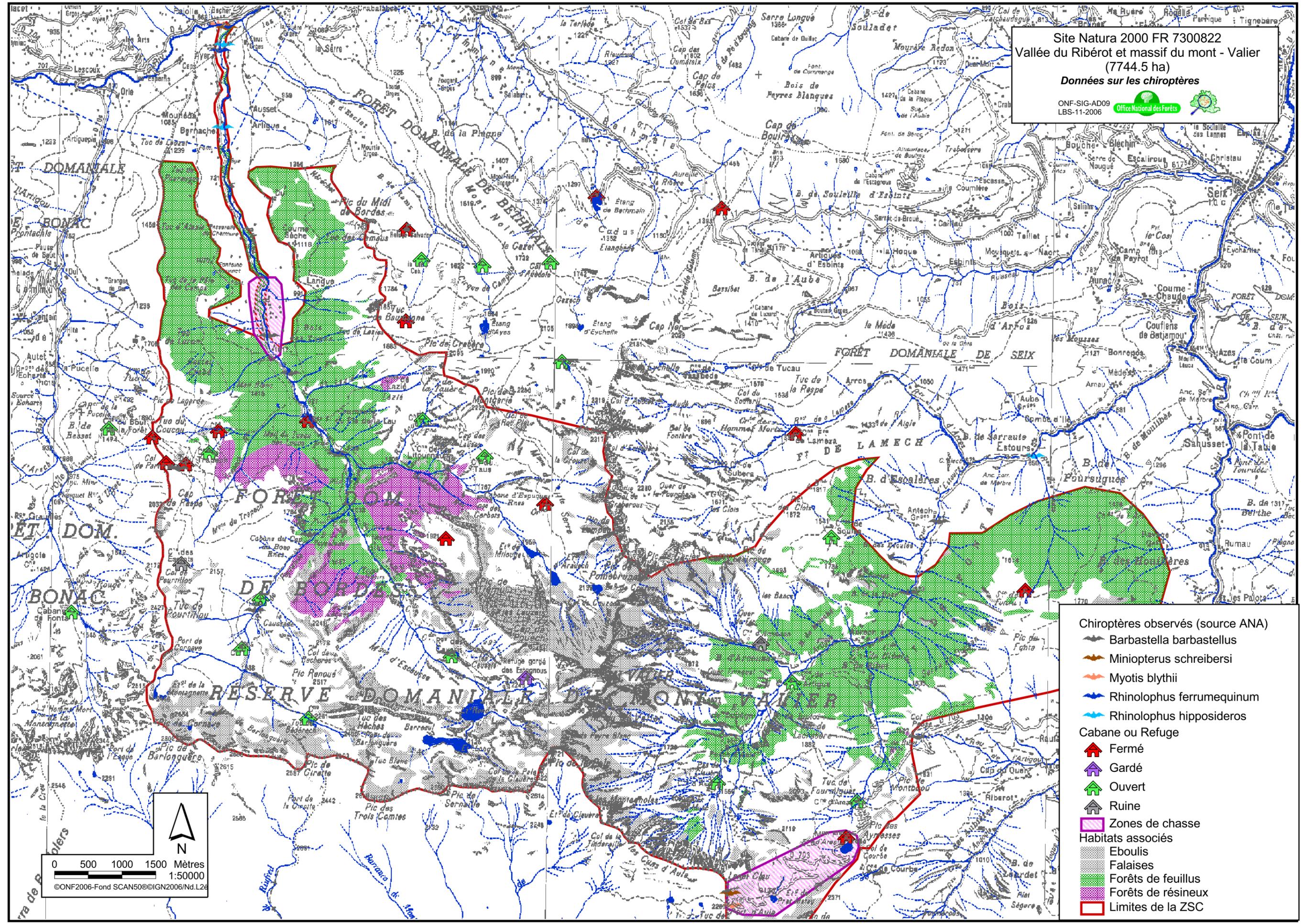
<b>HABITATS</b>	<b>PRATIQUES ACTUELLES</b>
Gîtes troglodytes tout au long de l'année ; chasse en terrain ouvert ou sous bois peu dense.	Globalement favorables ?
<b>MENACES</b>	<b>OBJECTIFS CONSERVATOIRES</b>
Le statut de l'espèce sur le site fait qu'elle n'y est probablement pas menacée.	Probablement pas d'enjeu.

<b>PRECONISATIONS DE GESTION</b>
Probablement pas nécessaire



Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Données sur les chiroptères

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

- Chiroptères observés (source ANA)
-  *Barbastella barbastellus*
  -  *Miniopterus schreibersi*
  -  *Myotis blythii*
  -  *Rhinolophus ferrumequinum*
  -  *Rhinolophus hipposideros*
- Cabane ou Refuge
-  Fermé
  -  Gardé
  -  Ouvert
  -  Ruine
- Zones de chasse
-  Zones de chasse
- Habitats associés
-  Eboulis
  -  Falaises
  -  Forêts de feuillus
  -  Forêts de résineux
  -  Limites de la ZSC

0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000

©ONF2006-Fond SCAN50©IGN2006/Nd.L26



### 3.3 LES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

#### 3.3.1 Les espèces végétales

Si l'attention s'est portée sur les habitats et espèces visées par la Directive, il ne faut pas oublier que le site abrite un grand nombre d'espèces d'un intérêt patrimonial parfois localement supérieur à celui des espèces intéressant la Communauté Européenne.

Il s'agit en particulier d'espèces endémiques à l'échelle des Pyrénées ou d'espèces rares voire très rares en France. Le Tableau 8 dresse une liste non exhaustive des espèces remarquables présentes sur le site :

Espèces	Protection Nationale	Protection Régionale	Espèce déterminante sur les Pyrénées
<i>Arnica montana</i>		X	
<i>Drosera rotundifolia</i>	X		X
<i>Eriophorum vaginatum</i>		X	X
<i>Eryngium bourgati</i>			X
<i>Geranium cinereum</i>	X		X
<i>Leontopodium alpinum</i>			X
<i>Ophioglossum vulgatum</i>			X
<i>Pedicularis rosea</i>		X	X
<i>Salix bicolor</i>		X	X
<i>Swertia perennis</i>		X	X

Tableau 8. Liste non exhaustive des espèces végétales présentant un intérêt patrimonial remarquable sur le site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier, selon les classifications proposées par le Conservatoire Botanique Pyrénéen. Source : Projet de création de la Réserve Biologique Domaniale du Mont Valier, ONF, 1999.

#### 3.3.2 Les espèces animales

Sans dresser une liste exhaustive de l'ensemble des espèces faunistiques remarquables présentes sur ce site, nous pouvons néanmoins citer :

- L'isard (*Rupricapra pyreneaica*) : Espèce phare de la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage du Mont Valier, sa survie n'est actuellement plus menacée.
- L'ours brun (*Ursus arctos*) : le site est régulièrement fréquenté par les individus réintroduits.
- La Genette des bois (*Genetta genetta*) : espèce assez courante en Ariège.
- Chiroptères : en dehors des espèces d'Intérêt Communautaire prises en compte dans ce document d'objectifs, de nombreuses espèces de chiroptères ont été recensées sur le site. L'ensemble des espèces est présenté dans le rapport de l'ANA joint au document de compilation.
- Les oiseaux : sur le site sont présents : le Gypaète Barbu, l'Aigle Royal, le Faucon Pèlerin, le Vautour Fauve, le Grand Tétrás, le Lagopède Alpin, la Perdrix Grise de Montagne. Sont nicheurs : le Busard St-Martin, l'Epervier, l'Autour, le faucon crécerelle, la chouette hulotte.  
D'autres rapaces utilisent le territoire du site Natura 2000, mais leur statut est moins bien connu : le Percnoptère d'Egypte, le Hibou Grand-Duc, la Chouette de Tengmalm, le Circaète Jean le Blanc.  
De nombreux passereaux ont également été inventoriés : pipit spioncelle, traquet motteux, accenteur alpin, rouge-queue noir, cincle plongeur, hirondelle des rochers,

bergeronnette des ruisseaux, merle à plastron, grive litorne, grive musicienne, venturon montagnard, pic vert, pic noir, pic épeiche.

- Amphibiens et reptiles protégés : sur les 31 espèces indigènes connues en Ariège, 15 sont présentes sur le site dont 13 totalement protégées. Aucune menace ne semble peser sur ces espèces souvent très abondantes (Salamandre dont on trouve fréquemment les larves dans les ruisselets ; triton palmé dans les mares et les ornières ; Vipère aspic sur toutes les soulanes, ...). L'espèce la plus remarquable est l'Euprocte des Pyrénées (*Euproctus asper*), endémique des Pyrénées et typique des cours d'eau de montagne.

### 4.1 AGRICULTURE ET PASTORALISME

#### 4.1.1 Les activités pastorales

Voir la carte Agriculture et Pastoralisme.

Ces activités sont largement répandues sur le site Natura 2000 et sont considérées comme une activité de gestion du territoire.

Les éleveurs utilisent leur droit d'usage dans les différentes forêts domaniales. Des éleveurs non usagers sont aussi admis sur les terres domaniales par une autorisation de pâturage accordée par l'ONF.

##### **a. Nature des milieux utilisés**

Le domaine pastoral d'altitude, appelé « estives », est situé au-dessus des zones d'habitation (1200 à 1500 m) et sont utilisées en période estivale.

Des zones intermédiaires correspondent à des parcours d'intersaison situés au niveau ou légèrement au-dessus de la limite d'habitat permanent. Elles sont utilisées traditionnellement en début et fin de saison et sont des milieux à fort risque d'enfrichement.



Bovins en Vallée du Ribérot, ONF, 2001

##### **b. Organisation du pastoralisme**

###### - Les groupements pastoraux

L'utilisation des pâturages a de plus en plus tendance à s'organiser sous la forme de groupements pastoraux correspondant à une Association (Loi 1901) d'éleveurs transhumant sur un même territoire, dans le but d'organiser la bonne gestion de ce territoire. Ces éleveurs exploitent chacun une zone bien précise et emploient en général un berger qui garde les bêtes de plusieurs propriétaires. Les bergers montent les bêtes sur les estives au printemps et les redescendent en début d'automne.

En réalité, sur la zone Natura 2000, la moitié des bêtes ne sont pas gardées. Elles pâturent donc de façon diffuse, ce qui peut poser des problèmes au niveau de l'entretien des estives.

Les animaux placés en estive sont des brebis, des vaches ou des chevaux.

- Les éleveurs indépendants

Des éleveurs indépendants possèdent aussi quelques animaux placés en estive, non gardés, mais qu'ils passent voir régulièrement.

***c. L'activité pastorale aujourd'hui***

Depuis 1960, on observe une nette diminution de la charge pastorale liée à la réduction des effectifs d'ovins et de bovins. Au contraire, le nombre d'équins a augmenté, grâce aux primes pour l'agriculture en zone de montagne.

Les éleveurs usagers n'étant plus assez nombreux pour entretenir les terres, des éleveurs non usagers sont alors venus pâturer les estives domaniales.

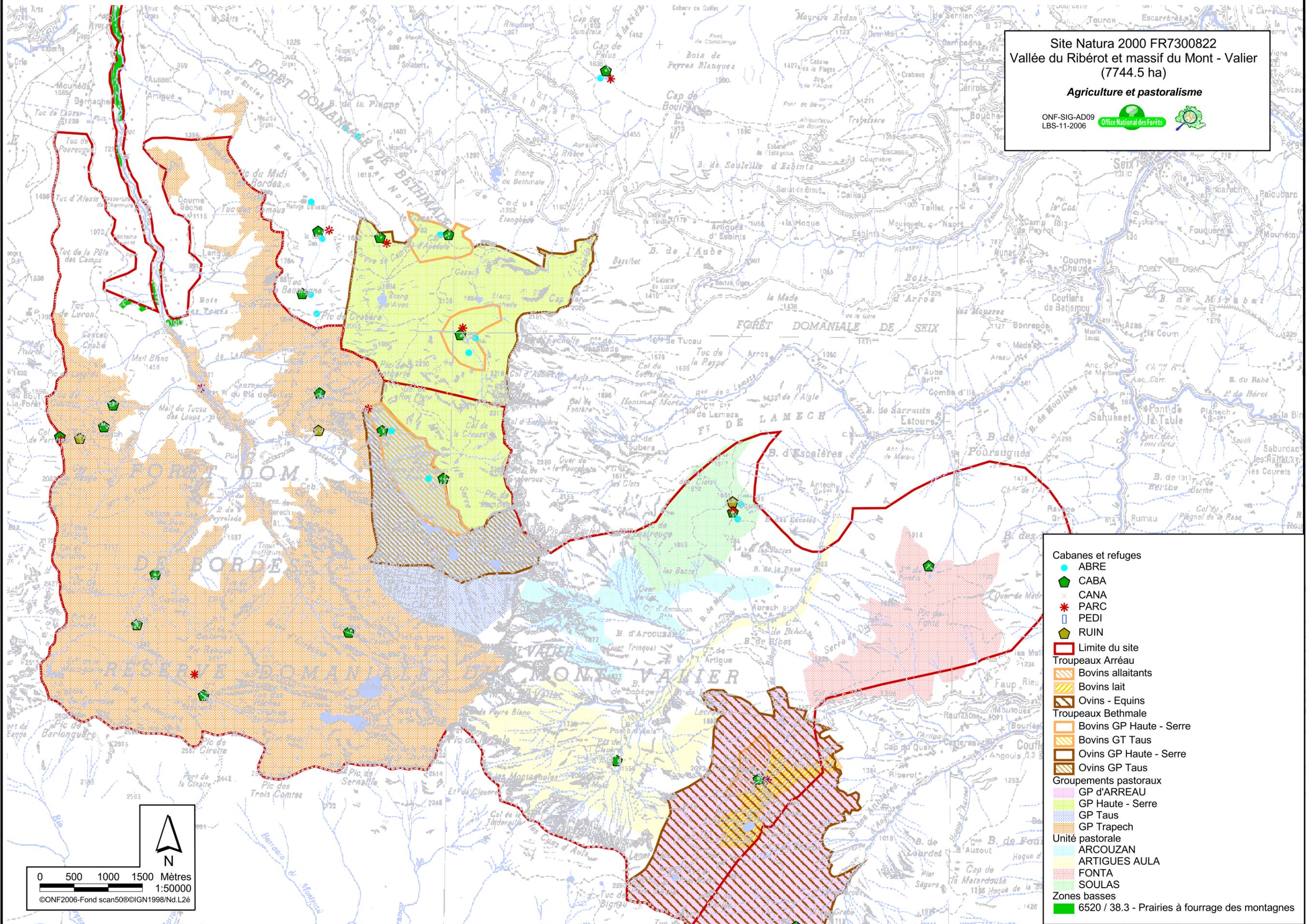
Ce manque de fréquentation pastorale des estives n'est pas sans conséquences sur le milieu. Les estives sont d'abord envahies par la lande (fougère aigle, genêt, rhododendron selon les conditions stationnelles). Dans un second temps, la fermeture de ces milieux avec l'apparition d'arbustes puis d'arbres (sorbiers, bouleaux puis hêtre, voire épicéa et sapin). Cette évolution ne peut être limitée que par une augmentation de la charge pastorale ou par des travaux d'entretien (débroussaillage ou écobuage contrôlé).

En 1992, une étude sur la valeur pastorale de l'estive d'Arreau a été réalisée. Le diagnostic pastoral a mis en évidence une sous-utilisation du potentiel fourrager, surtout dans les zones de basse altitude (embroussaillage, boisement).

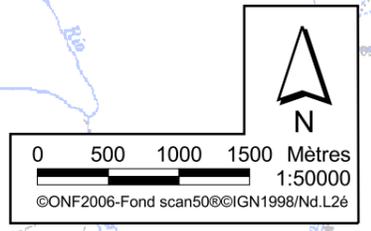
Site Natura 2000 FR7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du Mont - Valier  
 (7744.5 ha)

**Agriculture et pastoralisme**

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

- Cabanes et refuges
  - ABRE
  - ◆ CABA
  - × CANA
  - \* PARC
  - PEDI
  - ◆ RUIN
- Limite du site
- Troupeaux Arréau
  - ▨ Bovins allaitants
  - ▨ Bovins lait
  - ▨ Ovins - Equins
- Troupeaux Bethmale
  - ▨ Bovins GP Haute - Serre
  - ▨ Bovins GT Taus
  - ▨ Ovins GP Haute - Serre
  - ▨ Ovins GP Taus
- Groupeements pastoraux
  - ▨ GP d'ARREAU
  - ▨ GP Haute - Serre
  - ▨ GP Taus
  - ▨ GP Trapech
- Unité pastorale
  - ▨ ARCOUZAN
  - ▨ ARTIGUES AULA
  - ▨ FONTA
  - ▨ SOULAS
- Zones basses
  - ▨ 6520 / 38.3 - Prairies à fourrage des montagnes





**d. Les unités pastorales présentes sur le site**

Unité pastorale		Port d'Aula	Soulas	Artigue	Arcouzan	Fonta	Taus	Haute Serre	Trapech	Herechet le Lazie
Superficie (ha)		930 dont 448 dans le site	223	433	200	380	408	720 dont 124 dans le site	2000	331
Organisation		GP d'Arreau	GP Soulas	Eleveurs indépendants			GP du Taus	GP de Haute-Serre	GP du Trapech	Eleveurs indépendants
Adhérents	Usager	8	1	2			1	2	17	?
	Non usager	10	5	0			5	3	2	?
Troupeaux	Ovins	1800	700	600			1030	525	2000	300
	Bovins	20	13	50			0	74	20	0
	Equins	0	0	65			0	3	0	0
Gardiennage	Berger	1	1	0			0	0	1	0
Equipements	Cabane	1	1	1			1	1	5	1
	Piste	1								
	Parc de contention et de tri	1	1				1		3	
	Baignoire	1								
	Pédiluve	1							1	
	Abreuvoir		1				1	1	3	
	Passage canadien								1	
Pratiques		Utilisation possible de 120 ha supplémentaires du côté espagnol du Port d'Aula.		Les ovins pâturent d'abord à Artigue-Aula et Arcouzan puis dans la zone de Fonta. Les bovins et équins pâturent d'abord au plateau d'Artigue et se déplacent ensuite vers la Cabane d'Aula. Dès mi-septembre, ils repassent dans les zones de pâture des moutons.					Le troupeau passe par le col de Port en juin et se dirige vers Barlonguère en août. Il repart au col de Port en septembre.	

### 4.1.2 Les activités agricoles

En dehors des estives, les autres surfaces agricoles se limitent aux prairies de fauche situées sur la vallée du Ribérot. Les prairies les moins accessibles ne sont plus fauchées. Les autres le sont toujours, mécaniquement.

## 4.2 ACTIVITES SYLVICOLES

Voir la carte des Surfaces forestières.

### 4.2.1 Gestion forestière

La majorité du territoire du site Natura 2000 appartient au domaine privé de l'Etat. Le milieu est alors géré par l'Office National des Forêts.

L'ONF établit des aménagements précisant la gestion forestière de chaque forêt domaniale pour une durée d'environ 15 ans. Dans le site, 3 forêts sont concernées : Bethmale, Bordes et Seix.

L'aménagement prévoit différents types de séries précisant les objectifs déterminant de la gestion du milieu :

Type de série	Objectif déterminant la gestion
Série d'intérêt écologique général	Protection générale des milieux et des paysages ne nécessitant aucun acte de sylviculture
Série d'intérêt écologique particulier	Conservation de milieux ou d'espèces remarquables
Série de production, tout en assurant la protection générale des milieux	Production ligneuse orientée vers des essences et des qualités définies
Série de protection physique ou paysagère	Protection du milieu vis-à-vis des risques naturels identifiés d'ordre physique
Série de protection physique ou paysagère et de production	Production ligneuse orientée vers des essences et des qualités définies Protection du milieu vis-à-vis des risques naturels identifiés d'ordre physique

Le site Natura 2000 comporte peu de peuplements forestiers exploitables. Il fait davantage l'objet d'une valorisation écologique que d'une valorisation économique, via des études scientifiques, des suivis d'espèces animales ...

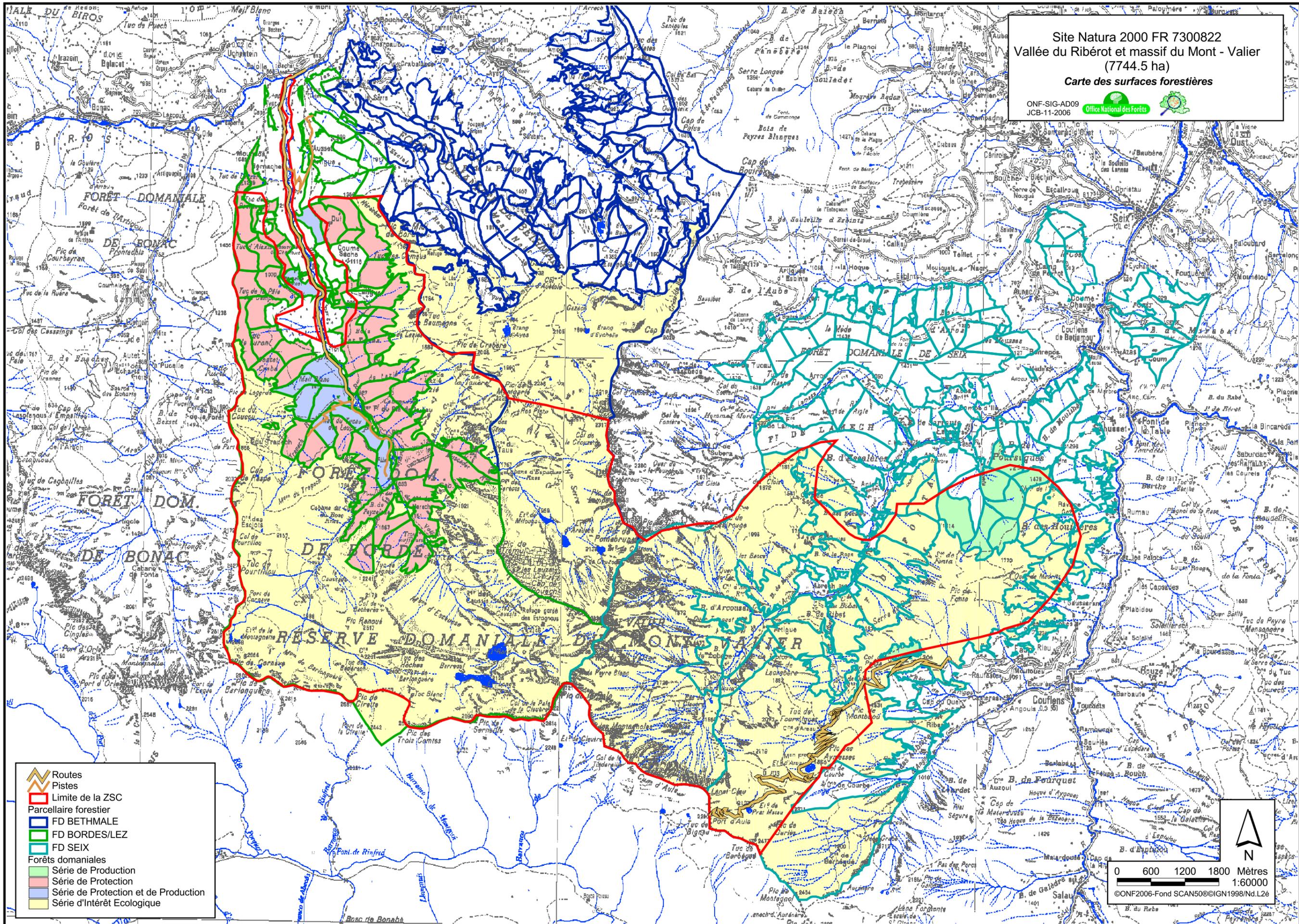
Les zones en série de production sont limitées. Au contraire, les zones de série de protection sont nombreuses : aucune exploitation forestière n'est prévue, sauf à caractère culturel pour des impératifs principalement de protection physique (érosion, avalanche) et parfois biologiques (refuge ou zones de nourrissage d'animaux).

La majorité du territoire correspond aux séries d'intérêt écologique général ou particulier. Il s'agit essentiellement de pelouses d'altitude et de rochers.

La mise en application des modalités de l'aménagement est assurée sur le terrain par les agents et techniciens forestiers.

Site Natura 2000 FR 7300822  
 Vallée du Ribérot et massif du Mont - Valier  
 (7744.5 ha)  
 Carte des surfaces forestières

ONF-SIG-AD09  
 JCB-11-2006

-  Routes
-  Pistes
-  Limite de la ZSC
- Parcelle forestier
-  FD BETHMALE
-  FD BORDES/LEZ
-  FD SEIX
- Forêts domaniales
-  Série de Production
-  Série de Protection
-  Série de Protection et de Production
-  Série d'Intérêt Ecologique



0 600 1200 1800 Mètres  
 1:60000

©ONF2006-Fond SCAN50©IGN1998/Nd.L2é



## 4.2.2 Surfaces boisées

Les données présentées dans le Tableau 9 sont issues des aménagements des Forêts Domaniales de Seix, Bordes sur Lez et Bethmale. Les données concernent uniquement les surfaces boisées, les milieux ouverts ne sont pas comptés.

Occupation du sol	Surface des peuplements (Ha)	
	Sylviculture	Hors sylviculture
Hêtre	210,17	1556,27
Sapin	2,8	44,14
Hêtre-Sapin	1	307,71
Pins	1,4	16,99
Autres feuillus		32,8
<b>Total</b>	<b>215,37</b>	<b>1957,91</b>

Tableau 9. Surfaces et description des milieux boisés sur les forêts domaniales du site Natura 2000 Ribérot et Massif du Valier. Données issues des aménagements (ONF).

## 4.3 ACTIVITES CYNEGETIQUES

Voir la carte des Lots de Chasse.

Les activités cynégétiques diffèrent au sein du site Natura 2000, selon qu'elle se produisent à l'intérieur de la Réserve de Chasse ou non.

### 4.3.1 Réserve domaniale de Chasse et de faune sauvage

L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2006 portant approbation de réserve de chasse et de faune sauvage stipule que « tout acte de chasse est interdit en tout temps dans la réserve ainsi constituée. Par dérogation à cette mesure, l'exécution d'un plan de chasse pour certaines espèces de grands gibiers pourra s'y exercer lorsqu'il est nécessaire au maintien des équilibres biologiques et/ou agro-sylvo-cynégétiques. »

Depuis 1993, l'ONF propose sur le territoire de la Réserve du Mont Valier, un type de chasse à l'approche de l'Isard bien particulier. Un agent forestier accompagne un ou deux chasseurs, et décide avec eux de la bête à tirer. Ce mode de chasse à l'Isard est une « chasse sous licence guidée » et permet de chasser dans un lieu où toute approche nécessite souvent plusieurs heures. Ce type de chasse est très apprécié des gens qui la pratiquent, en particulier des personnes qui ne sont pas propriétaires dans les communes avoisinantes et qui de ce fait ne peuvent chasser sur ces montagnes.

Cette activité ne se déroule pas sur la totalité du territoire de la Réserve, mais bien sur les zones où elle ne contrarie pas les activités déjà présentes (pastoralisme, randonnées, études scientifiques...). De même, le rôle de la Réserve cynégétique du Mont Valier étant entre autres de servir de réservoir pour les lots de chasse périphériques, les prélèvements dans la Réserve doivent être faibles. Actuellement le taux d'attribution de plan de chasse est voisin de 2,5 %, à comparer au taux de 15 % appliqué dans les terrains domaniaux hors réserve.

Ainsi en 2005 sur les 53 isards octroyées au plan de chasse, 31 ont été prélevés.

Depuis 1997, l'O.N.F. propose des activités de chasse à l'arc sur le territoire de la Réserve. Ce type de chasse, autorisé depuis peu en France, attire quelques adeptes, venus parfois de loin (USA). Mais il reste, compte tenu des difficultés d'approche de ce type de gibier à des distances très faibles (moins de 20 mètres), très marginal : 1 à 2 animaux par an.

### 4.3.2 Hors Réserve

#### **a. Territoires domaniaux loués à des particuliers.**

L'O.N.F. propose le plan de chasse qui est ensuite discuté en commission d'attribution des plans de chasse sous la présidence de M. le Préfet du département.

Les agents O.N.F. contrôlent également les prélèvements effectués et surveillent le braconnage.

Le secteur est concerné par deux lots de chasse:

- **Le Lot de Fonta (39) dans la Forêt Domaniale de Seix**

Ce territoire est loué à l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) de Seix.

Plan de chasse	Chevreuil	Isard	Perdrix
Attribué	14	25	6
Réalisé	14	25	0

Tableau 10. Plan de chasse pour la saison 2005/2006, pour le lot de Fonta en FD de Seix.

- **Le Lot 7 dans les Forêts Domaniales de Bethmale et de Bordes.**

Ce secteur est loué à l'A.I.C.A. (Association Intercommunale de Chasse Agréée) du Castillonnais regroupant une vingtaine d'A.C.C.A. La chasse est réalisée de fin septembre à octobre pendant environ 4 week-end.

Plan de chasse	Chevreuil	Isard
Attribué	12	8
Réalisé	11	8

Tableau 11. Plan de chasse pour la saison 2005/2006, pour le lot 7 des FD de Bethmale et Bordes.

#### **b. Territoires communaux ou privés**

La chasse est exercée par l'A.I.C.A. du Castillonnais ou par l'A.C.C.A. de Seix selon les secteurs du site Natura 2000.

Un plan de chasse est établi par la Fédération de Chasse de l'Ariège.

Cette période de chasse correspond à 10 jours par an où l'Isard, le Tétrás, la Perdrix Grise de Montagne et le Lagopède alpin sont principalement chassés. La chasse du sanglier porte sur la saison de chasse entière. Elle n'est pas soumise à un plan de chasse.

## 4.4 **ACTIVITES PISCICOLES**

De nombreux étangs et rivières parsèment le site Natura 2000, ce qui en fait un territoire de choix pour la pêche.

Les cartes de pêche des A.A.P.P.M.A. (Associations Agréées pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de la Fédération de l'Ariège donnent droit à son détenteur de pêcher librement sur toute l'étendue du domaine piscicole propre à chacune des A.A.P.P.M.A.

Sur le site Natura 2000, plusieurs associations gèrent le domaine piscicole.

### 4.4.1 Territoires domaniaux

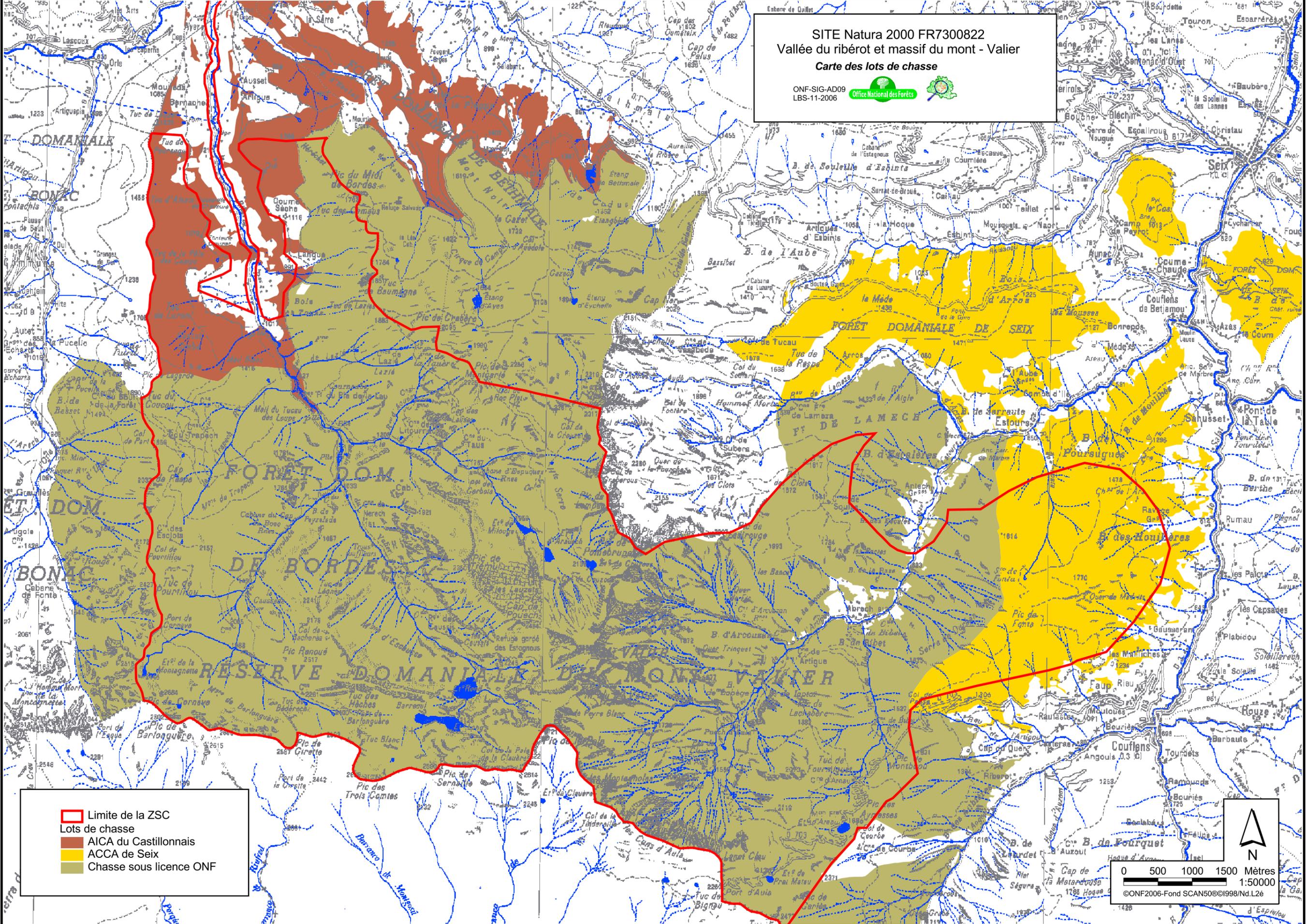
L'O.N.F. a la gestion de la pêche, mais il loue cette dernière à la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Pisciculture de l'Ariège.

La location comprend:

- 5 plans d'eau : Milouga, Arraouech, Cruzous, Rond, Long et Montagnette
- tous les cours d'eau

SITE Natura 2000 FR7300822  
 Vallée du ribérot et massif du mont - Valier  
 Carte des lots de chasse

ONF-SIG-AD09  
 LBS-11-2006

**Limite de la ZSC**

**Lots de chasse**

- AICA du Castillonnais
- ACCA de Seix
- Chasse sous licence ONF



N

0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000

©ONF2006-Fond SCAN50©1998/Nd.L2e



La Fédération s'occupe de l'alevinage (en truite Fario essentiellement environ tous les 2 ans dans les étangs) et de la police de la pêche conjointement à l'O.N.F.

En revanche, la gestion des étangs d'Arreou et de Prat Matau n'a pas été donnée à la Fédération de pêche ces dernières années. L'ONF gère ces étangs classés en Réserve.

Malgré la qualité du territoire, les pêcheurs ne sont pas très nombreux. Seuls les pêcheurs connaissant bien le secteur montent pêcher dans les étangs les plus hauts. Mais le nombre de pêcheurs-randonneurs semble en augmentation.

Tous les ruisseaux sont pêchés.

Les étangs de Milouga et d'Arraouech sont les plus fréquentés alors que les étangs de Cruzous, Rond et Long ainsi que Montagnette le sont moins.



Etang Rond, ONF, 2001

#### **4.4.2 Territoires communaux et privés**

La Fédération de Pêche de l'Ariège gère ces territoires.

Dans l'Ariège, le domaine piscicole privé représente environ 95% des rivières présentant un intérêt pour la pêche. Ce domaine piscicole privé a été mis, en général, à la disposition des Associations.

Toutefois, il existe actuellement des Sociétés de pêche privées détentrices des droits de pêche.

## **4.5 CUEILLETTE DES MYRTILLES ET RAMASSAGE DES CHAMPIGNONS**

### **4.5.1 Territoires domaniaux**

Les landes à myrtilles présentent une faible superficie. La cueillette des baies est assez répandue mais se concentre sur une courte période : juillet, début août. Cette cueillette est à but familial, et ne peut être à but commercial sans l'autorisation de l'ONF sur les territoires domaniaux. Les quantités ramassées doivent donc être en relation avec cette obligation.

Le ramassage des champignons est pratiqué dans les chênaies-hêtraies et dans les hêtraies, de la fin de l'été au début de l'hiver. La quantité de champignons ramassés est réglementée à 3 kg maximum par personne.

Dans ces deux cas, l'ONF étant le gestionnaire, il peut décider d'autoriser la cueillette et le ramassage de plus grosses quantités, à condition que les ramasseurs paient les produits ramassés.

### **4.5.2 Territoires communaux et privés**

Chaque propriétaire a le choix de la réglementation adoptée.

## 4.6 ACTIVITES SPORTIVES ET TOURISTIQUES

Voir la carte des Infrastructures utilisées par le tourisme.

La Réserve Domaniale du Mont Valier est bien connue et appréciée depuis longtemps. L'accueil du public est donc important compte tenu de la qualité des paysages et des diverses activités possibles.

### 4.6.1 Les infrastructures

#### **a. Les accès**

Il est possible d'accéder au site Natura 2000 par plusieurs routes:

- A l'Est du site :

Une route part de Couflens jusqu'au Col de Pause, où les voitures peuvent se garer. Elle se poursuit par une piste, fermée à la circulation, qui est utilisée par les pasteurs et les forestiers.

Une route partant de Couflens atteint le village d'Estours.

- Au Nord :

Une piste part du Lac de Bethmale vers le cirque de Campulls. La dernière portion, fermée à la circulation, est utilisée par les pasteurs et les forestiers.

- A l'Ouest :

La route goudronnée passant par Ayer jusqu'au parking du Ribérot correspond à la seule voie de circulation motorisée autorisée au public à l'intérieur du site.

Une autre route partant de Sentein atteint Elye, où un parking existe.

#### **b. Les sentiers**

Les sentiers sont nombreux sur le site. Dans le secteur Ouest, des passerelles ont été installées pour franchir les cours d'eau en toute facilité.

Le site est traversé par 2 chemins de Grande Randonnée : le GR 10 et le GR transfrontalier. Des sentiers de petite randonnée, balisés en jaune, sont également matérialisés sur le secteur. On compte de plus de nombreux sentiers non balisés.

Les communes et l'ONF entretiennent régulièrement les sentiers.

#### **c. Une liaison terrestre, Via Ferrata**

Il existe une liaison terrestre entre l'Etang Long et le refuge des Estagnous. Elle correspond à un itinéraire balisé de haute montagne, sécurisé avec une main courante.

Il s'agit d'un cheminement pédestre de faible dénivelé se développant sur une longueur de 1700 m.

#### **d. Les cabanes et refuges**

De nombreux refuges et cabanes sont implantés sur le site Natura 2000 : leur nombre est directement lié à l'étendue du site et aux difficultés d'accès. Historiquement utilisées par les pasteurs, ces bâtiments ont aujourd'hui plusieurs vocations :

- logement des bergers dont le troupeau se trouve en estive,
- logement de forestiers, de scientifiques
- logement de clients des produits touristiques tels que la chasse sous licence guidée
- abri pour les randonneurs.

Le refuge des Estagnous est le seul à être gardé. Il est ouvert de juin à octobre et peut accueillir 60 personnes. Il est aujourd'hui le refuge de haute-montagne d'Ariège le plus fréquenté.



(Refuge des Estagnous, ONF, 2001)

Quelques cabanes ne sont plus fonctionnelles : la Cabane du Portillou a été emportée par une avalanche, la Cabane d'Arcouzan est en ruine.

#### **4.6.2 Types d'activité et répartition de la fréquentation**

##### ***a. La randonnée pédestre***

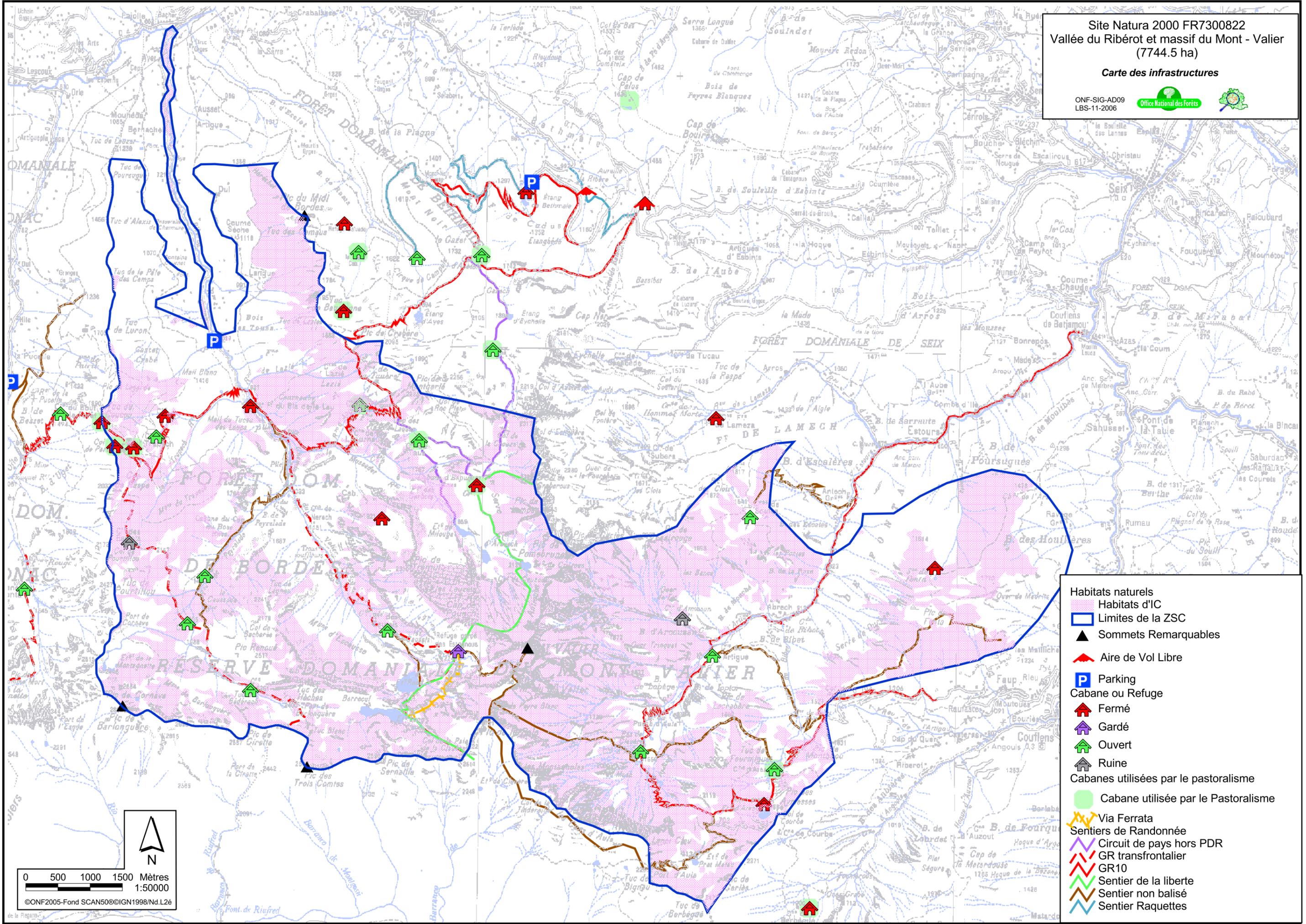
Le site est très fréquenté par les randonneurs pédestres du printemps à l'automne.



Randonneurs, ONF, 2001

- **Les circuits**

La pratique de la randonnée au Valier est très diversifiée : on trouve des itinéraires faciles (comme le GR 10) et des sentiers difficiles, convenant aux personnes connaissant bien la



- Habitats naturels
- Habitats d'IC
- Limites de la ZSC
- Sommets Remarquables
- Aire de Vol Libre
- Parking
- Cabane ou Refuge
- Fermé
- Gardé
- Ouvert
- Ruine
- Cabanes utilisées par le pastoralisme
- Cabane utilisée par le Pastoralisme
- Via Ferrata
- Sentiers de Randonnée
- Circuit de pays hors PDR
- GR transfrontalier
- GR10
- Sentier de la liberté
- Sentier non balisé
- Sentier Raquettes

0 500 1000 1500 Mètres  
 1:50000  
 ©ONF2005-Fond SCAN50©IGN1998/Nd.L26



montagne. Les petits marcheurs partent des aires de stationnement et se promènent dans un rayon de 500 m autour de leur véhicule. Pour les plus aventureux, les randonnées peuvent porter sur plusieurs jours grâce aux nombreux refuges et cabanes.

Le site est également un lieu privilégié pour les naturalistes, car elle renferme de nombreuses espèces animales et végétales dont certaines sont peu communes voire rares.

Quelques guides et accompagnateurs proposent des itinéraires. Ces randonnées durent de un à plusieurs jours et se font de manière sporadique, en fonction de la demande. Chaque année une manifestation "le chemin de la liberté" a lieu au mois de juillet en l'honneur de la libération de la seconde guerre mondiale. Un groupe de personnes accompagné d'un guide emprunte un sentier passant par la cabane des Espugues, l'étang de Cruzous, le Col de Pécouch, le refuge des Estagnous, les étangs long et rond allant jusqu'au col de la Clauere.

- **La fréquentation**

La fréquentation par les randonneurs est surtout concentrée sur la période estivale. Elle n'est pas égale sur tout l'ensemble du territoire.

La Vallée du Ribérot est la plus fréquentée. Elle constitue le principal chemin d'accès au Mont Valier (Point culminant de la Réserve) et au refuge gardé des Estagnous.

Le Col de Pause et l'aire située avant la barrière sur la route forestière du Mount Ner à Bethmale constituent les seules zones de stationnement en altitude (1500 m) dans le site Natura 2000. Ils sont le point de départ de nombreuses randonnées. La piste du Port d'Aula est notamment très visitée. Ces chemins sont carrossables, et permettent donc à des personnes n'ayant pas le pied sûr en montagne ou aux familles ayant des enfants de pouvoir marcher et profiter du paysage en toute sécurité. Durant la période estivale, il est possible d'y observer 25 à 30 véhicules.

La Vallée de Bethmale et la Vallée d'Estours sont un peu moins fréquentées.

Il est important de signaler que de nombreux randonneurs et promeneurs parcourent le site accompagnés de leur chien. L'O.N.F. a décidé de les tolérer à condition qu'ils soient tenus en laisse afin de ne pas déranger la faune et le bétail.

Le bivouac est également toléré sur le site.

***b. Ski de randonnée, ski de fond, raquettes***

Durant la période hivernale, on note quelques randonneurs (très occasionnel) à ski de randonnée ou de fond, en raquettes au niveau du Port d'Aula, au niveau du Valier et de Barlonguère et dans la zone de la cabane des Espugues. Le relief accidenté du Valier ne permettent de pratiquer ces sports que sur des zones restreintes.

***c. Via Ferrata: liaison terrestre Refuge des Estagnous - Etang long***

Cet itinéraire doit être exclusivement utilisé par des randonneurs équipés d'un matériel de sécurité (baudrier, longes, casque) leur appartenant. Ces équipements devraient être prochainement mis à leur disposition à partir du refuge des Estagnous.

***d. Randonnée à cheval***

Un parcours équestre transfrontalier est mis en place du village d'Estours au Port d'Aula empruntant une partie importante du GR10.

***e. VTT***

Quelques personnes pratiquent la randonnée à VTT sur la piste du Port d'Aula.

***f. Escalade***

Au cap de Pouech, deux voies d'escalade sont empruntées.

La face Est du Mont Valier est également utilisée par les grimpeurs.

#### ***g. Spéléologie***

Elle est pratiquée vers le col de Portillou et à la grotte d'Espugues. Des spéléologues amateurs ou professionnels, locaux ou étrangers la pratiquent sur le site.

#### ***h. Activités aériennes***

Le parapente est très rarement pratiqué sur le site car il n'existe pas d'espace de décollage aménagé.

Quelques avions de tourisme et des planeurs parcourent la zone.

#### ***i. Activités aquatiques***

Il existe quelques équipements de canyoning au ruisseau de la Peyralade. Cependant, il n'existe pas de convention réglementant cette pratique entre l'ONF et la FFME.

### **4.6.3 Les projets touristiques**

#### ***a. GR transfrontalier***

Un second GR transfrontalier devrait être balisé entre le refuge des Caussis, les étangs long et rond, le pic de la Pâle de la Clauere.

#### ***b. Aménagement du secteur Col de Pause - Port d'Aula***

La piste du port d'Aula et le col de Pause sont des secteurs actuellement très fréquentés. Un parking se trouve au niveau du Col de Pause à une altitude de 1530 m environ. Il est relativement mal intégré au paysage. De plus, il constitue un point d'intrusion des véhicules dans le site Natura 2000.

La solution la plus appropriée semble être celle qui a déjà été proposée : la création d'un nouveau parking 200 m en contrebas dans un lacet. Cette création ne nécessiterait que peu de terrassement et serait nettement mieux intégrée dans le paysage. De plus, ce parking serait situé en bordure mais à l'extérieur du site.

L'accueil du public au niveau du col de Pause en serait amélioré et les conditions de randonnée jusqu'au Port d'Aula optimisées.

Le projet prévoit :

#### **au niveau du col de Pause :**

- l'aménagement d'une aire de départ qui comprend une aire d'accueil avec un bâtiment, un parking principal et un point d'information
- la création d'un parking intermédiaire
- la création d'un parking terminal avec mise en place d'une barrière et d'une aire de retournement
- la réalisation d'une liaison du premier parking au col de Pause par un sentier
- la création d'une aire de pique-nique
- la construction de sanitaires
- la mise en place de panneaux d'information

#### **au niveau du sentier :**

- le reprofilage du sentier entre l'aire d'accueil et le col de Pause avec traitement des zones mouilleuses.

#### ***c. Le projet Retrouvance du Valier (voir p21)***

Ce projet sur le Valier propose une itinéraire de randonnée pédestre accompagnée de 7 jours/6 nuits, avec hébergement dans des refuges forestiers réhabilités en gîtes d'accueil (de type gîte d'étape). Des accompagnateurs assureront l'encadrement des randonneurs. Le trajet prend son départ en Castillonnais, passe par le Haut-Salat et rejoint le Pallas Soubira et le Val d'Aran en Catalogne. Ce projet devrait voir le jour en 2009.

## 4.7 AUTRES ACTIVITES

### 4.7.1 Météorologie

Une station météorologique située au Port d'Aula ainsi qu'un pluviomètre au refuge des Caussis permettent de connaître régulièrement les conditions climatiques du secteur.



Station météo, Port d'Aula, ONF, 2001

### 4.7.2 Activités hydroélectriques

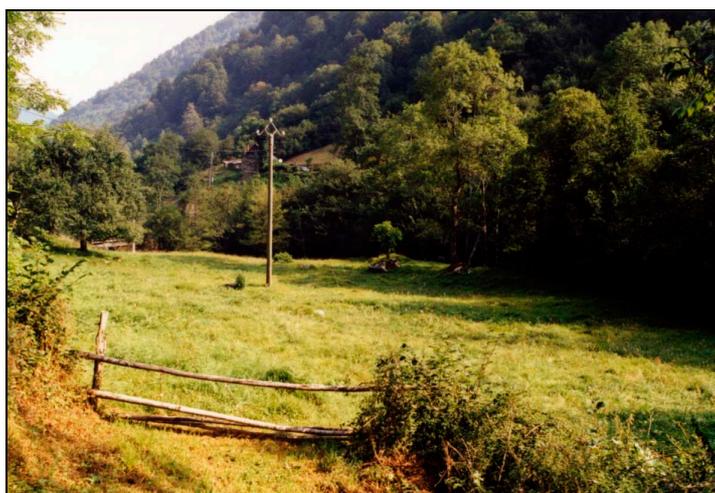
Seul un barrage géré par E.D.F. est présent en aval du Ribérot.

### 4.7.3 Habitations

Dans la vallée du Ribérot, on compte de nombreuses habitations, rattachées principalement au hameau de Ayer (commune de Bordes).

Quelques personnes habitent cette vallée de façon permanente alors que certaines maisons servent de résidence secondaire ou sont louées pour le tourisme.

Une récente ligne électrique alimente la plupart de ces habitations.



Vallée du Ribérot, ONF, 2001



## 5 LES MESURES DE CONSERVATION DES HABITATS NATURELS ET DES HABITATS D'ESPECES

### 5.1 LES ENJEUX SUR LE SITE

L'analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire, conjointe à l'étude des activités humaines qui s'exercent sur ces mêmes habitats permettent d'établir une liste d'enjeux. Le croisement des données relatives aux caractéristiques écologiques des habitats (valeur patrimoniale, importance sur le site, état de conservation...) avec celles relevant des activités humaines et de leur impact réel ou potentiel (négatif ou positif) permet de définir l'importance de ces enjeux. Finalement, la définition des enjeux prend en compte l'état de conservation et le risque de dégradation de l'habitat d'intérêt communautaire (dynamique naturelle ou impact des activités anthropiques). Enfin, elle évalue les possibilités de restauration et l'importance du maintien de l'habitat sur le site.

Les enjeux ont été regroupés par grandes catégories d'habitats pour lesquels les problématiques (type d'activité, nature, menaces...) sont plus ou moins comparables :

TYPE D'HABITAT	ENJEUX
Les milieux ouverts de basse altitude (prairies de fauche et linéaire boisé associé)	+++
Les milieux ouverts supra forestiers (pelouses, landes et milieux humides)	+++
Les milieux forestiers	++
Les milieux rocheux (éboulis, falaises et grottes)	+

Tableau 12. Tableau de synthèse des enjeux par grands types d'habitats.

### 5.2 LES OBJECTIFS

Pour répondre aux enjeux définis, des objectifs sont fixés en fonction :

- de l'urgence des mesures à prendre
- des perspectives locales de développement économique
- de l'ensemble des problématiques recensées (cohérence des actions entreprises).

Quatre grands objectifs ont été mis en évidence :

- Objectif 1 : Soutenir le pastoralisme afin de maintenir et renforcer une gestion favorable aux habitats et aux espèces

Les résultats des inventaires ayant fait ressortir une fermeture du milieu relativement avancée due essentiellement à la déprise agricole et pastorale qui s'opère ici comme sur l'ensemble de la chaîne depuis une cinquantaine d'année. Le **soutien des activités pastorales** sont apparus comme la première des priorités pour maintenir et renforcer une gestion favorable aux habitats et aux espèces.

- Objectif 2 : Maintien, développement et gestion d'un tourisme durable

Une part importante des perspectives de développement économique du secteur concerné s'orientant vers le développement touristique, il est également apparu nécessaire d'axer nos réflexions vers la mise en place d'un tourisme durable. Par ce terme générique nous entendons un tourisme compatible avec le maintien des espèces et des habitats visés par les directives dans un état de conservation acceptable.

- Objectif 3 : Gestion de la faune sauvage

Enfin, soucieux de rendre compatible l'ensemble des activités encore présentes sur le site ainsi que de préserver un potentiel faunistique compatible avec la capacité d'accueil des milieux, la **gestion de la faune sauvage** est également apparue comme une nécessité pour obtenir une conservation globale de qualité.

La mise en place de ces préconisations, la contractualisation des gestionnaires basée sur le volontariat, le suivi de l'état de conservation de l'ensemble des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, l'évaluation des mesures de gestion mises en place sont autant d'éléments à prendre en considération pour la mise en œuvre des directives européennes sur le site proposé. Pour se faire, un chapitre complémentaire intitulé Objectif 4 : Animation, mise en œuvre et suivi du dossier a été ajouté.

Pour atteindre ces objectifs, des stratégies ont été définies et déclinées en préconisations de gestion. Au total, 19 actions ont été décidées (cf. 5.3.4). Elles ont été regroupées en 5 grands types d'action :

<b>Les actions pour la gestion des habitats d'espèces</b>
<b>CHIRO</b> : Gestion des habitats des chiroptères
<b>BOIS</b> : Amélioration des habitats d'espèces forestières
<b>DES</b> : Gestion de l'habitat du Desman des Pyrénées
<b>LEZ</b> : Gestion de l'habitat du Lézard des Pyrénées

<b>Les actions pour la gestion des habitats naturels</b>
<b>ENTR</b> : Entretien du site
<b>FOR</b> : Gestion des milieux forestiers
<b>REST</b> : Restauration et entretien des landes
<b>OUV</b> : Gestion des milieux ouverts

<b>Les actions pour l'adaptation des pratiques agricoles</b>
<b>PG</b> : Elaboration d'un plan de gestion
<b>CAB</b> : Adaptation des modes de gestion, favoriser le gardiennage
<b>EQ</b> : Mise en place d'équipements pastoraux
<b>IMP</b> : Minimisation de l'impact des intrants

<b>Les actions de communication</b>
<b>INFO</b> : Informer les usagers
<b>FOP</b> : Formation
<b>SENS</b> : Sensibiliser à l'environnement

<b>Les actions d'animation</b>
<b>ACT°</b> : Mise en œuvre des actions non contractuelles
<b>SYNT</b> : Réalisation des bilans
<b>CONTR</b> : Favoriser la contractualisation
<b>SUIV</b> : Suivi et évaluation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs

## **5.3 MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS : LES FICHES ACTION**

### **5.3.1 Contenu des fiches action**

Les fiches actions ont été rédigées en tenant compte des recommandations de la circulaire du 24 décembre 2004 : « *cahier des charges type des mesures contractuelles de gestion des sites* ». Elles contiennent donc toutes les rubriques qui devront figurer dans le cahier des charges des mesures contractualisées.



Action	«Code action»	Intitulé de l'action	Priorité
--------	---------------	----------------------	----------

Habitats et espèces concernés :	Référence aux habitats naturels ou d'espèces concernés
Objectifs :	Quel est le but recherché dans la mise en place des mesures ci – après ?
Pratiques actuelles :	Synthèse des données socio - économiques
Changements attendus :	Conséquences de la mise en oeuvre
Périmètre d'application :	Totalité du site ou une partie seulement ?

**Descriptif des engagements :**

Mesure	Code	Intitulé général de la mesure
Mesure 1	Code de la mesure 1	<p>Intitulé de la mesure 1</p> <p><i>Descriptif de la mesure</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <p><u>Engagements non rémunérés</u> : référence à la notion de bonnes pratiques. Les bonnes pratiques correspondent d'une part au respect de la réglementation en vigueur. Dans ce cas, elles ne sont pas reprises dans les fiches actions. Elles correspondent d'autre part à des pratiques n'engendrant pas de coût spécifique et sont dans ce cas précisées sur les fiches action. Enfin, certaines d'entre – elles, engendrant des coûts supplémentaires, sont compensées par la majoration des + 20% des aides CAD. L'ensemble des engagements non rémunérés sera reporté dans la charte du site</p> <p><u>Engagements rémunérés</u> : actions positives allant au – delà des bonnes pratiques : travaux et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des espèces, espaces concernés, fréquence des opérations, périodes de réalisation...</p> <p>Dans le cadre d'une action non contractuelle, les éléments du cahier des charges définissent précisément les éléments de réponses qui doivent être apportés et les modes opératoires à utiliser.</p>

Nature de la mesure :	Soutien au pastoralisme, amélioration des connaissances ...
Maître d'ouvrage :	Ces données permettent de cibler les personnes physiques ou morales potentiellement concernées par l'action visée et susceptibles de la contractualiser.
Modalité de l'aide :	Contrat , appui technique, animation ?
Montant de l'aide :	Référence aux montants des aides CAD ou montant proposé pour les autres mesures
Outils financiers :	Quels fonds sont mobilisables ?
Durée de mise en œuvre :	Sur quelle durée s'applique la mesure ?
Objets de contrôles :	Quels sont les éléments qui pourront être contrôlés ?
Indicateurs de suivi :	Comment mesure-t-on la mise en œuvre de la mesure et ses répercussions ?

### **Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
«Code_mesure_1»	«Mesure_1__Description_des_coûts_élémenta»	«Total_du_coût_mesure_1»
«Code_mesure_2»	«Mesure_2__Description_des_coûts_élémenta»	«Total_du_coût_mesure_2»
«Code_mesure_3»	«Mesure_3__Description_des_coûts_élémenta»	«Total_du_coût_mesure_3»
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>«Total_coût_de_laction»</b>

↳ **L'estimation des coûts** : elle permet de préciser les secteurs sur lesquels les différentes mesures envisagées sont susceptibles d'être mises en œuvre et de proposer un montant financier à mobiliser. L'estimation des coûts de travaux (coût / ha / an, coût / ml / an ou dépense unique) est calculée le plus précisément possible sur la base des connaissances actuelles (expériences des sites pilotes, anciennes M.A.E., devis, dires d'experts...). L'estimation des coûts d'encadrement ou des prestations intellectuelles (études, animation) est basée sur les tarifs habituellement pratiqués pour ce type de prestation. Ces tarifs sont révisables en fonction de l'évolution des prix du marché.

Catégorie professionnelle	Coût journalier
Ingénieur des travaux	495 € HT
Technicien	432 € HT
Opérateur de terrain	325 € HT
Ouvrier	160 € HT

### **5.3.2 Financement des actions :**

#### ***a. Liste des bénéficiaires potentiels***

- Communes et structure intercommunale :

Structure intercommunale	Communes
Communauté des communes du castillonnais	Commune de Bordes sur Lez
Communauté des communes du canton d'Oust	Commune de Seix
	Commune de Couflens
	Commune de Sentenac d'Oust

- Groupements pastoraux et association foncière pastorale:

Unité pastorale	Port d'Aula	Soulas	Artigues	Arcouzan	Fonta	Taus	Haute Serre	Trapech	Herechet Le Lazie
<b>Superficie (Ha)</b>	930 dont 448 dans le site	223	433	200	380	408	720 dont 124 dans le site	2000	331
<b>Organisation</b>	GP d'Arreau	GP Soulas	Eleveurs indépendants			GP du Taus	GP de Haute - Serre	GP du Trapech	Eleveurs indépendants
<b>Type d'organisation</b>	Association loi 1901	Association loi 1901 - pas d'arrêté d'agrément	Aucune			Société civile - pas d'arrêté d'agrément	Association loi 1901	Association loi 1901	Aucune
<b>Présence d'un berger</b>	oui	Oui	Non			Non	Non	Oui	Non

- Autres partenaires :

Autres partenaires publics	Autres partenaires privés
O.N.F.	Exploitants agricoles
O.N.C.F.S. dans le cadre de l'OGM	Propriétaires fonciers
C.S.P.	Fédération Pastorale de l'Ariège
Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ariège	Fédération départementale des chasseurs de l'Ariège
R.T.M.	Fédération départementale de spéléologie
E.D.F.	Fédération Départementale de la pêche
D.D.J.S.	ESAP
Conseil général de l'Ariège	C.A.F.
Chambre d'Agriculture de l'Ariège	Association des Naturalistes de l'Ariège
Conseil régional	Association Nature Midi – Pyrénées
C.D.T. et/ou O.T.	AICA du castillonnais ou A.C.C.A. (S)
CBNP	APPMA
Université Paul Sabatier	
Université de Toulouse le Mirail	
INRA (Unité d'agronomie)	
Parc Naturel régional Alt Pyreneus (catalogne)	

### ***b. Les financements mobilisables***

La mise en œuvre des actions de gestion des habitats d'Intérêt Communautaires pour les surfaces agricoles, passe par le dispositif contractuel de Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.). Les mesures de gestion prévues dans les documents d'objectifs sont incluses dans le **contrat type départemental CAD**.

Le centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles (CNASEA) est l'établissement unique agréé par l'Union Européenne pour le paiement de l'ensemble des aides communautaires. Il assurera en particulier le paiement de l'ensemble des contrats Natura 2000 (mesures cofinancées par le FEOGA).

Deux cas sont envisagés pour le financement des mesures de mise en œuvre des documents d'objectifs.

↳ **Les mesures de gestion contractuelles** : les actions relevant de mesure de gestion contractuelle feront l'objet de **contrat Natura 2000**.

Ce contrat est fondé sur la reconnaissance du rôle et de la responsabilité de chacun dans l'aménagement et l'équilibre du site. Il est destiné à favoriser l'intégration de l'environnement

dans les pratiques de gestion de ces espaces au quotidien. Il doit permettre la participation des acteurs du monde rural à la gestion durable des habitats naturels et des habitats d'espèces ayant justifié la désignation des sites figurant dans le réseau Natura 2000.

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 est la personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans le site sur lesquelles s'applique la mesure contractuelle (cf. la circulaire DNP/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004).

Il comporte des engagements conformes aux préconisations du document d'objectifs. Enfin il définit la nature et les modalités des prestations de l'Etat et les engagements du bénéficiaire qui en constituent la contrepartie. Il a une durée de 5 ans pouvant être portée à 15 ans dans le cas des milieux forestiers.

↳ **Le financement des contrats** : lorsque les actions à contractualiser se situent dans le champ de l'agroenvironnement et concernent des exploitations agricoles, le contrat N2000 prend la forme d'un contrat agro-environnemental faisant l'objet d'une participation financière conjointe du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales (M.A.A.P.A.R.) et de l'Union Européenne. Le contrat est soit un Contrat d'Agriculture Durable (C.A.D.) soit une mesure Agro – Environnementale (M.A.E.) hors C.A.D. Les mesures de gestion choisies parmi les synthèses régionales des C.A.D. sont en adéquation avec le document d'objectifs. Sur le site Natura 2000, pour chaque mesure, le cahier des charges C.A.D. est repris dans son intégralité et comprend en plus les recommandations relatives à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. Les cahiers des charges présentés en annexe ne portent que sur les recommandations spécifiques à la prise en compte des habitats d'intérêt communautaires. Pour répondre à ces nouvelles exigences, une incitation financière est prévue pour toutes les mesures contractualisées en site Natura 2000 (+ 20%).

Par ailleurs, des actions spécifiques sont proposées hors du champ de l'agroenvironnement. Ces mesures font appel à d'autres outils financiers (mesures j et t du PDRN, FGMN, ...)

Si les actions déclinées dans le contrat Natura 2000 ne se situent pas dans le champ de l'agroenvironnement, celui – ci prend la forme d'un contrat spécifique destiné aux gestionnaires de milieux non – agricoles, faisant l'objet d'une participation financière du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Union européenne (Fonds FGMN et FEOGA).

#### ↳ **Les actions collectives et le suivi des mesures** :

Les actions relevant des domaines suivant : suivi des mesures engagées, études complémentaires, formation, communication, animation..) non directement liées à la gestion des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire mais sans les quels les objectifs de préservation ne pourraient être atteints feront l'objet de contrats passés entre l'Etat et des structures collectives (collectivités territoriales, établissements publics, associations...)

Le cofinancement communautaire de ces mesures peut s'inscrire dans le cadre du DOCUP (FEOGA – G, FEDER) établi au niveau régional. La participation financière au niveau national provient du M.E.D.D.

### **5.3.3 Modalités d'application**

#### ***a. Echelle de cartographie des habitats d'intérêt communautaire et parcelle cadastrale***

L'échelle de réalisation de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire ne permet pas toujours de faire apparaître certains habitats parfois très localisés. D'une façon générale il ne faut jamais perdre de vue le fait que les préconisations de gestion ont été réalisées pour

répondre à la problématique du maintien en bon état de conservation de chacun des habitats d'Intérêt Communautaire. Ainsi, une préconisation de gestion concerne un ou plusieurs types d'habitats et ce quelle que soit sa localisation.

Une parcelle cadastrale peut n'être concernée que pour partie par un habitat d'intérêt communautaire. De ce fait, une ou plusieurs mesures de gestion peuvent être préconisées uniquement sur une partie de la parcelle. C'est en particulier le cas sur le parcellaire domanial. Les mesures contractuelles en milieu agricole prenant habituellement la parcelle comme unité de référence, la mise en place des contrats natura 2000 pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire devra répondre à la question de la surface à contractualiser.

L'une des solutions pourrait être de réaliser le tracé direct de la surface contractualisée sur orthophotoplan. La structure animatrice, lors de l'élaboration du contrat pourrait être chargée de réaliser le tracé de la surface contractualisée en collaboration avec le contractant ce qui lèverait toute ambiguïté sur la surface engagée dans le contrat et faciliterait les contrôles ultérieurs.

De même, pour une action précise, la surface à engager n'est pas la surface totale de l'habitat d'Intérêt Communautaire mais correspond à l'unité de gestion dans laquelle l'habitat est inclus. Cette unité de gestion est le lien entre le diagnostic écologique réalisé dans le cadre du docob et le plan de gestion de l'estive ou le diagnostic d'exploitation.

#### ***b. Espèces d'intérêt patrimonial***

Les préconisations de gestions ont été définies afin d'assurer sur le long terme le maintien en bon état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire. De ce fait, le document d'objectifs ne traite pas de la gestion des espèces d'intérêt patrimonial (autres annexes de la directive habitat, espèce protégées au niveau national, espèces endémiques...). Néanmoins, les connaissances relatives à ces espèces ont été prises en compte dans l'application des mesures de gestion. En effet, le maintien du site en bon état de conservation implique la prise en compte de l'ensemble de ses composantes écologiques. Et ne peut se limiter en aucun cas à une liste d'habitats et d'espèces. De plus, des espèces d'intérêt patrimonial peuvent être caractéristiques d'un habitat d'intérêt communautaire. Dans ce cas, le suivi de ces espèces peut constituer un bon indicateur de l'état de conservation de l'habitat.

#### ***c. Actions faisant références aux mesures agroenvironnementales***

L'ensemble des mesures de gestion relatives à la gestion des habitats d'intérêt communautaire situés sur des terrains agricoles a été défini conformément au catalogue régional des mesures agroenvironnementales. Dans ce cadre, les exploitants agricoles pourront contractualiser un contrat d'Agriculture Durable (CAD).

Sur le site Natura 2000, des préconisations supplémentaires ont été apportées au cahier des charges de ces dites mesures. Ces recommandations particulières, inhérentes à la prise en compte des habitats d'Intérêt Communautaire feront l'objet d'une incitation financière portée à son maximum (*cf. circulaire du MAPAR, DEPSE / SDEA / C2003-7007 du 12 mars 2003*).

Pour un agriculteur dont l'exploitation ne serait que partiellement concernée par le site Natura 2000, l'incitation financière maximale et les préconisations supplémentaires ne s'appliquent que sur les parcelles de l'exploitation situées sur le site.

Les acteurs concernés par les mesures de gestion faisant référence à la politique agroenvironnementale autres que les agriculteurs (gestionnaires de l'espace tel que les communes, l'ONF, les agriculteurs ne pouvant pas bénéficier des mesures agroenvironnementales, les propriétaires privés non exploitants) pourront bénéficier d'Engagements Agro-Environnementaux (EAE) hors CAD. Ces contrats particuliers seront précédés d'une mission de maîtrise d'œuvre au cours de laquelle le cahier des charges sera défini.

Au sujet des actions favorables à la biodiversité prévues dans le document d'objectifs mais non situées sur des terrains agricoles (forêts, landes, fourrés, zones humides, ...) les acteurs (ONF, agriculteurs hors SAU, propriétaires privés non exploitants...) pourront bénéficier des contrats Natura 2000 ou des aides du FEDER objectif 2.

#### **d. Choix des mesures à contractualiser**

Dans le cadre de la contractualisation de mesures agroenvironnementales (élaboration d'un CAD), le diagnostic réalisé par les techniciens agricoles (selon les cas Chambre d'Agriculture, Fédération pastorale) doit être complété par le diagnostic écologique d'un expert environnemental dans le but de déterminer la ou les mesures CAD du document d'objectifs qui doivent prioritairement être contractualisées afin d'assurer le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire situés sur le territoire du contractant concerné.

#### **e. Les mesures d'accompagnement**

Les mesures d'accompagnement doivent permettre d'intégrer à tout projet de sensibilisation à l'environnement (et plus largement à tout projet de développement touristique) des informations sur la mise en place des sites Natura 2000, les modalités de leur mise en œuvre ainsi que les actions qui y sont menées.

L'objectif est d'offrir la possibilité d'intégrer dans tout nouveau projet un volet communication qui permettra de faire de l'information sur Natura 2000 et ainsi valoriser les sites.

Sont également considérées comme mesures d'accompagnement, la mise en place de mesures complémentaires pour la préservation de l'environnement telles que la création de la réserve naturelle souterraine par exemple.

#### **f. La liste des travaux soumis à évaluation des incidences**

En réponse aux alinéas 3 et 4 de l'article 6 de la Directive Habitats, une liste des catégories de travaux pour lesquels une évaluation des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire est nécessaire a été établie.

Concrètement, les projets soumis à une évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000 sont les projets et programmes soumis à autorisation ou approbation. Sont donc concernés :

- les projets soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- les projets soumis à étude d'impact ou notice d'impact
- les projets relevant d'un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés
- les projets dispensés d'une étude ou d'une notice d'impact par application des articles 3 et 4 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 modifié, mais appartenant à une catégorie figurant sur une liste arrêtée par le préfet pour chaque site ou ensemble de sites.

Dans le cas où un projet devra être soumis à une évaluation des incidences, cette évaluation devra contenir :

- une description du projet et de sa situation par rapport au site
- une analyse des effets notables temporaires ou permanents du projet sur l'état de conservation des habitats et des espèces des sites, en conjugaison éventuelle avec d'autres projets
- le cas échéant, les mesures à prévoir pour réduire ou supprimer les incidences dommageables du projet sur l'état de conservation des sites, pendant et après sa réalisation
- si, malgré ces mesures, le projet peut avoir des effets notables dommageables, il convient alors de justifier :
  - qu'il n'y a pas de solution alternative

- que le projet présente des raisons impératives d'intérêt public. Pour les sites comportant des habitats ou des espèces « prioritaires », les considérations liées à la santé publique, la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement doivent être présentées, sinon l'avis de la Commission européenne est requis
- que les mesures compensatoires présentées permettent d'assurer la conservation des habitats et des espèces présents sur le ou les sites, avec l'estimation des dépenses correspondantes

Le document d'objectifs peut éventuellement comporter des mesures réglementaires. Elles peuvent en particulier être envisagées pour éviter certains conflits d'usages (exemple divagation des chiens des randonneurs qui peut nuire à la faune et déranger les troupeaux) ou pour parvenir à assurer le maintien de certaines espèces (interdiction de pénétrer dans les sapinières en période d'hivernage pour le maintien du Grand Tétrás). Le gouvernement français ayant clairement fait le choix de la gestion contractuelle des sites et de l'implication active des différents acteurs, considérant que la mise en place de mesures réglementaires serait un échec de la responsabilisation des utilisateurs de cet espace, le présent document d'objectifs ne comporte pas de mesure réglementaire.

#### **5.3.4 Les fiches action**

Les mesures de gestion ont été élaborées en reprenant chacune des préconisations de gestion élaborées dans le cadre de la phase de concertation du Document d'Objectif.



<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	S'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le document d'objectifs
<b>Pratiques actuelles :</b>	Néant
<b>Changements attendus :</b>	Site Natura 2000 fonctionnel
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	ACT	Mise en œuvre des actions non contractuelles
Mesure 1	ACT.1	<i>S'assurer de la réalisation de l'ensemble des actions prévues : recherche puis mise en relation des maîtres d'ouvrage et prestataires, appui technique pour la mobilisation des fonds et le montage des dossiers de demande de financement, suivi de la mise en œuvre</i>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de porter à connaissance du site
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	journées d'animation : nombre de jours annuels précisé dans le cadre des conventions annuelles d'animation
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements de la convention d'animation
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Actions réalisées / actions prévues - Fonds engagés / mobilisés

Propositions élaborées dans le cadre : CPL du 27 /06 /05

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
ACT.1	4 j technicien (432 € HT) par action : recherche de prestataire et coordination avec le maître d'ouvrage 2j - suivi de la mise en œuvre 2j -	Total : 1728 € HT / action soit pour 21 actions prévues dans les 6 ans à venir : 36288 €
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>Total : 1728 € HT / action</b>



## FICHES ACTIONS

<b>Action ANIM</b>	<b>Animation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Assurer le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs - Informer les partenaires des actions engagées et réalisées dans le cadre du docob
<b>Pratiques actuelles :</b>	Néant
<b>Changements attendus :</b>	Porter à la connaissance des différentes parties prenantes les résultats d'activité - Proposer les modifications éventuelles à apporter aux mesures de gestion préconisées en fonction de l'évolution du contexte
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

### Descriptif des engagements :

Mesure	SYNT	Réaliser des bilans
Mesure 1	SYNT. 1	<b>Rédiger un rapport d'activité annuel</b> <i>Réaliser chaque fin d'année un rapport d'activité qui sera présenté en comité de suivi, comprenant un bilan technique et financier des actions mises en œuvre dans le cadre du document d'objectifs ainsi qu'un programme et un budget prévisionnel pour l'année suivante</i>
Mesure 2	SYNT. 2	<b>Faire la synthèse de l'animation</b> <i>Réaliser tous les 6 ans une synthèse des mesures mises en œuvre dans le cadre du docob et des résultats obtenus - Proposer des modifications à apporter au docob en fonction de l'évolution du contexte (actualisation des fonds mobilisables, adaptation des mesures aux politiques en vigueur, ..)</i>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de porter à connaissance du site
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	journées d'animation : nombre de jours annuels précisé dans le cadre des conventions annuelles d'animation
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements de la convention d'animation
<b>Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs</b>	Actions réalisées / actions prévues - Fonds engagés / mobilisés

Propositions élaborées dans le cadre : CPL du 27 /06 /05

## FICHES ACTIONS

### Récapitulatif des montants d'aide :

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>SYNT. 1</b>	Rédaction et impression du rapport annuel et des propositions pour l'année suivante : 3j technicien - Montage des dossiers de demande de subvention : 1j technicien - Préparation du comité de suivi et participation 1j -	Total 5 j technicien / an à 432 € HT pendant 6 ans soit 12960 € HT
<b>SYNT. 2</b>	Synthèse : 2 j technicien - Actualisation du docob : élaboration de propositions et présentation aux parties prenantes : 5j technicien rédaction 3j technicien	10j technicien à 432 € HT soit 4320 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>17280 € HT</b>

## FICHES ACTIONS

<b>Action ANIM</b>	<b>Animation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	S'assurer de la prise en compte des préconisations du docob dans la gestion du site
<b>Pratiques actuelles :</b>	Peu de gestion contractuelle sur le site et, lorsqu'elle existe, pas de prise en compte des habitats d'intérêt communautaire
<b>Changements attendus :</b>	Contractualisation d'actions de gestion en faveur des habitats d'intérêt communautaire
<b>Périmètre d'application :</b>	Tous les secteurs pastoraux recensés sur la zone

### Descriptif des engagements :

Mesure	CONTR	Favoriser la contractualisation
Mesure 1	CONTR. 1	<p><b>informer les acteurs locaux sur les possibilités de contractualisation - Participer à l'élaboration des contrats -</b></p> <p><i>Informar, conseller, orientar dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs du docob.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Animation. Travail en partenariat avec les structures impliquées dans la mise en place des CAD (fédération pastorale de l'Ariège, Chambre de l'agriculture, ...)</li> </ul>
Mesure 2	CONTR. 2	<p><b>Réaliser le diagnostic environnemental du contrat</b></p> <p><i>Pour chacune des mesures contractualisées : liste et localisation des parcelles concernées, des habitats et espèces concernées, des engagements et recommandations techniques, calendrier prévisionnel et récapitulatif financier</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Demande du maître d'ouvrage</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Vérification de la prise en compte des préconisations du docob dans les travaux prévus. Prise en compte des périodes de tranquillité à respecter pour les espèces pour la réalisation des travaux. Zonage des actions (orthophotos)</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	journées d'animation : nombre de jours annuels précisé dans le cadre des conventions annuelles d'animation
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement

## FICHES ACTIONS

<b>Objets de contrôles :</b>	Conformité du diagnostic environnemental avec les préconisations du docob
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats engagés

Propositions élaborées dans le cadre : CPL du 27 /06 /05

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>CONTR. 1</b>	2j technicien (432 € HT) par contrat : réunion d'information, choix des mesures à contractualiser	864 € HT / contrat
<b>CONTR. 2</b>	6j technicien (432 € HT) par contrat	2592 € HT / contrat
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>3456 € HT / contrat soit 34560 € HT pour 10 contrats</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action ANIM</b>	<b>Animation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Prairies, pelouses et landes d'intérêt communautaire, haies, chiroptères
<b>Objectifs :</b>	Eviter les contentieux - Evaluer la pertinence et l'efficacité des actions contractuelles engagées
<b>Pratiques actuelles :</b>	Néant
<b>Changements attendus :</b>	Compréhension de l'objectif des mesures contractualisées par les acteurs sur le terrain - Constitution d'un référentiel technique sur les modes de gestion favorables aux habitats d'intérêt communautaire adapté au site
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble des surfaces potentiellement soumises à la contractualisation

**Descriptif des engagements :**

Mesure	SUIV	Suivi, évaluation de la mise en œuvre du DOCOB
Mesure 1	SUIV. 1	<p><b>Mise en œuvre des engagements contractualisés</b></p> <p><i>Animation pour la mise en œuvre des mesures du DOCOB</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Contrat Natura ou CAD engagé</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Entretien avec le maître d'œuvre in situ pour s'assurer de la bonne compréhension des engagements contractualisés</li> </ul>
Mesure 2	SUIV. 2	<p><b>Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi</b></p> <p><i>Suivi de l'évolution des habitats (état de conservation, typicité,..) - Evaluation de la pertinence des actions menées et de la gestion proposée</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Contrat Natura ou CAD engagé</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Définition et mise en place d'indicateurs de suivi - Relevés des indicateurs - analyse et bilan</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de porter à connaissance du site
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	journées d'animation : nombre de jours annuels précisé dans le cadre des conventions annuelles d'animation
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Sur la durée du contrat
<b>Objets de contrôles :</b>	Compte - rendus de visite de terrain
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats engagés

## FICHES ACTIONS

Propositions élaborées dans le cadre : CPL du 27 /06 /05

### Récapitulatif des montants d'aide :

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
SUIV. 1	2 jours technicien (432 € HT) / contrat (première et deuxième année)	864 € HT / contrat
SUIV. 2	2j technicien (432 € HT) / contrat (milieux et fin de contrat)	864 € HT / contrat
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>1728 € HT / contrat - Estimation sur les 6 premières années : SUIV.1 : 15j SUIV.2 : 6j soit un total de 9072 € HT</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action COM</b>	<b>Communication - Sensibilisation - Formation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
-------------------	--	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Sensibiliser les usagers sur la valeur écologique du site justifiant son classement en site Natura 2000 - Informer sur les règles de bonne conduite
<b>Pratiques actuelles :</b>	Pas d'information in situ sur Natura
<b>Changements attendus :</b>	Meilleure connaissance de la valeur écologique du site par les usagers
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	INFO	Informers les usagers
Mesure 1	INFO. 1	<p><b>Panneaux d'information</b></p> <p><i>Mettre en place un panneau d'information aux 4 entrées principales du site présentant ses caractéristiques écologiques, sa valeur patrimoniale, les règles de bonne conduite à respecter et les objectifs généraux de Natura 2000</i></p> <p>Conditions d'éligibilité de la mesure : Site désigné ZSC</p> <p><u>Cahier des charges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements non rémunérés :</li> <li>Engagements rémunérés : Conception, réalisation et mise en place des panneaux</li> </ul>
Mesure 2	INFO. 2	<p><b>Plaquettes d'information</b></p> <p><i>Réaliser un dépliant d'information (format A4) présentant le site Natura 2000, sa valeur écologique, les objectifs généraux du réseau ainsi que les règles de bonne conduite à respecter - Diffusion large : acteurs locaux, visiteurs (mise à disposition dans les OT, chez les hébergeurs, ..)</i></p> <p>Conditions d'éligibilité de la mesure : Site désigné ZSC</p> <p><u>Cahier des charges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements non rémunérés :</li> <li>Engagements rémunérés : Conception du support, impression et diffusion</li> </ul>
Mesure 3	INFO. 3	<p><b>Elaborer, faire adopter une charte d'utilisation des cabanes</b></p> <p><i>Afin d'éviter les actes de vandalisme, de préserver le patrimoine bâti, de favoriser les fonctions multi- usage du site mais également d'assurer la sécurité des personnes en montagne en leur offrant des lieux de replis, une charte d'utilisation des cabanes sera rédigée en concertation avec les acteurs locaux puis mise en place dans chacune des cabanes du site ouverte au public</i></p> <p>Conditions d'éligibilité de la mesure :</p> <p><u>Cahier des charges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Engagements non rémunérés :</li> <li>Engagements rémunérés : Travail de concertation pour la rédaction de la charte - conception du support - Réalisation - Pose</li> </ul>

## FICHES ACTIONS

<b>Nature de la mesure :</b>	mesure de communication sur le réseau écologique européen
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	montage d'un dossier de demande de subvention spécifique
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	C.P.E.R. - F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement
<b>Objets de contrôles :</b>	Factures - vérification des supports posés in situ
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Documents réalisés / documents prévus

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail tourisme et projets de développement économique - 22 sept 2003

**Récapitulatif des montants d'aide :**

<b>Mesure</b>	<b>Description du coût élémentaire</b>	<b>Coût total de la mesure</b>
<b>INFO. 1</b>	Conception : 3j technicien (432 € HT/j) - réalisation (photoimpression sur support stable) : prix forfaitaire de 250 € HT - Pose : 0,5j OF (326 € HT/j)	Total : 1709 € HT par panneau soit 6836 € HT
<b>INFO. 2</b>	Conception du dépliant : 2j technicien (432 € HT/j) - Photos et illustrations : prix forfaitaire 100 € HT - Impression en 2000 exemplaire : prix forfaitaire 700 € HT	1664 € HT
<b>INFO. 3</b>	Rédaction de la charte en concertation avec les acteurs locaux : 2j technicien (432 € HT/j) - Réalisation du support : prix forfaitaire : 1500 € pour 20 panneaux format A3) - Pose prise en charge par les concessionnaires ou le gestionnaire	2364 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>10864 € HT</b>

## FICHES ACTIONS

<b>Action COM</b>	<b>Communication - Sensibilisation - Formation</b>	<b>Priorité :</b> * *
-------------------	--	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Sensibilisation du grand public et des acteurs locaux au réseau N2000 - Favoriser l'adhésion à la démarche entreprise
<b>Pratiques actuelles :</b>	Peu ou pas de connaissance de la politique Natura 2000 parmi les acteurs locaux
<b>Changements attendus :</b>	Porter à connaissance des enjeux et des objectifs du réseau Natura 2000. Communication in situ sur les habitats présents, les actions prévues ou réalisées
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

### Descriptif des engagements :

Mesure	FOP	Formation
Mesure 1	FOP. 1	<p><b>Former les acteurs locaux</b></p> <p><i>Assurer chaque année une journée de formation pour les professionnels du tourisme, les acteurs locaux (élus, pastoraux) visant à les informer de la politique environnementale de l'europe et des actions concrètes engagées sur le terrain.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Site désigné ZSC</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Préparation de la journée y compris production de supports) - réalisation de la journée</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	mesure de communication sur le réseau écologique européen
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Structure animatrice
<b>Modalité de l'aide :</b>	montage d'un dossier de demande de subvention spécifique
<b>Montant de l'aide :</b>	de 80% à 100% du coût chiffré au maximum

<b>Outils financiers :</b>	C.P.E.R. - F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement
<b>Objets de contrôles :</b>	Nombre de journées réalisées
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de personnes formées

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail tourisme et projets de développement économique - 22 sept 2003

## FICHES ACTIONS

### Récapitulatif des montants d'aide :

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
FOP. 1	1j technicien (432€ HT) préparation de la journée - 1j pour la réalisation soit 2j technicien / an sur 6 ans	5184 € / HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>5184 € HT</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action COM</b>	<b>Communication - Sensibilisation - Formation</b>	<b>Priorité :</b> * *
-------------------	--	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Promotion des sites N2000 en Ariège - Appropriation du DOCOB par la population locale. Intéresser et sensibiliser les enfants à la gestion des milieux
<b>Pratiques actuelles :</b>	Pas d'information sur la réseau Natura 2000 auprès des scolaires - Pas de support local d'information sur les sites Natura du Couserans
<b>Changements attendus :</b>	Porter à connaissance de la politique écologique européenne et des habitats justifiant son classement en site Natura 2000
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	SENS	Sensibilisation à l'environnement
Mesure 1	SENS. 1	<p><b>Exposition itinérante</b></p> <p><i>Exposition itinérante : réaliser une exposition sous forme de 15 panneaux thématiques présentant les caractéristiques écologiques du site (milieux naturels, richesse spécifique, valeur patrimoniale), Natura 2000, les multi - usages du site et les gestions proposées dans le cadre du réseau Natura. L'aspect transfrontalier sera privilégié (le versant catalan est également en site Natura).</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Recherche d'un partenariat transfrontalier</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Conception de l'exposition - Réalisation - Mise en place d'un plan de communication pour la mise à disposition de l'exposition</li> </ul>
Mesure 2	SENS. 2	<p><b>Projet pédagogique</b></p> <p><i>Intéresser et sensibiliser les enfants à la gestion des milieux - Elaboration d'un projet pédagogique et mise en œuvre - Thème envisagé : réalisation d'un sentier éducatif sur les habitats et espèces du réseau Natura - Travail en salle (élaboration du support) et sorties sur le terrain</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Animation- Elaboration d'un projet pédagogique et mise en pratique - Travail en salle et sorties sur le terrain</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de communication sur le réseau écologique européen
<b>Maître d'ouvrage :</b>	SENS. 1 : structure animatrice - SENS. 2 : école ou collège local
<b>Modalité de l'aide :</b>	montage d'un dossier de demande de subvention spécifique
<b>Montant de l'aide :</b>	80% du coût chiffré au maximum

## FICHES ACTIONS

<b>Outils financiers :</b>	Objectif 2 - C.P.E.R. - programme LEADER+
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	SENS.1 : année d'obtention du financement - SENS.2 : préparation année n - réalisation année n+1 (sur une année scolaire)
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements de la convention d'animation
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Actions réalisées / actions prévues - Fonds engagés / mobilisés

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail tourisme et projets de développement économique - 22 sept 2003

### Récapitulatif des montants d'aide :

<b>Mesure</b>	<b>Description du coût élémentaire</b>	<b>Coût total de la mesure</b>
<b>SENS. 1</b>	Conception des panneaux en partenariat avec les catalans et définition du plan de com. 10j technicien (432 € HT) - Réalisation des supports : 150 € HT par panneau soit 2250 € HT -	6570 € HT
<b>SENS. 2</b>	Animation : 10j technicien (432€ Ht / j) - Réalisation du support (conception et impression) : forfait 600€ HT - Transport : 600€ HT (deux sorties sur le terrain avec les enfants) - Matérialisation sur le terrain (achat et mise en place de bornes) : 1000 € HT	6520 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>13090 € HT</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats d'espèce</b>	<b>Priorité :</b> * *
--------------------	--------------------------------------	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Barbastelle. Autres chiroptères d'intérêt communautaire ?
<b>Objectifs :</b>	Augmenter les connaissances sur la répartition et l'état des populations de Barbastelle. Obtenir des données relatives à la présence potentielle de colonies d'autres espèces d'IC
<b>Pratiques actuelles :</b>	Sur les parcelles en production (environ 5% des surfaces boisées du site) gestion en futaies régulières, régénération naturelle par coupes progressives. Exploitation par câble
<b>Changements attendus :</b>	Améliorer les connaissances des espèces de chiroptères présentes sur le site, de leur répartition et de leurs habitats. Améliorer la préservation des habitats (territoires de chasse et gîtes dans les arbres, les cavités) des chiroptères
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	CHIRO	Gestion des habitats des chiroptères
Mesure 1	CHIRO. 1	<p><b>Amélioration des connaissances des populations forestières</b></p> <p><i>Prospections : étude approfondie des parcelles productives avec estimation des populations. Recensement, marquage des arbres à préserver</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Définition du protocole - Investissement matériel - collectes des données de terrain - traitement des données et synthèse - réadaptation des mesures de gestion pour prise en compte des résultats</li> </ul>
Mesure 2	CHIRO. 2	<p><b>Préservation des habitats des chiroptères rupicoles</b></p> <p><i>Eviter l'obstruction des cavités occupées par les chiroptères : vérification de la présence de colonies dans les cavités en cas de projet d'obstruction. Si présence de colonie avérée pose d'une grille en remplacement de l'obstruction.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Si projet d'obstruction de cavité</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Par cavité : prospection, vérification de la présence de colonie (1j expert). Rédaction d'un compte - rendu de visite et transmission à la structure animatrice et à la préfecture pour suites à donner</li> </ul>
Mesure 3	CHIRO. 3	<p><b>Prise en compte des habitats des chiroptères sur les parcelles exploitées</b></p> <p><i>Recherche d'une mosaïque de peuplements d'âges différents (gestion forestière recherchant un équilibre des classes d'âges). Maintien d'arbres à cavités pouvant servir de gîtes aux espèces arboricoles, lors des opérations de martelage</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Parcelles exploitées</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p>

## FICHES ACTIONS

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Prise en compte des mesures du docob lors de la rédaction des aménagements forestiers - <b>Recommandations spécifiques pour les martelages</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>
--	--	---

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure d'amélioration des habitats d'espèce
<b>Maître d'ouvrage :</b>	CHIRO. 1 et 2 : groupe chiroptère de Midi - pyrénées - CHIRO. 3 : ONF
<b>Modalité de l'aide :</b>	CHIRO. 1 & 2 : montage d'un dossier de demande de subvention spécifique - CHIRO. 3 : charte du site natura 2000 engagements non rémunérés
<b>Montant de l'aide :</b>	100 % du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	CHIRO. 1&2 : CPER F.G.M.N. - CHIRO.3 : PDRN i.2.7
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements des cahiers des charges lors de contrôles de terrain. Rapport d'étude et rapports d'experts.
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre d'arbres à cavités réservés lors des opérations de martelage dans les peuplements exploités. Espèces contactées dans les nichoirs. Nombre de dossiers soumis à l'expertise (cavités)

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail gestion de la faune sauvage - 06/11/2003

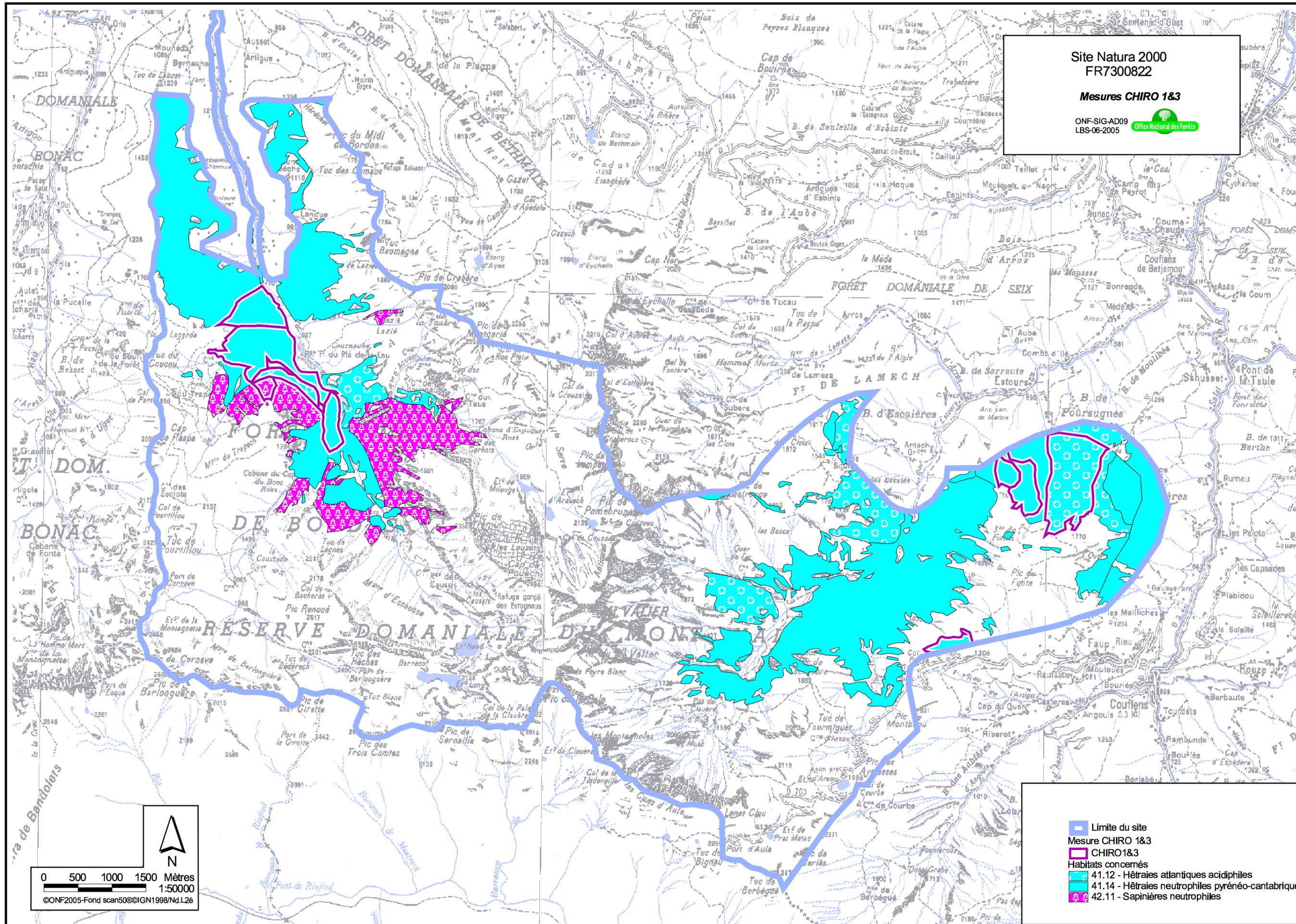
### Récapitulatif des montants d'aide :

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>CHIRO. 1</b>	Etude : 10j technicien (432 € HT) pendant 2 ans. Matériel (achat de 10 nichoirs Schweler à 42 € HT l'unité) et pose 1j AP (326€ Ht / j)	9386 € HT
<b>CHIRO. 2</b>	Prospection : 1j ITEF (495 € HT /j) Rapport d'expertise : 0,5j ITEF	743 € / dossier
<b>CHIRO. 3</b>		0 €
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>10129 € HT</b>

Site Natura 2000  
FR7300822

Mesures CHIRO 1&3

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



0 500 1000 1500 Mètres  
1:50000

©ONF2005-Fond scan500©IGN1998/Nd.L26

-  Limite du site
-  Mesure CHIRO 1&3
-  Habitats concernés
-  41.12 - Hétraies atlantiques acidiphiles
-  41.14 - Hétraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques
-  42.11 - Sapinières neutrophiles



FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats d'espèce</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	--------------------------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Barbastelle - Rosalie des Alpes - Plusieurs espèces de la Directive Oiseaux
<b>Objectifs :</b>	Restauration - entretien d'un réseau de haies fonctionnel - Irrégularisation de peuplements forestiers non productifs
<b>Pratiques actuelles :</b>	Bocage très dégradé - L'essentiel des boisements est non exploité
<b>Changements attendus :</b>	Obtenir un réseau fonctionnel de haies - Obtenir des peuplements d'âge différents
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	BOIS	Amélioration des habitats des espèces forestières
Mesure 1	BOIS 1	<p><b>Taille des haies - resructuration</b></p> <p><i>Recalibrage des haies en largeur et en hauteur</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Action ponctuelle à cumuler avec l'entretien du réseau de haies (BOIS 2) les années suivantes. Contractualisation possible si parcelle non engagée dans un C.A.D.</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Pas d'intervention du 1er avril au 30 septembre (période de nidification). Laisser un arbre mort tous les 100 ml. S'efforcer de retrouver les différentes strates végétales (arbustes, arbres moyens et grands arbres). Préserver les arbres porteurs de nid et les arbres à cavités. Réhabiliter les arbres taillés en têtard. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Etat des lieux et diagnostic préalables. Taille manuelle. Recalibrage de la haie en fonction de son état. Taille de la haie selon les références locales. Enlèvement des produits de la taille et nettoyage au pied de la haie (possibilité de rangement au pied de la haie).</li> </ul>
Mesure 2	BOIS 2	<p><b>Entretien du réseau de haies</b></p> <p><i>actions d'entretien du réseau de haies</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Pas d'intervention du 1er avril au 30 septembre (période de nidification). Taille en hauteur et en épaisseur les années 3 et 5 (année 1 restauration) avec du matériel n'éclatant pas les branches. Evacuation ou rangement au pied de la haie des produits de la taille et des arbres morts (préservé un arbre mort / 100ml).</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Intervention manuelle (secteur non mécanisable). Taille, exportation des produits de la taille ou rangement au pied de la haie, si arbres en têtard, respect de la taille. Tenue d'un cahier des charges des pratiques</li> </ul>
Mesure 3	BOIS 3	<p><b>Travaux d'irrégularisation de peuplement forestier selon une logique non productive</b></p> <p><i>Réaliser des coupes sans enjeux de production dans les secteurs favorables aux espèces d'IC et ou les peuplements présentent une classe d'âge homogène</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Habitat potentiel d'espèce d'IC (Rosalie, Barbastelle)</p>

## FICHES ACTIONS

		<p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Expertise préalable (zonage de l'action, réalisation du cahier des charge des travaux) - réalisation des travaux</li> </ul>
--	--	---

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure d'amélioration des habitats d'espèce
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Mesures 1&2 :propriétaires privés ou exploitants - mesure 3 : ONF
<b>Modalité de l'aide :</b>	Contrat Natura 2000 ou C.A.D.
<b>Montant de l'aide :</b>	BOIS 1 : cf montant des aides des mesures CAD 0601A01 et 0602A03 - BOIS 2 : cf montant des aides de la mesure CAD 0602A01 - BOIS 3 : 100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.F.C.A.D. - P.D.R.N.(mesure F27015)
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Durée du contrat
<b>Objets de contrôles :</b>	CR de réception des travaux - Respect des engagements des cahiers des charges lors des contrôles de terrain
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Surfaces contractualisées - nombre de contrat comportant des mesures haies, ml restaurés, ml entretenus - surfaces régénérées

**Propositions élaborées dans le cadre :** CPL du 27 /06 /05

**Récapitulatif des montants d'aide :**

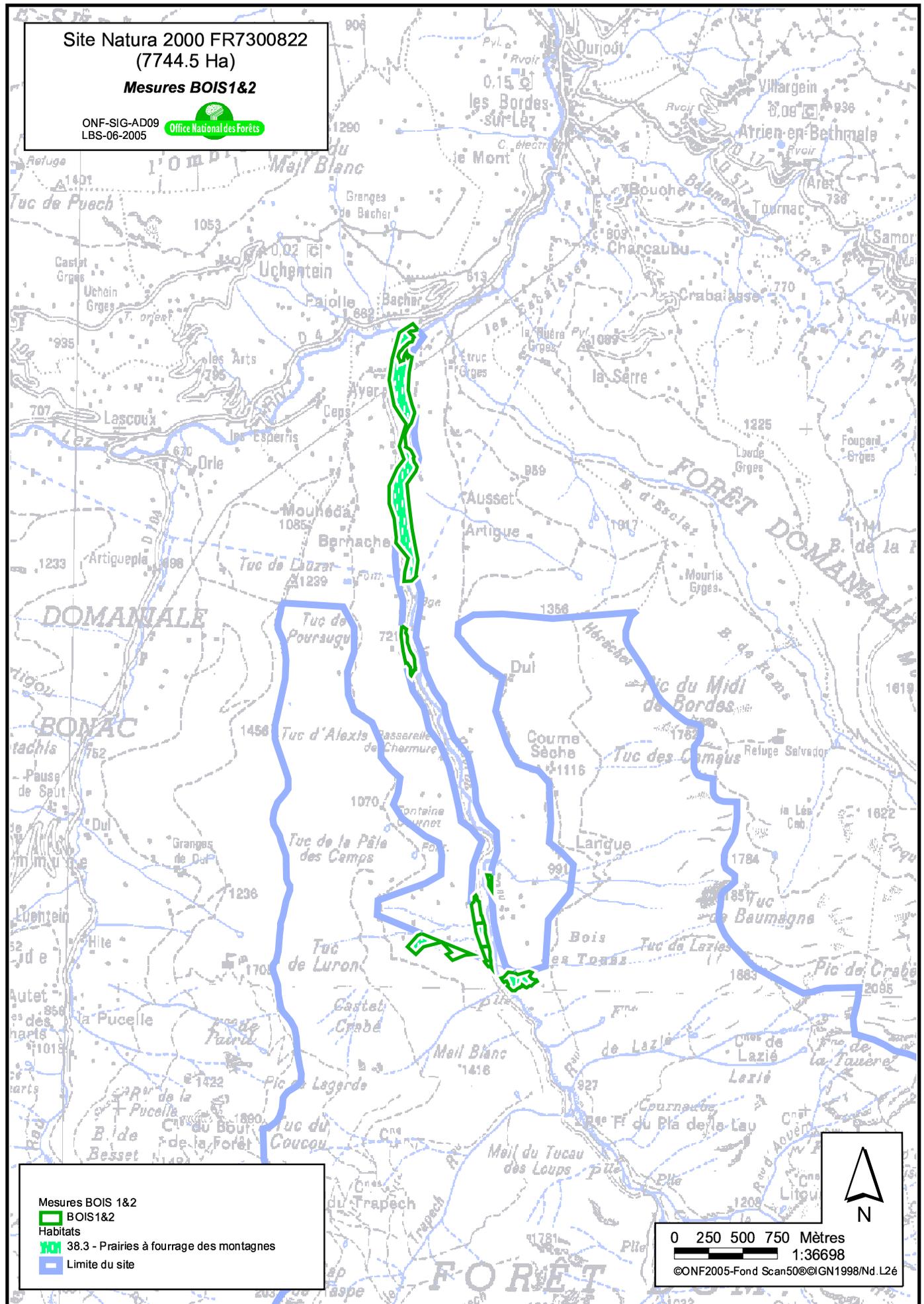
Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>BOIS 1</b>	Secteur non mécanisable 1250€/100ml soit 4 jours pour 100ml et évacuation des rémanents	Mesure linéaire : taille moyenne des parcelles de 0,5 à 1 ha soit 2500 € en moyenne pour une parcelle de 1 ha. 30 ha potentiellement contractualisables soit 75000 €
<b>BOIS 2</b>	500€/100ml ou 1 jour/100ml évacuation comprise	30 ha de prairies concernées correspondant à un maximum de 6000 ml de haies à entretenir soit 30000 €
<b>BOIS 3</b>	Expertise préalable : 2j ITEF (495 € HT / J) Travaux : 5j OF (325 € HT / j) Encadrement : 2j AP ( 325 € HT / j)	3265 € HT par Ha travaillé soit pour un prévisionnel de 10 ha 32650 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>137650 € HT</b>

Site Natura 2000 FR7300822  
(7744.5 Ha)

Mesures BOIS1&2

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



Mesures BOIS 1&2

BOIS1&2

Habitats

38.3 - Prairies à fourrage des montagnes

Limite du site



N

0 250 500 750 Mètres  
1:36698

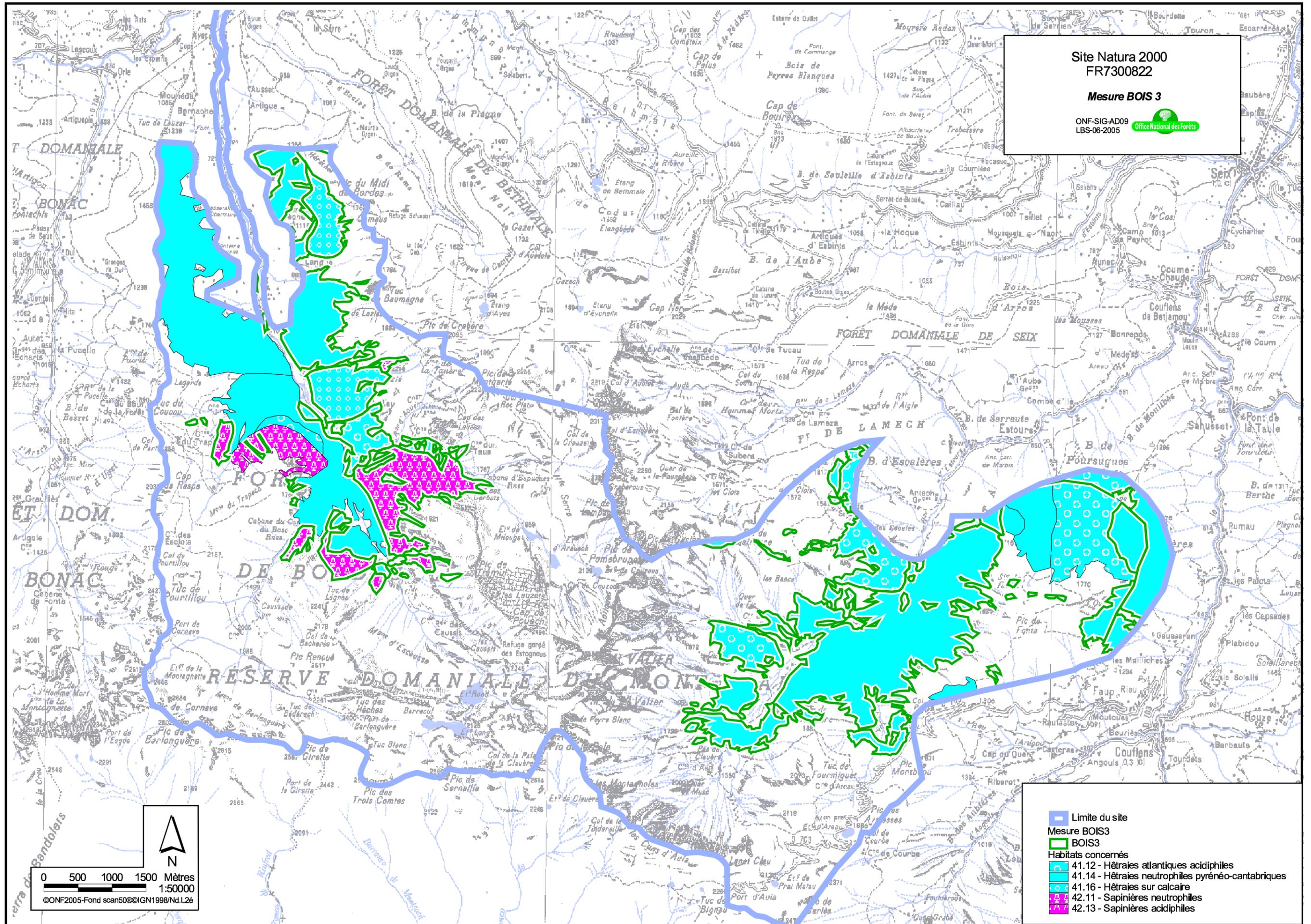
©ONF2005-Fond Scan50©IGN1998/Nd.L2é



Site Natura 2000  
FR7300822

Mesure BOIS 3

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



- Limite du site
- Mesure BOIS3
- BOIS3
- Habitats concernés
- 41.12 - Hétraies atlantiques acidiphiles
- 41.14 - Hétraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques
- 41.16 - Hétraies sur calcaire
- 42.11 - Sapinières neutrophiles
- 42.13 - Sapinières acidiphiles

0 500 1000 1500 Mètres  
1:50000  
©ONF2005-Fond scan50©IGN1998/Nd.L26



FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats d'espèce</b>	<b>Priorité :</b> * *
--------------------	--------------------------------------	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Desman - (mesures favorable au Chabot)
<b>Objectifs :</b>	Amélioration de l'habitat du Desman des Pyrénées
<b>Pratiques actuelles :</b>	Aménagement hydroélectrique sur le Ribérot - Présence de poissons non indigène sur les lacs et cours d'eau de montagne
<b>Changements attendus :</b>	Favoriser la libre circulation des espèces sur les cours d'eau - Améliorer les connaissances sur l'espèce - Eviter l'introduction d'espèces non indigène
<b>Périmètre d'application :</b>	

**Descriptif des engagements :**

Mesure	DES	Gestion de l'habitat du Desman des Pyrénées
Mesure 1	DES. 1	<p><b>Amélioration des connaissances</b></p> <p><i>Etude sur la compétition alimentaire entre le Desman des Pyrénées, le saumon de fontaine et la truite fario</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Définition du protocole - Investissement matériel - collectes des données de terrain - traitement des données et synthèse - réadaptation des mesures de gestion pour prise en compte des résultats</li> </ul>
Mesure 2	DES. 2	<p><b>Animation pour la mise en place du plan de gestion piscicole</b></p> <p><i>Travail en concertation avec les APPMA et la fédération départementale de la pêche pour la définition et la validation d'un plan de gestion piscicole propre au site</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Attendre le rendu de l'étude sur la compétition alimentaire</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Animation - Elaboration du plan de gestion - Réalisation d'un support de communication</li> </ul>
Mesure 3	DES. 3	<p><b>Favoriser la libre circulation des espèces sur les cours d'eau</b></p> <p><i>Mise en place de passes à poissons au niveau des infrastructures de production électrique</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Réalisation de l'avnt projet sommaire - travail préalable à la mise en œuvre des travaux</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure d'amélioration des habitats d'espèce
<b>Maître d'ouvrage :</b>	DES.1 : ANA - DES.2 : fédération départementale de la pêche - DES.3 :

## FICHES ACTIONS

	EDF
<b>Modalité de l'aide :</b>	montage d'un dossier de demande de subvention spécifique
<b>Montant de l'aide :</b>	DES1&2 : 100 % du coût chiffré - DES3 : 80% au maximum

<b>Outils financiers :</b>	CPER F.G.M.N. - programmes spécifiques de l'agence de bassin ?
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Etude, travaux : respect des cahiers des charges - Animation : CR de réunion
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Mobilisation des crédits - Nombre de réunion

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail gestion de la faune sauvage - 06/11/2003

### Récapitulatif des montants d'aide :

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>DES. 1</b>	Forfait 20j expert (495 € HT /j) / an pendant trois ans : définition du protocole d'étude, mise en œuvre, analyse et synthèse des résultats - Portée à connaissance des résultats (gestionnaires, fédération de pêche, APPMA,..)	29700 € HT
<b>DES. 2</b>	Réunions de concertation : 5j tech (432 € / ht /j) - Elaboration du plan de gestion : 5j tech - Réalisation d'un sup^port de com. : 5j techn	6480 € HT
<b>DES. 3</b>	APS : 5j expert (495 € HT / j) - Travaux : selon devis de l'APS	APS : 2475 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>38655 € HT (hors coût passe à poisson)</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats d'espèce</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	--------------------------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Lézard des Pyrénées
<b>Objectifs :</b>	Augmenter les connaissances sur la répartition et l'état des populations - Résultats à prendre en compte au niveau des propositions d'aménagement du site
<b>Pratiques actuelles :</b>	Des connaissances très partielles sur la répartition de l'espèce sur le site
<b>Changements attendus :</b>	Avoir une idée précise sur le statut de l'espèce in situ
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	LEZ	Gestion de l'habitat du lézard des Pyrénées
Mesure 1	LEZ.1	<p><b>Prospection Lézard des Pyrénées</b></p> <p><i>Prospection annuelle et progressive des habitats potentiels - Estimation des populations - Description et cartographie des habitats favorables</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Définition du protocole - collectes des données de terrain - traitement des données et synthèse - réadaptation des mesures de gestion pour prise en compte des résultats</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure d'amélioration des habitats d'espèce
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Nature Midi - Pyrénées
<b>Modalité de l'aide :</b>	montage d'un dossier de demande de subvention spécifique
<b>Montant de l'aide :</b>	100 % du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	CPER F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect du cahier des charge de l'étude
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de stations répertoriées

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail gestion de la faune sauvage - 06/11/2003

FICHES ACTIONS

<b>Action EXP</b>	<b>Adaptation des modes d'exploitation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
-------------------	--	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Milieux ouverts
<b>Objectifs :</b>	Favoriser et accompagner l'activité pastorale sur les différents secteurs afin de maintenir les milieux d'IC dans un état dynamique "stable" en proposant des actions pour améliorer l'utilisation des estives (gardiennage, équipements, brûlages)
<b>Pratiques actuelles :</b>	Certains troupeaux gardés, d'autres visités régulièrement - les brûlages dirigés ne sont pas encadrés - les gestionnaires ont majoritairement contractualisé la PHAE
<b>Changements attendus :</b>	Proposer des projets d'amélioration pastorale - augmenter la pression pastorale sur certains quartiers d'estive - inciter à l'emploi d'un gardien permanent pendant la durée de l'estive -
<b>Périmètre d'application :</b>	Tous les secteurs pastoraux recensés sur la zone

**Descriptif des engagements :**

Mesure	PG	Elaboration d'un plan de gestion
Mesure 1	PG. 1	<p><b>Réalisation d'un plan de gestion pour chaque estive</b></p> <p><i>Etude. Définition de la charge pastorale à appliquer sur les quartiers d'estives en fonction de la VP et des recommandations du docob (diagnostic écologique). Elaboration du plan de gestion pour chacune des estives. Consultation des gestionnaires concernés. Elaboration d'un calendrier de pâturage</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site - Intégrer les recommandations du docob dans l'élaboration du plan de gestion</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Réalisation d'undiagnostic écopastoral. Définition de la charge pastorale. Consultation des gestionnaires concernés. Elaboration d'un calendrier de pâturage.</li> </ul>
Mesure 2	PG. 2	<p><b>Conduite en gardiennage</b></p> <p><i>Mise en place d'au moins un berger par unité pastorale pour l'application du plan de gestion</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site - définir au préalable un plan de gestion (PG1) - pas d'engagement surfacique en cours</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Travailler en partenariat avec la structure animatrice sur les actions de gestion sur les habitats naturels et d'espèce</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Application du plan de gestion - gardiennage continu pendant les quatres mois d'estive - tenue d'un cahier des charges des pratiques</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	GP - communes concernées
<b>Modalité de l'aide :</b>	PG1 : journées d'animation pour appui technique PG2 : Contrat PHAE ou C.A.D.

## FICHES ACTIONS

<b>Montant de l'aide :</b>	PG.1 : 100% du coût - PG2 : cf. montant des aides PHAE ou CAD (1903A09)
----------------------------	---

<b>Outils financiers :</b>	FGMN HCPER / FGMN + PDRN j
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Durée du contrat
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats engagés

**Propositions élaborées dans le cadre :** Concertation avec les utilisateurs des estives fév. 2004

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

<b>Mesure</b>	<b>Description du coût élémentaire</b>	<b>Coût total de la mesure</b>
<b>PG. 1</b>	Calcul de la VP : 5j tech (432 € HT) - Rédaction plan de gestion 4j tech - concertation pour élaboration du calendrier de pâturage 1j tech	10j tech soit 4320 € HT / unité pastorale - total (6 UP) : 25920 € HT ou 31000 TTC
<b>PG. 2</b>	Salaire du berger 1500 € / mois pdt 4 mois + remplacement 300 € / mois pdt 4mois	7200 / poste et / an - contractualisation sur 5 ans soit : 36000 par poste (6 postes prévus) - Total : 216000 €
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>247000 TTC</b>

## FICHES ACTIONS

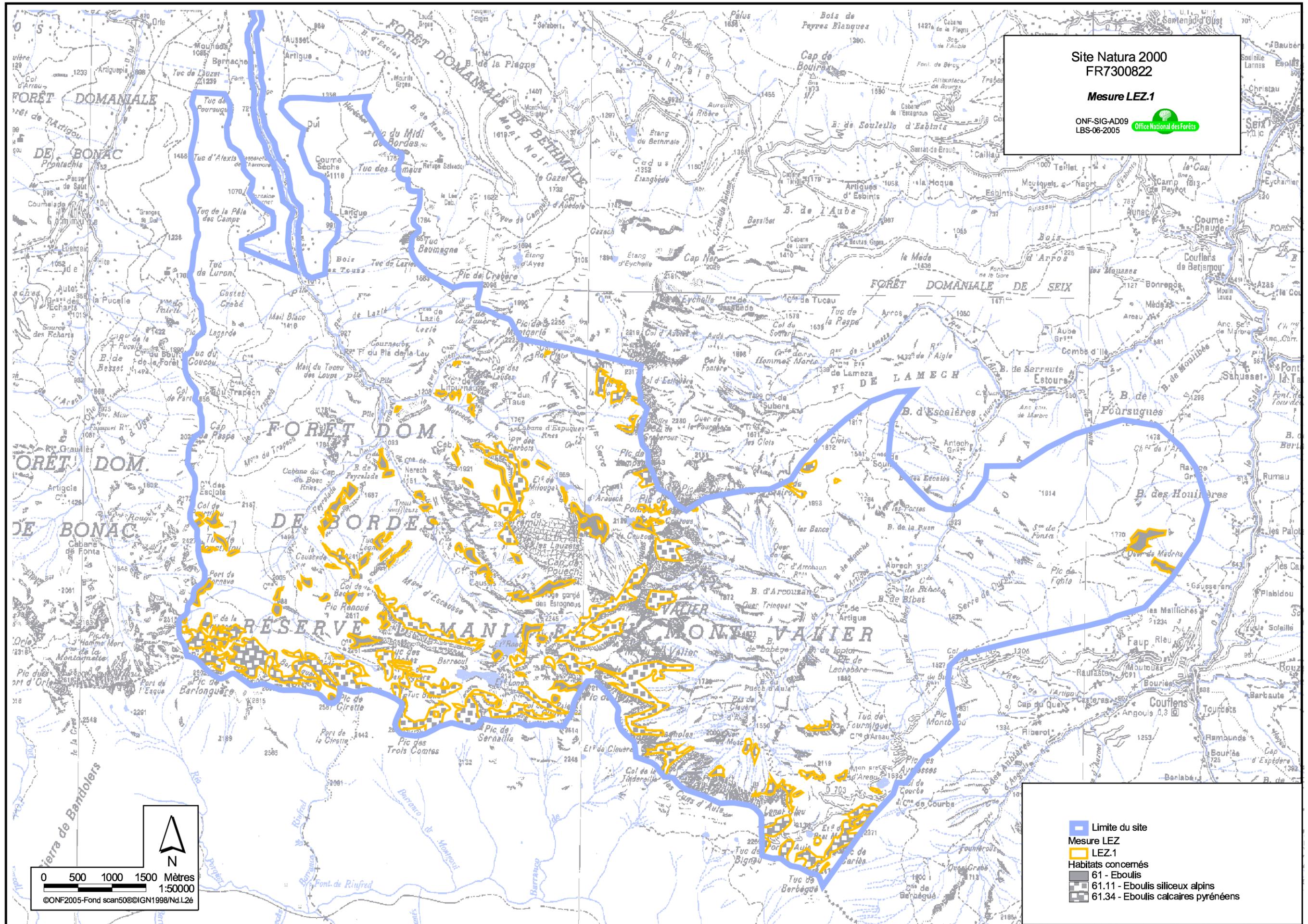
### Récapitulatif des montants d'aide :

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
LEZ.1	Prospections annuelles 20j tech (432 € HT) par an pdt 3 ans - Définition du protocole, analyse des résultats et synthèse 10j expert (495 € HT)	30870 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>30870 € HT</b>

Site Natura 2000  
FR7300822

Mesure LEZ.1

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



0 500 1000 1500 Mètres  
1:50000  
©ONF2005-Fond scan50©IGN1998/Nd.L26

- Limite du site
- Mesure LEZ
- LEZ.1
- Habitats concernés
- 61 - Eboulis
- 61.11 - Eboulis siliceux alpins
- 61.34 - Eboulis calcaires pyrénéens



FICHES ACTIONS

<b>Action</b>	<b>EXP</b>	<b>Adaptation des modes d'exploitation</b>	<b>Priorité :</b> * * *
---------------	------------	--	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	31.226 31.4 31.842 36.314 36.42 37.88
<b>Objectifs :</b>	gardienage permanent des troupeaux sur l'ensemble des UP du site
<b>Pratiques actuelles :</b>	Le niveau d'équipement des cabanes pastorales est très variable - certaines cabanes sont à vocations multiples (pastorales et touristiques)
<b>Changements attendus :</b>	Avoir une cabane à vocation pastorale correctement équipée par estive (douche, sanitaires, fosse septique)
<b>Périmètre d'application :</b>	Tous les secteurs pastoraux recensés sur la zone

**Descriptif des engagements :**

Mesure	CAB	Adaptation des modes de gestion : favoriser le gardienage
Mesure 1	CAB. 1	<p><b>Restauration de cabanes pastorales permanentes</b></p> <p><i>Mise au norme des cabanes pastorales pour qu'elles puissent offrir des conditions d'hébergement acceptables pendant la durée de l'estive.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Consultation de la structure animatrice pour avis au niveau de l'A.P.S. Plan de gestion de l'estive - engagement sur une mesure de gardienage</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Montage du dossier de financement - Démarches administratives</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Remise en état - Travaux en fonction de l'état initial de la cabane</li> </ul>
Mesure 2	CAB. 2	<p><b>Création d'une cabane pastorale permanente</b></p> <p><i>La construction est envisagée sur un secteur où des conflits répétitifs ont lieu avec des randonneurs</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Gardienage permanent</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Montage du dossier de financement - Démarches administratives</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> APS - réalisation des travaux</li> </ul>
Mesure 3	CAB. 3	<p><b>Restauration de cabanes pastorales occasionnelles</b></p> <p><i>Restauration de cabanes pour faciliter le travail par quartiers et sécuriser les randonnées sur le site</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site - appliquer le plan de gestion - La cabane doit rester ouverte aux randonneurs</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Réaliser les démarches administratives - montage financier</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Travaux selon devis estimatif (prévoir unplacard fermé pour les bergers)</li> </ul>

## FICHES ACTIONS

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Communes concernées où GP si conventionnés
<b>Modalité de l'aide :</b>	Projets d'améliorations pastorales
<b>Montant de l'aide :</b>	jusqu'à 80% du TTC

<b>Outils financiers :</b>	FGMN HCPER / FGMN + PDRN j / conseil général programme améliorations pastorales
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement
<b>Objets de contrôles :</b>	Factures - plan de gestion de l'estive
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de cabanes équipée - nombre d'estives gardées - nombre de plans de gestion mis en œuvre

**Propositions élaborées dans le cadre :** Concertation avec les utilisateurs des estives fév. 2004

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>CAB. 1</b>	30 000 € en moyenne par cabane - 5 cabanes susceptibles d'héberger un berger durant la période d'estive (dont 2 font déjà l'objet d'occupation permanente par des bergers)	150 000 € HT
<b>CAB. 2</b>	70 000 € y compris mobilier, honoraires architecte et hélicoptage	70 000 € HT
<b>CAB. 3</b>	8 000 € en moyenne soit au total 40 000€ pour 5 cabanes	40 000 € HT
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>260 000 € HT</b>

FICHES ACTIONS

Action EXP	Adaptation des modes d'exploitation	Priorité :
Habitats et espèces concernés :	38.3 31.226 31.86 zones à améliorer	
Objectifs :	Entretien ou restauration d'habitats par le pâturage. Réouverture du milieu.	
Pratiques actuelles :	Site très inégalement équipé	
Changements attendus :	Avoir des estives gardées et éviter les prédatons sur les troupeaux	
Périmètre d'application :	Tous les secteurs pastoraux recensés sur la zone	

Descriptif des engagements :

Mesure	EQ	mise en place d'équipements pastoraux
Mesure 1	EQ. 1	<p><b>Mise en place d'équipements pastoraux</b> <i>clôtures fixes, passages canadiens, points d'eau</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure</b> : Etre dans le site - Etablissement d'un plan de gestion</p> <p><b>Cahier des charges</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés</b> : Prévoir des systèmes de dépose sur les zones supraforestières (prise en compte de la faune sauvage sur avis du comité de suivi du docob). Point d'eau : Les bêtes ne doivent pas avoir accès à la zone de captage. Pas de prélèvement en amont de zones humides ou tourbières.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés</b> : Pose de clôtures fixes : mise en place de passages intégrés sur les sentiers. Aménagement d'un point d'eau : captage et périmètre, mise en place de l'abreuvoir, système de restitution des écoulements ne perturbant pas le milieu.</li> </ul>
Mesure 2	EQ. 2	<p><b>Equipements spécifiques en rapport avec la présence de l'ours</b> <i>Equipement puis utilisation de clôtures électriques ou parc de nuit - Equipement téléphonique des bergers</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure</b> : Engagement sur une mesure de gardiennage - Mise en œuvre d'un plan de gestion</p> <p><b>Cahier des charges</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés</b> : Déplacement selon les recommandations du plan de gestion de l'estive - regroupement des animaux la nuit - prévenir la commune pour tout contact avec l'ours</li> <li>• <b>Engagements rémunérés</b> : Transport, déplacement des troupeaux au fur et à mesure de la saison</li> </ul>
Mesure 3	EQ. 3	<p><b>Amélioration des accès</b> <i>Mise en place de passerelles, réhabilitation de sentiers pour favoriser l'accès aux prairies de fauche</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure</b> : Engagement à la fauche</p> <p><b>Cahier des charges</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés</b> : A.P.S. soumis à la structure animatrice du docob pour avis. Projet devant impérativement être lié à des objectifs de gestion des prairies de fauche.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés</b> : A.P.S. Création, mise en place de passerelles</li> </ul>

## FICHES ACTIONS

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	GP - propriétaires privés ou exploitants - communes concernées
<b>Modalité de l'aide :</b>	EQ.1 : CAD (1902C01 ou 1902D01) - EQ.2 : FGMN HCPER + PDRN J et programme d'amélioration pastorales du CG - EQ.3 : CPER et programmes d'améliorations pastorales
<b>Montant de l'aide :</b>	EQ.1 : cf montant des aides des mesures CAD 1902C01 et 1902D01 - EQ2&3 : jusqu'à 100% du coût TTC

<b>Outils financiers :</b>	P.D.R.N. F.F.C.A.D. C.P.E.R.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement
<b>Objets de contrôles :</b>	Factures - plan de gestion de l'estive
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre d'équipements réalisés

**Propositions élaborées dans le cadre :**

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>EQ. 1</b>	Clôtures : 6 € /ml pour les chantiers inaccessibles en voiture pour les autres 3 € / ml	Restimation au moment de la réalisation du plan de gestion de l'estive
<b>EQ. 2</b>	Parcs de nuits : environ 4000€ par parc soit 24000€ pour 6 UP (financé à 100% TTC, cf. prog. Ours 2000, DIREN) Mise en œuvre et déplacement : 763€ pour la saison - Téléphones : 915 € HT à l'unité soit pour 6 UP : 5490 € HT (hors abonnement)	56958 € HT pour 6 ans
<b>EQ. 3</b>	A.P.S. - devis - appui technique pour demande de subvention : 5j tech (432 € HT)	2160 € HT hors travaux
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>Non évalué</b>

FICHES ACTIONS

<b>Action</b> EXP	<b>Adaptation des modes d'exploitation</b>	<b>Priorité :</b> * *
-------------------	--	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Desman tous les habitats
<b>Objectifs :</b>	Limiter les intrants et rémanants
<b>Pratiques actuelles :</b>	Néant
<b>Changements attendus :</b>	Utilisation de produit à faible rémanence
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	IMP	minimiser l'impact des intrants
Mesure 1	IMP. 1	<p><b>Utilisation d'huile végétale</b></p> <p><i>Utilisation d'huile végétale pour tous les travaux nécessitant l'utilisation d'engins à moteur (tronçonnage, gyrobroyage) et les systèmes hydrauliques (débardage)</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> A préconiser pour les moteurs (tronçonnage, girobroyage) et les systèmes hydrauliques (débardage). Tous les travaux sont effectués avec des engins utilisant de l'huile végétale.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>
Mesure 2	IMP. 2	<p><b>Utilisation de produits sanitaires non polluants</b></p> <p><i>Utilisation de produits non rémanents dans les déjections animales - interdiction d'utiliser des endectocides trois semaines avant la montée aux estives</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Utilisation de produits sanitaires non rémanents dans les déjections animales</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>
Mesure 3	IMP.3	<p><b>Suivi de l'impact environnemental d'une salle de traite mobile</b></p> <p><i>Suivi annuel des emplacements de la salle de traite - évaluation des modifications des habitats (eutrophisation, piétinement, ..) - l'objectif est de proposer des modifications du système d'exploitation (rotation de la salle de traite, ..) afin de minimiser les impacts sur le milieu</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> relevés phytosociologiques et pastoraux sur les places utilisées l'année n-1 et l'année n</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesures pour l'amélioration des pratiques
<b>Maître d'ouvrage :</b>	ONF - Exploitants et éleveurs - propriétaire de la salle de traite
<b>Modalité de l'aide :</b>	Partenariat DDAF, ADASEA, FPA, Chambre d'agriculture, DSV,

## FICHES ACTIONS

	gestionnaires
<b>Montant de l'aide :</b>	100% du coût chiffré

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Factures
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de signataires

**Propositions élaborées dans le cadre :** CPL du 27 /06 /05

### Récapitulatif des montants d'aide :

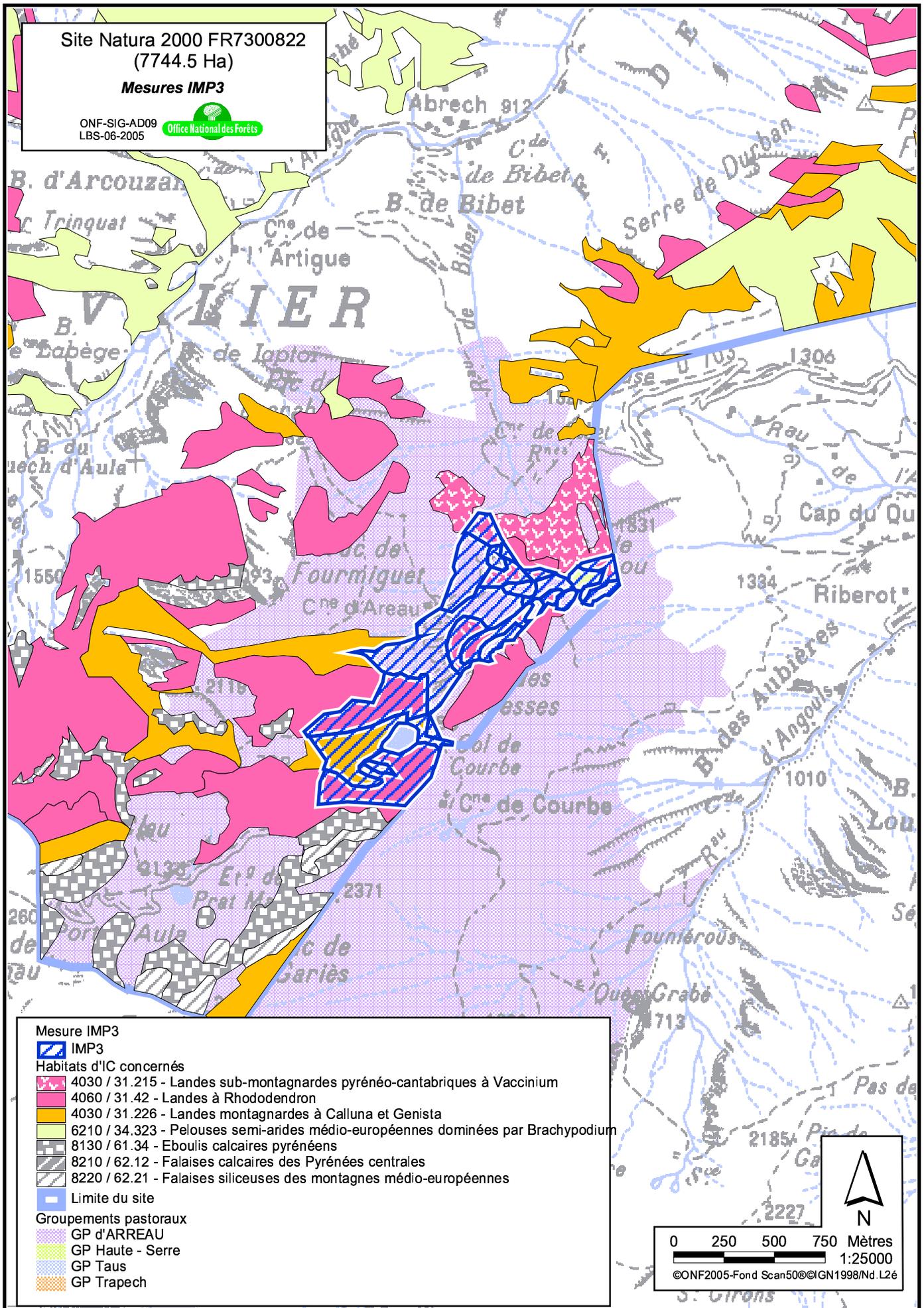
Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>IMP. 1</b>		Néant
<b>IMP. 2</b>		Néant
<b>IMP.3</b>	2j tech (432 € / j) par an -	864 € HT par an soit 5184 € HT sur 6 ans
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>5184 € HT</b>

Site Natura 2000 FR7300822  
(7744.5 Ha)

Mesures IMP3

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



0 250 500 750 Mètres  
1:25000  
©ONF2005-Fond Scan50©IGN1998/Nd.L2é



FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats</b>	<b>Priorité :</b>
--------------------	-----------------------------	-------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Habitats et espèces d'intérêt communautaire
<b>Objectifs :</b>	Etre en présence d'un site exempt de trace de pollution humaine - Limitation de l'impact de la fréquentation
<b>Pratiques actuelles :</b>	Une grosse opération de nettoyage organisée en 1997 - Site à forte fréquentation touristique
<b>Changements attendus :</b>	Systématisation du comportement écocitoyen - Avoir des sentiers de randonnée bien marqués pour éviter les divagations
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

**Descriptif des engagements :**

Mesure	ENTR	Entretien du site
Mesure 1	ENT. 1	<p><b>Nettoyage du site</b></p> <p><i>Nettoyage annuel. Opération à médiatiser et à réaliser dans le cadre de journées nationales (journée de l'environnement par exemple). L'action doit être conviviale et mobiliser un maximum de personnes localement. Prise en compte de la sécurité des personnes, définition d'un plan d'action pour la journée (définition des secteurs, des équipes, matériel nécessaire,...) et d'un plan de communication. Muletage pour descente des débris enlevés.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Mise en place des opérations de nettoyage de façon annuelle</li> </ul>
Mesure 2	ENT. 2	<p><b>Entretien des sentiers</b></p> <p><i>Réaliser un bilan annuel de l'état des sentiers. Concertation entre les maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrage et gestionnaire pour définition de plans de travaux annuels. Validation du programme par la structure animatrice</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Respect du calendrier des travaux (respect de la tranquillité de la faune en période sensible)</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Travaux d'entretien - travaux de balisage</li> </ul>

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de gestion du site
<b>Maître d'ouvrage :</b>	Collectivités
<b>Modalité de l'aide :</b>	Animation - partenariat avec les collectivités
<b>Montant de l'aide :</b>	ENT.1 : jusqu'à 100% du coût - ENT.2 : ?

<b>Outils financiers :</b>	F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Année de l'obtention du financement
<b>Objets de contrôles :</b>	Validation du programme annuel par la structure animatrice

## FICHES ACTIONS

<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Km réalisés - CR de réception des travaux
---	---

**Propositions élaborées dans le cadre :** Conclusions du groupe de travail tourisme et projets de développement économique - 22 sept 2003

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>ENT. 1</b>	Oraganisation de la journée : participants, sécurité, logistique, définition des plans d'action et de communication : 3j technicien (432€ HT /j) - Déroulement de la journée : encadrement 3 personnes soit 3j agent patrimoniaux (326€ Ht / j) - Frais petit matériel (gants, sacs) : forfait 150 € HT - Muletage : 150 € par convoit	2574€ HT
<b>ENT. 2</b>	Entretien et balisage régulier : 1300 € / km (sentiers hors PDR)	Non évalué
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>Non évalué</b>





FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats</b>	<b>Priorité :</b> * *
--------------------	-----------------------------	--------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	41.12 41.16 Rosalie. Lien avec la D.O.
<b>Objectifs :</b>	Intégration des préconisations du DOCOB et des préconisations relatives aux espèces oiseaux dans la gestion sylvicole
<b>Pratiques actuelles :</b>	En attente des préconisations du docob
<b>Changements attendus :</b>	Prise en compte des habitats naturels et des habitats d'espèces
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du territoire géré par l'ONF

**Descriptif des engagements :**

Mesure	FOR	Gestion des milieux forestiers
Mesure 1	FOR. 1	<p><b>Mise en conformité des aménagements forestiers</b></p> <p><i>Mise en conformité des aménagements forestiers de façon à intégrer les préconisations de gestion du docob : adaptation des règles de gestion pour préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Etre dans le site - parcelles comprenant des habitats naturels ou habitats d'espèce d'IC</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Prise en compte les habitats naturels et habitats d'espèce d'intérêt communautaire. Au minimum sans prévaloir sur le document d'objectifs concernant la future ZPS à venir, respect des aires vitales et des périodes sensibles pour les espèces de la directive oiseaux. Révision des aménagements ou intégration d'un chapitre complémentaire</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>
Mesure 2	FOR. 2	<p><b>Règles de sylviculture</b></p> <p><i>Maintien de la hêtraie - maintien de l'habitat de la Rosalie - prise en compte des habitats d'espèce relatifs à la mise en place de la future ZPS</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b></p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Respect des règles établies dans le DOCOB - Prise en compte de l'habitat d'espèce dans les travaux forestiers</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>
Mesure 3	FOR.3	<p><b>Limiter les apports de fines dans les cours d'eau</b></p> <p><i>Création systématique de saignées tous les 100 m ou 50m selon les conditions édaphologiques en travers des pistes forestières à la fin des exploitations pour éviter les apports concentrés de fines dans les cours d'eau -</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Parcelles exploitées</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b></li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b></li> </ul>

## FICHES ACTIONS

<b>Nature de la mesure :</b>	Obligatoire
<b>Maître d'ouvrage :</b>	ONF
<b>Modalité de l'aide :</b>	Néant - engagements à intégrer dans la charte du site
<b>Montant de l'aide :</b>	autofinancement ONF

<b>Outils financiers :</b>	
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Pendant l'application du document d'objectifs
<b>Objets de contrôles :</b>	Intégration dans les aménagements des préconisations du docob
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Chapitre Natura dans les aménagements forestiers

**Propositions élaborées dans le cadre :** CPL du 27 /06 /05

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

<b>Mesure</b>	<b>Description du coût élémentaire</b>	<b>Coût total de la mesure</b>
<b>FOR. 1</b>	Néant, révision des aménagements forestiers assurée par l'ONF dans le cadre de ses missions régulières	0 €
<b>FOR. 2</b>	Pas de surcoût pour le site	0 €
<b>FOR.3</b>	Néant, action assurée par l'ONF dans le cadre de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière	
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>0 €</b>

## FICHES ACTIONS

<b>Action GEST</b>	<b>Gestion des habitats</b>	<b>Priorité :</b> * * *
--------------------	-----------------------------	----------------------------

<b>Habitats et espèces concernés :</b>	Landes
<b>Objectifs :</b>	Gestion des habitats de lande d'IC - réouverture des landes les plus fermées pour favoriser la libre circulation de la faune - organisation et planification des brûlages dirigés
<b>Pratiques actuelles :</b>	De nombreuses landes en cours de boisement ou laissées à l'abandon car trop fermées - des actions de brûlages non encadrées par le SDIS
<b>Changements attendus :</b>	Maintien du stade lande - réouverture des landes totalement impénétrable - réaliser des brûlages dirigés
<b>Périmètre d'application :</b>	Ensemble du site

### Descriptif des engagements :

Mesure	REST	Restauration - entretien des landes
<b>Mesure 1</b>	<b>REST. 1</b>	<p><b>Restauration d'habitat</b></p> <p><i>Maintien du stade lande / opération préalable aux actions de brûlage.</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Action contractualisable pour un taux de recouvrement des ligneux hauts supérieur à 10%.</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Déboisement total interdit jusqu'à 100m des lisières (laisser quelques arbres dans une frange de 100m de la lisière forestière). Traitement chimique interdit sauf à titre exceptionnel sur avis du comité de suivi du docob.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Intervention manuelle dans la plupart des cas. Sélection et tronçonnage des arbres à éliminer (2 jours / ha tous les 4 ans). Elimination des rémanents par brûlage (mise en tas incinération l'année suivante) ou exportation. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés. Tenue d'un cahier des charges des pratiques.</li> </ul>
<b>Mesure 2</b>	<b>REST. 2</b>	<p><b>Pratique de brûlages dirigés</b></p> <p><i>Organiser et planifier des brûlages dirigés en concertation avec les services de l'Etat et les acteurs locaux -</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Opération subventionnable si définie dans le diagnostic éco -pastoral de l'estive. - Utilisation pastorale ultérieure fortement souhaitée</p> <p><b><u>Cahier des charges :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Traitement et fertilisation chimiques interdits sauf à titre exceptionnel sur avis du comité de suivi du docob. Participation obligatoire aux réunions de planification des feux. Exemple pour un chantier de 20 ha : en conditions humides, maintien d'au moins 30% de la lande en mosaïque (tâches de 2 ha de couvert au minimum), ou maintien d'une surface de couvert d'environ 12ha en conditions sèches.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Suivi du milieu (valeur pastorale, typicité de l'habitat). Mise en place et tenue d'un cahier des charges des pratiques. Réalisation de brûlages lents et intenses en période hivernale, brûlages d'arrière saison le cas échéant. Dans le cas de non utilisation ultérieure du milieu la fréquence de ce type de brûlage est de un tous les dix ans. Travaux préparatoires obligatoires (mise en place d'un layon de sécurité).</li> </ul>
<b>Mesure 3</b>	<b>REST. 3</b>	<p><b>Création de couloirs de circulation</b></p> <p><i>Création de couloirs d'environ 1.5m de large pour la circulation de la faune domestique</i></p>

## FICHES ACTIONS

		<p><i>et sauvage. L'ouverture ne doit pas concerner plus de 20% de la surface considérée</i></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure</b> : Opération subventionnable si définie dans le diagnostic éco -pastoral de l'estive. Girobroyage la première année - Entretien par le pâturage raisonné les années suivantes</p> <p><b>Cahier des charges</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés</b> : Débroussaillage total interdit. L'ouverture ne concerne pas plus de 20% de l'unité considérée. Pas de travaux avant le 15 juillet. Traitement et fertilisation chimiques interdits sauf à titre exceptionnel sur avis du comité de suivi du docob. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés</b> : Etat des lieux et diagnostic pralables. Girobroyage la première année. Intégration des zones réouvertes dans les circuits de pâturage. Tenue d'un cahier des charges des pratiques. Rq : Intervention manuelle dans la plupart des cas.</li> </ul>
--	--	--

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	G P ou communes concernées - propriétaires privés
<b>Modalité de l'aide :</b>	REST.1 : action ponctuelle - REST2 & 3 : CAD (1905A01 et 1901A01) ou contrat Natura 2000
<b>Montant de l'aide :</b>	REST. 1 : taux maximum des aides publiques 70% - REST.2&3 : cf montant des aides des mesures CAD (1905A01 et 1901A01)

<b>Outils financiers :</b>	P.D.R.N.- C.A.D. - F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	REST. 1 : année de l'obtention des financements - REST2&3 : durée du contrat
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements des charters des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats engagés - surfaces travaillées - niveau d'organisation des écobuages et soutien des services de l'Etat - dynamique des landes - Représentativité des habitats sur l'estive

**Propositions élaborées dans le cadre :** Concertation avec les utilisateurs des estives fév. 2004

**Récapitulatif des montants d'aide :**

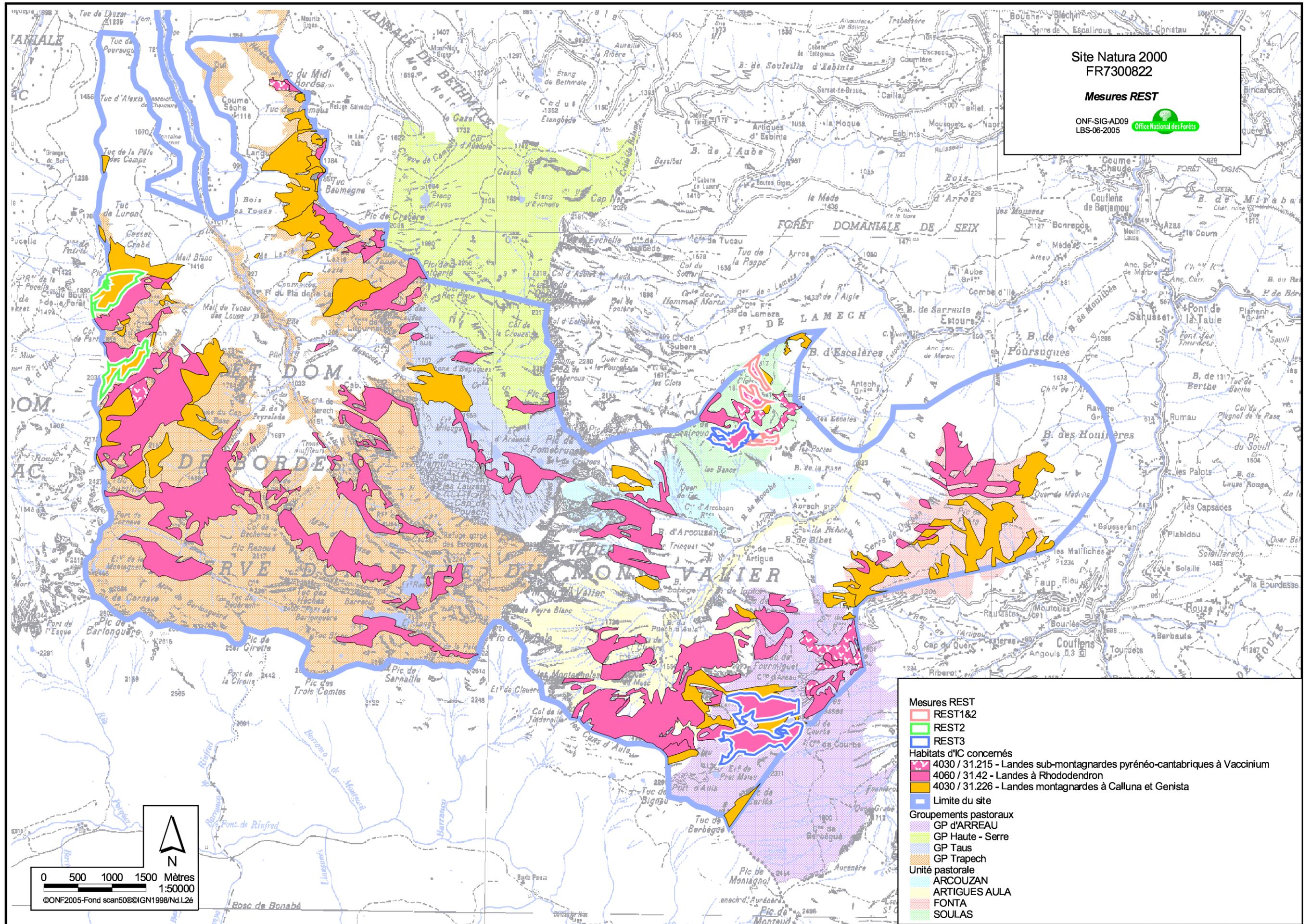
Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

Mesure	Description du coût élémentaire	Coût total de la mesure
<b>REST. 1</b>	500€ /ha	16 ha prévus soit 8000 € HT
<b>REST. 2</b>	Brûlage : 20€/ha Pare - feu (si enneigement insuffisant ou en zone sensible : 1500€/ha)	26 ha prévus 520 € brûlage - un pare - feu par chantier soit pour 5 chantiers 7500 € - Total : 8020 €
<b>REST. 3</b>	de 3900 à 6000 € / ha Frais de transport : 300 € Organisation du chantier : 120€	72 ha travaillé à hauteur de 20% de la parcelle : 15 ha soit un total de : 86400 € de travaux - Organisation de 5 chantiers : 1200 € Total : 87600 €
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>103620 € HT</b>

Site Natura 2000  
FR7300822

Mesures REST

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



Mesures REST

REST1&2

REST2

REST3

Habitats d'IC concernés

4030 / 31.215 - Landes sub-montagnardes pyrénéo-cantabriques à Vaccinium

4060 / 31.42 - Landes à Rhododendron

4030 / 31.226 - Landes montagnardes à Calluna et Genista

Limite du site

Groupements pastoraux

GP d'ARREAU

GP Haute - Serre

GP Taus

GP Trapech

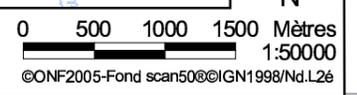
Unité pastorale

ARCOUZAN

ARTIGUES AULA

FONTA

SOULAS



©ONF2005-Fond scan50©IGN1998/Nd.L26



FICHES ACTIONS

Action	GEST	Gestion des habitats	Priorité :
Habitats et espèces concernés :	31.882	31.86	38.3
Objectifs :	Réouverture du milieu à des fins pastorales. Création de mosaïques landes - pelouses.		
Pratiques actuelles :	Des milieux en cours de fermeture par abandon des pratiques		
Changements attendus :	Réappropriation des surfaces abandonnées		
Périmètre d'application :	Ensemble du site		

Descriptif des engagements :

Mesure	OUV	Gestion des milieux ouverts
Mesure 1	OUV. 1	<p><b>Ouverture de parcelles fortement embroussaillées (recouvrement ligneux &gt;30%)</b></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Contractualisation possible si parcelle non engagée dans une mesure surfacique.</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Traitement et fertilisation chimiques interdits sauf à titre exceptionnel sur avis du comité de suivi du docob. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Débroussaillage lourd d'ouverture la première année. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés. Arrachage ou coupe des arbustes, tronçonnage, enlèvement des rémanents ou brûlage. Rq : secteurs en général non mécanisables. Possibilité de dessouchage. Tenue d'un cahier des charges des pratiques.</li> </ul>
Mesure 2	OUV. 2	<p><b>Ouverture de parcelles moyennement embroussaillées (recouvrement ligneux &lt;30%)</b></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> Contractualisation possible si parcelle non engagée dans une mesure surfacique.</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Traitement et fertilisation chimiques interdits sauf à titre exceptionnel sur avis du comité de suivi du docob. Utilisation d'huile végétale pour les outils motorisés.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Débroussaillage lourd d'ouverture la première année. Arrachage ou coupe des arbustes, tronçonnage, enlèvement des rémanents ou brûlage. Rq : secteurs en général non mécanisables. Possibilité de dessouchage. Tenue d'un cahier des charges des pratiques.</li> </ul>
Mesure 3	OUV. 3	<p><b>Incitation à la fauche : <i>Maintenir, augmenter les surfaces de prairies de fauche</i></b></p> <p><b>Conditions d'éligibilité de la mesure :</b> prairies de fauche (38,3)</p> <p><b>Cahier des charges :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engagements non rémunérés :</b> Interdictions : travail du sol (sauf restauration dégâts de sangliers), mise en culture, herbicides. Fertilisation totale (non compris apport direct des animaux) est limitée à 30/30/30. Nécessité d'un pâturage modéré et contrôlé d'arrière saison après la fauche en parc. Si la prairie de fauche est incluse dans une unité de gestion de pâturage, nécessité d'une mise en défend à l'aide de clôture. Tenue d'un cahier des charges des pratiques. Fauche à partir du 15/06.</li> <li>• <b>Engagements rémunérés :</b> Fauche manuelle ou mécanique. Réhabilitation légère par girobroyeur. Exportation des produits de la fauche.</li> </ul>

## FICHES ACTIONS

<b>Nature de la mesure :</b>	Mesure de soutien à l'activité pastorale
<b>Maître d'ouvrage :</b>	GP - propriétaires privés ou exploitants - communes usagères
<b>Modalité de l'aide :</b>	CAD ou contrat Natura
<b>Montant de l'aide :</b>	cf montants des aides des mesures CAD (mesures OUV1 : 1901A01 - OUV2 : 1902A01 et OUV3 : 2001F01)

<b>Outils financiers :</b>	C.A.D. F.G.M.N.
<b>Durée de mise en œuvre :</b>	Durée du contrat
<b>Objets de contrôles :</b>	Respect des engagements des cahiers des charges
<b>Indicateurs de suivi :</b> <b>Quantitatifs et qualitatifs</b>	Nombre de contrats engagés - surfaces travaillées

**Propositions élaborées dans le cadre :** Concertation avec les utilisateurs des estives fév. 2004

**Récapitulatif des montants d'aide :**

Remarque : dans le cas des CAD, majoration de 20 % NATURA 2000 prise en compte

<b>Mesure</b>	<b>Description du coût élémentaire</b>	<b>Coût total de la mesure</b>
<b>OUV. 1</b>	1500 € / ha en moyenne - Transport 300 € - cas particulier de la lande à rhododendron 6000 € / ha	rhodo : 2ha soit 12000 € - 48 ha autres milieux : 72000 € - 15 chantiers environs - Total : 88500 € HT
<b>OUV. 2</b>	52 ha potentiellement contractualisable sur cette mesure	Non évalué
<b>OUV. 3</b>	de 1 à 10 j par ha en fonction de la pente - 30 ha au maximum	?
	<b>Coût total de l'action</b>	<b>Non évalué</b>

Site Natura 2000 FR7300822  
(7744.5 Ha)

Mesures OUV

ONF-SIG-AD09  
LBS-06-2005



Mesures OUV



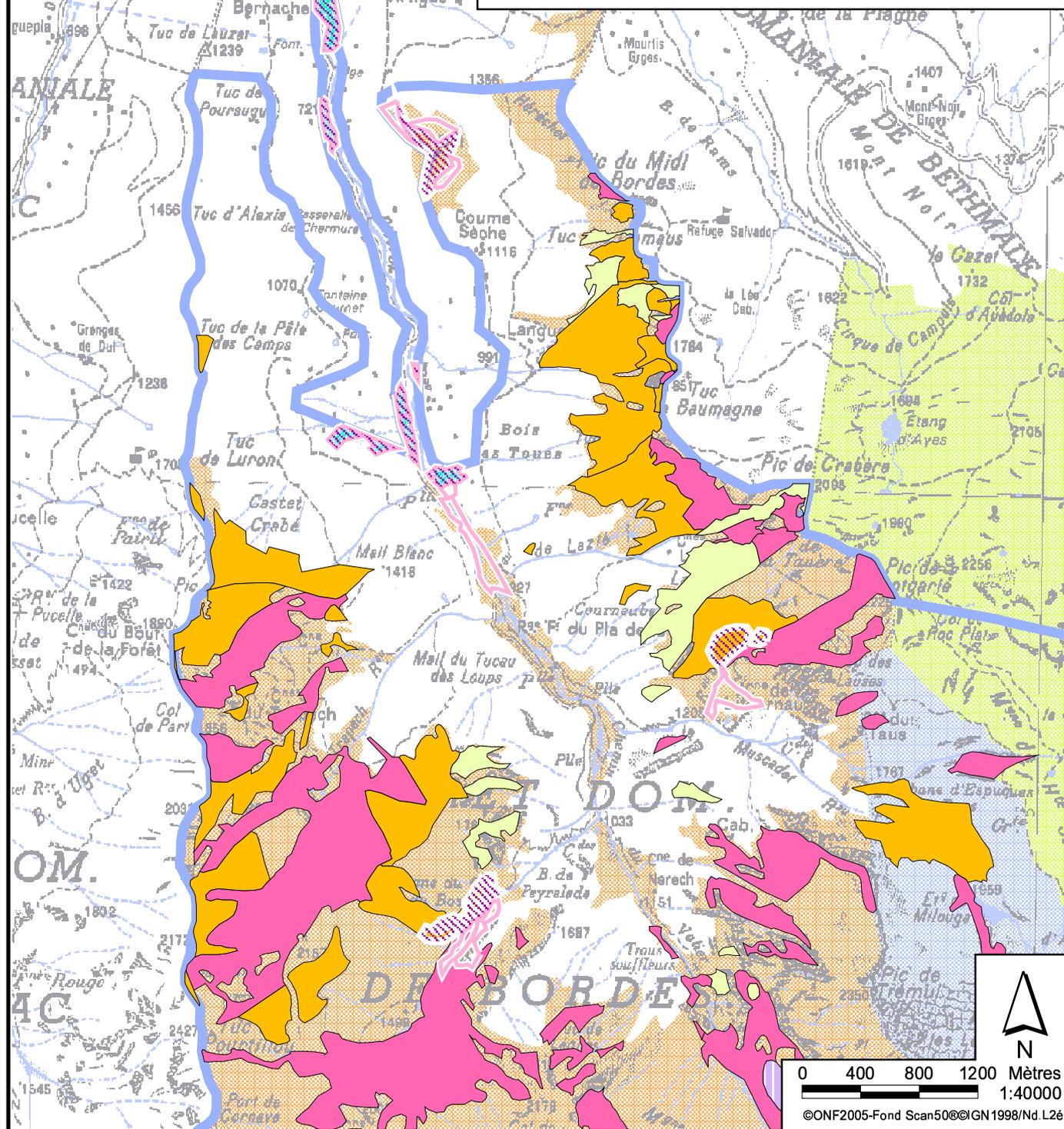
Habitats d'IC concernés

- 4060 / 31.42 - Landes à Rhododendron
- 4030 / 31.226 - Landes montagnardes à Calluna et Genista
- 6210 / 34.323 - Pelouses semi-arides médio-européennes
- 6410 / 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées
- 6520 / 38.3 - Prairies à fourrage des montagnes

Limite du site

Groupements pastoraux

- GP d'ARREAU
- GP Haute - Serre
- GP Taus
- GP Trapech



0 400 800 1200 Mètres  
1:40000

©ONF2005-Fond Scan50©IGN1998/Nd.L26



### 5.3.5 Programmation des actions

Les mesures des différentes actions ont été planifiées dans pour les 6 années à venir selon l'organisation ci-dessous :

Code mesure	Intitulé	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total des journées
<b>SYNT. 1</b>	Rédiger un rapport d'activité annuel	5	5	5	5	5	5	<b>30</b>
<b>SYNT. 2</b>	Faire la synthèse de l'animation						10	<b>10</b>
<b>CONTR. 1</b>	Informers les acteurs locaux sur les possibilités de contractualisation - Participer à l'élaboration des contrats	2	4	4	4	4	2	<b>20</b>
<b>CONTR. 2</b>	Réaliser le diagnostic environnemental	6	12	12	12	12	6	<b>60</b>
<b>SUIV. 1</b>	Mise en œuvre des engagements contractualisés		1	3	4	4	3	<b>15</b>
<b>SUIV. 2</b>	Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi				1	2	3	<b>6</b>
<b>IMP. 3</b>	Evaluation de l'impact d'une salle de traite mobile	2	2	2	2	2	2	<b>12</b>
<b>INFO. 1 *</b>	Panneaux d'information	4						<b>4</b>
<b>INFO. 2 *</b>	Plaquettes d'information	4						<b>4</b>
<b>INFO. 3 *</b>	Elaborer, faire adopter une charte d'utilisation des cabanes	4						<b>4</b>
<b>FOP. 1</b>	Former les acteurs locaux	2	2	2	2	2	2	<b>12</b>
<b>SENS. 1 *</b>	Exposition itinérante			4				<b>4</b>
<b>SENS. 2</b>	Projet pédagogique		4					<b>4</b>
<b>CHIRO. 1</b>	Amélioration des connaissances des populations forestières	2	2					<b>4</b>
<b>DES. 1</b>	Amélioration des connaissances			2	2			<b>4</b>
<b>DES. 2</b>	Animation pour la mise en place du plan de gestion piscicole					2	2	<b>4</b>
<b>DES. 3</b>	Favoriser la libre circulation des espèces sur les cours d'eau	2	2					<b>4</b>

<b>LEZ.1</b>	Prospection Lézard des Pyrénées	2	1	1				<b>4</b>
<b>CAB. 1</b>	Restauration de cabanes pastorales permanentes	4	4	4	4	4		<b>20</b>
<b>CAB. 2</b>	Création d'une cabane pastorale permanente			4				<b>4</b>
<b>CAB. 3</b>	Restauration de cabanes pastorales occasionnelles		4	4	4	4	4	<b>20</b>
<b>Total journées</b>		<b>39</b>	<b>43</b>	<b>47</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>39</b>	<b>249</b>
<b>Total du coût de l'animation en € HT (à 432 € HT/j)</b>		<b>15 984</b>	<b>18 576</b>	<b>20 304</b>	<b>17 280</b>	<b>17 712</b>	<b>16 848</b>	<b>106 704</b>

\* Ne prendre en compte que si la structure animatrice diffère du maître d'œuvre

# BIBLIOGRAPHIE

**ASTRIE G., 2006.** Forêt Domaniale de Bordes, Révision d'aménagement forestier 2007 – 2026. Office National des Forêts, DT Sud – Ouest, Agence Ariège.

**BARTOLI M., LARGIER G., ABGRALL S. et LUXCEY E., 1998.** Atlas phyto – écologique. Pyrénées centrales, Arbailles et Piémonts béarnais, ariégeois et haut – garonnais. O.N.F. Mission des forêts de montagne. Notice. 31 p. 1408 relevés et cartes.

**BARTOLI M., TRAN – HA M., BRUNO E., LARGIER G., DUME G. et LARRIEU L., 2000.** Ecoflore : un outil de diagnostic écologique automatique et simple utilisant les données de la Flore Forestière Française. Document de travail, 10p. Logiciel.

**BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C., 1997.** Nomenclature Corine Biotope : Types d'habitats français. ENGREF, Muséum National d'Histoire Naturelle, Ministère de l'Agriculture, de la Nature et de la Pêche, 217 p.

**BOUCARD M., 2002.** Le cadre juridique de la gestion des sites Natura 2000. Paris. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

**Bureau de Recherches Géologiques et Minières, 1972.** Carte géologique de la France au 1/50 000ème. Pic de Mauberné. N°1085.

**Bureau de Recherches Géologiques et Minières, 1997.** Carte géologique de la France au 1/50 000ème. Aulus-les-Bains. N°1086.

**BRICAULT Ph., 1999.** Forêt Domaniale de Seix, Révision d'aménagement forestier 1999 – 2013. Office National des Forêts, DT Sud – Ouest, Agence Ariège.

**CHERTIER D. , 1993.** Cahier d'estive : Urets. Rapport de formation au métier de berger. 11p.

**CHEVALIER M., 1980.** La vie humaine dans les Pyrénées ariégeoises. Tarascon / Ariège. Ed. Résonances, 2<sup>ème</sup> Ed. 1060p.

**DENDALETCHÉ CI., 1997.** Les Pyrénées. La vie sauvage en montagne et elles des hommes. Paris. Delachaux et Niestlé, 337p, coll. La bibliothèque du naturaliste.

**DOREE A., 1995.** Flore pastorale de montagne. T1 : les graminées. T2 : les légumineuses. Ed. Boubée. Cemagref Ed.

**DUPIAS G., 1985.** Végétation des Pyrénées, notice détaillée de la partie pyrénéenne des feuilles 69 Bayonne, 70 Tarbes, 71 Toulouse, 72 Carcassonne, 76 Luz, 77 Foix, 78 Perpignan. CNRS, pp. 68-187.

**Fédération Pastorale de l'Ariège, 1997.** Enquêtes sur les estives ariégeoises 1994. Principaux résultats. 56p.

**GRUBER M., 1978.** La végétation des Pyrénées ariégeoises et catalanes occidentales. Thèse doc.- es- sciences, Univ. Aix- Marseille III, 305p.

- JALUT G., 1974.** Evolution de la végétation et variations climatiques durant les 15 derniers millénaires dans l'extrémité orientale des Pyrénées. Thèse doct. ès-sciences, UPS, Toulouse, 166p.
- JALUT G., 1988.** Les principales étapes de l'histoire de la forêt pyrénéenne française depuis 15000 ans. Monographias del instituto pyrenaico de ecologia 4, pp. 609-615.
- METAILIE J.P., 1978.** Le feu pastoral dans les Pyrénées centrales (Barousse, Oueil, Larboust). Toulouse. Ed. CNRS., 292p.
- METAILIE J.P., 2000.** Quand les forestiers aménageaient les pâturages. Aux origines du sylvo pastoralisme et des améliorations pastorales dans les Pyrénées. Association française de pastoralisme. Pastum Hors série « le pastoralisme en France à l'aube des années 2000 ». Ed. de la Cardère. p. 143-146.
- METAILIE J.P., FAERBER J., 1998.** La Callune et le feu dans les Pyrénées. Le modèle de la lande pastorale d'Estive. Association française de pastoralisme. Pastum n° spécial « Brûlages dirigés ». Ed. de la Cardère. P. 25-30.
- METAILIE, J.-P., 1993.** La Forêt Charbonnée. Histoire des forêts et impact de la métallurgie dans les Pyrénées ariégeoises au cours des deux derniers millénaires. In BECK, C. & DELORT, R. : Pour une Histoire de l'Environnement: 251-258. CNRS Editions.
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, 1998.** Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Paris. MATE.
- RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1989.** Flore Forestière Française. T1 : Plaines et collines. I.D.F., 1785 p.
- RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1993.** Flore Forestière Française. T2 : Montagnes. I.D.F., 2421 p.
- REY P., 1982.** Pré-inventaire de la montagne ariégeoise. Univ. Paul Sabatier, Ministère de l'environnement DNP, 273p.
- ROMAO C., 1997.** Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15. DG. XI – D.2, 109p.
- SAULE M., 1992.** La grande flore illustrée des Pyrénées. Milan éd., 763p.
- SAVOIE J.M., 1995.** Les types de stations forestières des Pyrénées centrales. Front pyrénéen et haute chaîne. Vallée d'Aure, Haut Comminges et Couserans, O.N.F. MPY, 507p.
- SUFFERT - CARCENAC, 1978.** Les grandes unités éco-agrologiques des Pyrénées françaises en 1970 –1978. R.G.P.S.O. n°49. pp. 443-454.
- VIGNES B., 2002.** Forêt Domaniale de Bethmale, Révision d'aménagement forestier 2002 – 2016. Office National des Forêts, DT Sud – Ouest, Agence Ariège.
- VINCENT E., 2000.** Le pastoralisme : un outil de gestion de la montagne. Mémoire de 3<sup>ème</sup> année. ENSAT. 30p.

Préfecture de l'Ariège  
2, rue de la Préfecture  
09007 FOIX cedex  
Tél : 05 61 02 10 00

DIREN Midi-Pyrénées  
Cité administrative, Bd Armand DUPORTAL  
Bât G 31074 Toulouse  
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt de l'Ariège  
7, rue du Lieutenant Paul Delpech  
09007 FOIX cedex  
Tél : 05 61 02 15 00



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS - AGENCE ARIÈGE  
9, rue du lieutenant Delpech  
B.P. 85 - 09007 FOIX cedex  
Tél : 05 34 09 82 00



Association des Naturalistes de l'Ariège  
Vidallac  
09240 ALZEN  
Tél : 05 61 65 80 54



**Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2**



Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable

**Direction Régionale de l'Environnement**  
MIDI-PYRÉNÉES



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
PRÉFECTURE "NOM DU DÉPARTEMENT"



*Direction Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de l'Ariège*